



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Rapport d'activités 2014

Mars 2014

Table des matières

A. Les axes de développement prioritaires	5
A.1. Donner à chaque enfant les meilleures chances au départ : un accès universel à une éducation de la petite enfance axée sur les langues	6
A.2. Redéfinir le multilinguisme, fondement de notre société : un nouveau regard sur les langues.....	7
A.3. Épauler les acteurs du système éducatif et socio-éducatif : une formation initiale et continue centrée sur une pratique réflexive	8
A.4. Accompagner les enfants et les jeunes : un soutien et une orientation individualisés.....	9
A.5. Garantir la cohérence des interventions autour des enfants et des jeunes : une synergie organisée	10
A.6. Permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables : des outils adaptés et en perpétuelle évolution.....	11
A.7. Impliquer les parents : un partenariat institutionnalisé	12
A.8. Assurer un enseignement et un accueil de qualité : un cadre, des programmes et des matériels innovants	13
A.9. S'adapter aux besoins des enfants et des jeunes : une autonomie accrue des acteurs du terrain.....	14
B. Les secteurs d'intervention	15
B.1. Enfance et jeunesse.....	15
B.1.1. Aide à l'enfance	15
B.1.2. Adoption.....	25
B.1.3. Droits de l'enfant.....	27
B.1.4. Éducation et accueil	28
B.1.5. Jeunesse	32
B.2. Éducation nationale.....	41
B.2.1. Centre de psychologie et d'orientation scolaires - CPOS.....	41
B.2.2. Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN).....	43
B.2.3. Enseignement fondamental	44
B.2.4. Enseignement secondaire et secondaire technique	50
B.2.5. Éducation différenciée	56
B.2.6. Formation professionnelle	58
B.2.7. Formation des adultes.....	60
B.2.8. Formation du personnel de l'Éducation nationale.....	68
B.2.9. Qualité scolaire.....	73
B.2.10. Restauration scolaire.....	76
B.2.11. Scolarisation des élèves de langue étrangère	78
B.3. Recherche et innovation pédagogique	82
B.4. Action européenne et relations internationales.....	84
C. Les dossiers transversaux	87
C.1. Communication	87
C.2. Orientation	89
C.3. Mesures pour les jeunes en difficultés, à besoins particuliers ou en situation de décrochage.....	91
C.4. Activités de promotion sectorielles et transversales	96
D. Les services administratifs	101
D.1. Agence nationale de programmes européens pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - Anefore.....	101
D.2. Coûts et financement du système scolaire	102

D.3. Gestion informatique de l'éducation	103
D.4. Infrastructures scolaires.....	106
D.5. Personnel	108
Annexes	112
Actes législatifs et réglementaires 2014.....	112
Publications du ministère	115
Présence dans les organismes internationaux	118
Statistiques	121
Liste des principales abréviations.....	139

A. Les axes de développement prioritaires

Selon le programme gouvernemental (2013-2018), les politiques éducatives s'articulent autour de neuf axes prioritaires.

1. Donner à chaque enfant les meilleures chances au départ : un accès universel à une éducation de la petite enfance axée sur les langues
2. Redéfinir le multilinguisme, fondement de notre société : un nouveau regard sur les langues
3. Épauler les acteurs du système éducatif et socio-éducatif : une formation initiale et continue centrée sur une pratique réflexive
4. Accompagner les enfants et les jeunes : un soutien et une orientation individualisés
5. Garantir la cohérence des interventions autour des enfants et des jeunes : une synergie organisée
6. Permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables : des outils adaptés et en perpétuelle évolution
7. Impliquer les parents : un partenariat institutionnalisé
8. Assurer un enseignement et un accueil de qualité : un cadre, des programmes et des matériels innovants
9. S'adapter aux besoins des enfants et des jeunes : une autonomie accrue des acteurs du terrain

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a défini ces axes afin d'opérationnaliser les grandes lignes directrices du programme gouvernemental.

À chaque axe correspondent des projets, échelonnés sur quatre ans et rythmés par des moments de concertation, d'élaboration de travaux et de dates butoirs pour les responsables du ministère et des moments de mise en commun et de participation avec les acteurs externes.

Pour la coordination de ces axes, un bureau de coordination des politiques éducatives a été mis en place qui veille à l'avancement des travaux, garantit la cohérence des projets par rapport à l'axe concerné et par rapport à l'ensemble des axes et assure la cohérence des volets conceptuel, structurel et législatif. La méthode de travail suit la logique de la gestion de projets.

Le présent chapitre présente une vue d'ensemble des chantiers de la présente période gouvernementale, trace les grandes lignes des neuf axes et donne une vue synoptique des projets identifiés en 2014 et qui se rattachent aux différents axes.

A.1. Donner à chaque enfant les meilleures chances au départ : un accès universel à une éducation de la petite enfance axée sur les langues

La recherche est unanime : la période de zéro à trois ans est cruciale pour le développement de l'enfant. Le rythme des apprentissages est à cet âge-là fortement influencé par les stimulations externes. Ainsi, avant même l'entrée à l'école, les inégalités de développement selon le milieu social sont déjà très prononcées, plus particulièrement dans les compétences langagières. Jusqu'à présent, notre système scolaire n'a su y remédier. Comment l'école publique peut-elle dès lors donner à chaque enfant les meilleures chances possibles au commencement de sa vie ?

Un changement de paradigme s'impose. Le programme gouvernemental prévoit l'accès universel à un éveil précoce de qualité, axé sur le multilinguisme. Les compétences langagières sont en effet une des clés de l'intégration dans notre société. La réussite scolaire et professionnelle y est fortement liée.

A.1.1. Éducation plurilingue pour la petite enfance

A.1.1. a. Cadre, structures et financement

Création d'un accès gratuit à un encadrement pédagogique pour les enfants de un à trois ans, pendant l'horaire de l'école luxembourgeoise (26 hrs par semaine) et la durée de l'année scolaire (36 semaines)

A.1.1. b. Concept

Élaboration d'un concept pour le développement du langage en immersion bilingue (luxembourgeois et français)

A.1.1. c. Implémentation

Préparation de l'entrée en vigueur pour la rentrée 2016-2017

A.1.2. FOCUS : Vers une éducation de qualité au cycle 1

- Analyse des structures de l'éducation précoce
- Développement de scénarios visant une éducation de qualité
- Évaluation du processus

A.1.3. Normes de qualité: un cadre de qualité pour les structures d'accueil

Le projet de loi 6410 portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, déposé en 2012, introduira des normes de qualité pour la prise en charge des enfants et des jeunes : retravaillé par le nouveau gouvernement, il a été finalisé à l'automne 2014. Il prévoit notamment :

- un cadre de référence d'objectifs pédagogiques pour les structures d'accueil,
- l'instauration d'un système de contrôle de la qualité pédagogique,
- la définition des statuts et qualifications professionnelles du personnel intervenant.

A.1.4. Caisse de Prestations Familiales

A.1.5. Lignes directrices pour la construction des bâtiments scolaires

Le plan d'encadrement périscolaire (PEP), mis en œuvre en 2013-2014, vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants au long de la journée.

De nouvelles procédures et lignes directrices pour la construction des bâtiments scolaires seront rédigées afin de permettre l'intégration des écoles fondamentales et des structures d'accueil dans un même espace conçu à cet effet.

A.2. Redéfinir le multilinguisme, fondement de notre société : un nouveau regard sur les langues

La population du Luxembourg est multilingue et l'évolution démographique nous confronte à une hétérogénéité linguistique croissante. À l'école, plusieurs langues, le luxembourgeois, l'allemand, le français servent de langue d'instruction.

Dans sa recommandation du 2 avril 2014, le comité des ministres argumente que « les compétences linguistiques conditionnent pour partie la réussite scolaire et sont une condition préalable à la poursuite des études universitaires ou de la formation professionnelle – et donc importantes pour la participation à la vie de la société et pour une inclusion durable »¹.

Deux cas de figure s'imposent au niveau de cet axe :

- pour les élèves arrivés à un moment tardif de leur scolarité au Luxembourg et/ou contraints de repartir au courant de leur scolarité : une diversification de l'offre scolaire en réponse à la diversité des profils linguistiques des élèves ;
- pour les élèves qui ont une scolarité normale au Luxembourg : un bain linguistique précoce pour les enfants de 1 à 3 ans ouvrant pour le français et le luxembourgeois de nouvelles perspectives (voir axe 1). Au-delà de cette ouverture, il sera nécessaire de revoir les objectifs et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage des langues, la cohérence entre les programmes à l'école fondamentale et au lycée, l'alphabétisation, l'introduction de la 2^e langue, les langues véhiculaires et les synergies entre les langues.

A.2.1. Diversification de l'offre scolaire pour répondre à la diversité des profils linguistiques des élèves

- Centralisation de toutes les questions par rapport à la diversification/diversité de l'offre scolaire pour élèves à profils linguistiques différents
- Élaboration de la carte de l'offre et de la demande
- Développement d'une stratégie globale et cohérente par rapport aux besoins de diversification

A.2.2. Développement transversal de la langue française compte tenu de l'immersion linguistique précoce des enfants

A.2.3. Développement curriculaire des langues jusqu'à la fin de la scolarité

¹ Conseil de l'Europe : extrait de la recommandation CM/Rec (2014)5 du comité des ministres aux États membres sur l'importance de compétences en langue(s) de scolarisation pour l'équité et la qualité en éducation et pour la réussite scolaire.

A.3. Épauler les acteurs du système éducatif et socio-éducatif : une formation initiale et continue centrée sur une pratique réflexive

Les études internationales confirment le rôle clé que l'enseignant joue dans la réussite scolaire de l'élève. La performance du système éducatif est en grande partie liée à la capacité de l'instituteur puis du professeur à guider les élèves dans leurs apprentissages et à gérer la diversité de leurs besoins.

A.3.1. Création de l'IFEN (Institut de formation de l'Éducation nationale)

Voir page 68.

A.3.2. Réforme du concours de recrutement à l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire

A.3.3. Création d'un Master of Secondary Education

A.4. Accompagner les enfants et les jeunes : un soutien et une orientation individualisés

Chaque enfant, chaque jeune a droit à un soutien et un suivi encourageant ses progrès, l'aidant à faire des choix pertinents et à s'orienter vers la formation le menant au maximum de chances de réussite. L'encadrement et l'orientation des enfants et des jeunes sont appelés à être renforcés.

A.4.1. Avant-projet de loi sur la Maison de l'orientation

Clarification des prestations des différents intervenants en vue d'une meilleure coordination de leurs actions.

A.4.2. Démarche orientante pour les lycées

Définition d'un cadre de référence pour l'orientation scolaire et professionnelle dans les lycées en collaboration étroite avec les lycées et la Maison de l'orientation.

A.4.3. Gestion des transitions dans la scolarité de l'élève

Harmonisation du passage de l'école fondamentale au lycée et du passage de la 9^e aux classes supérieures de l'enseignement secondaire technique ou aux classes de la formation professionnelle.

A.4.4. Appui pédagogique à l'école fondamentale

État des lieux et harmonisation des approches.

A.4.5. Internats : rapprochement des structures existantes

A.5. Garantir la cohérence des interventions autour des enfants et des jeunes : une synergie organisée

Le système scolaire luxembourgeois connaît une multitude d'intervenants, tant au niveau des écoles fondamentales avec la création de nouvelles fonctions (président du comité d'école, instituteur-ressource, etc.) que de l'inspectorat dont les tâches n'ont cessé de s'étendre ces dernières années. Il en est de même pour la prise en charge psychosociale où les missions, voire les interventions, de l'Éducation différenciée, de l'Office national de l'enfance et de la Commission d'inclusion scolaire se chevauchent. L'objectif des années à venir sera de rechercher une plus grande cohérence dans l'intervention de tous les acteurs en définissant les rôles de chacun et les complémentarités, autrement dit, il sera renoncé aux logiques d'administrations séparés Famille/Éducation, en faveur d'une logique cohérente centrée sur l'enfant.

A.5.1. Clarification des rôles des acteurs à l'enseignement fondamental

Création de bureaux régionaux pour faciliter la synergie et la coordination entre les différents acteurs ; réunion physique de ces acteurs afin de leur donner davantage de visibilité sur le terrain, au plus proche des enseignants et des familles.

A.5.2. Inclusion scolaire

État des lieux des pratiques au Luxembourg et recommandations formulées par l'étude de la Pädagogische Hochschule Ludwigsburg en collaboration avec le SCRIPT et l'Éducation différenciée.

A.5.3. Avant-projet de loi portant création d'un Observatoire du maintien scolaire

A.6. Permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables : des outils adaptés et en perpétuelle évolution

« La démocratie n'est pas un mécanisme automatique. (...) Les attitudes démocratiques ne sont pas naturelles, chacun doit donc les acquérir par des expériences dans les contextes sociaux, dans la famille et à l'école. La démocratie ne peut s'apprendre seulement dans les cours de ECD/EDH; elle doit se développer dans les diverses structures formelles et informelles de l'école. Partant, l'école a un rôle clé à jouer dans le maintien d'une société démocratique. » (Rolf Gollob, Éduquer à la démocratie, Strasbourg 2012)

Toute société démocratique a besoin de l'apport et de l'implication des citoyens qui la composent. Ses citoyens doivent non seulement connaître et comprendre les mécanismes sous-jacents au système politique en place, mais également être capables d'utiliser les moyens pour participer au processus démocratiques. Il est donc primordial pour une société de compter sur des futurs citoyens, enfants et adolescents, capables de faire des choix responsables pour leur vie personnelle et sociale et de disposer de compétences citoyennes, telles que juger, choisir, décider, justifier, argumenter, discuter et s'engager.

- Élaboration de stratégies pour l'éducation formelle et non formelle
- Élaboration du pacte jeunesse
- Création d'un centre de référence pour toutes les questions ayant trait à la *politische Bildung*
- Réorganisation de la Conférence nationale des élèves

A.7. Impliquer les parents : un partenariat institutionnalisé

La réussite des élèves ne repose pas seulement sur les épaules des enseignants. Elle dépend bien entendu de l'engagement des élèves et pour beaucoup de celui des parents, et donc d'une bonne collaboration entre l'école et la famille. L'image de l'école que les parents renvoient à leurs enfants et l'intérêt qu'ils portent à leurs progrès ont une influence considérable sur la motivation et la réussite de l'enfant. L'implication des parents dans la vie scolaire sera donc renforcée afin de créer une véritable culture de collaboration école-famille.

Le rôle des structures d'accueil ne peut se limiter à la garde d'enfance, elles doivent également assurer la mise en place d'un dialogue entre structure et famille dans l'optique d'une dynamique de coéducation de l'enfant. L'objectif principal est de maintenir une cohérence entre valeurs familiales et valeurs de la structure d'accueil. Cette coopération entre éducation parentale et pratiques pédagogiques dans la structure d'accueil maintiendra l'enfant dans le sentiment d'une continuité nécessaire à son épanouissement.

A.7.1 Partenariat « professionnels de l'éducation – parents » : création d'une structure représentative nationale

- Création d'une représentation nationale des parents de tous les ordres d'enseignement afin de faciliter la participation des parents dans le développement de l'école luxembourgeoise
- Définition d'un organigramme
- Dotation d'une base légale
- Mise en réseau des parents de l'école fondamentale et du lycée

A.7.2. Favoriser la responsabilisation des acteurs scolaires et extra-scolaires

- Responsabilisation des acteurs autour de l'éducation des enfants : parents, écoles, structures d'accueil
- Définition d'un partenariat
- Élaboration et implémentation d'une stratégie/démarche d'implication des parents
 - niveau petite enfance
 - niveau enfance (3-12 ans)
 - niveau jeunesse (13-18 ans)

A.7.3. Création d'une plateforme d'information et de communication

A.8. Assurer un enseignement et un accueil de qualité : un cadre, des programmes et des matériels innovants

Les programmes scolaires, les manuels et les matériels didactiques ont un impact direct sur l'enseignement en classe et sur les apprentissages. Le développement curriculaire et l'agencement efficace des organes chargés de celui-ci figurent parmi les priorités des années à venir. Les programmes scolaires seront modernisés pour mieux relever les défis de la société. Les manuels et matériels didactiques seront revus et mieux adaptés aux besoins d'un enseignement individualisé.

A.8.1. Flexibilisation de la grille horaire à l'enseignement fondamental

A.8.2. Révision du bilan intermédiaire à l'enseignement fondamental

A.8.3. Réorganisation des structures et procédures au niveau des acteurs scolaires et sociétaux

A.8.4. Développement curriculaire

- Création de commissions permanentes à l'enseignement fondamental : à l'instar de l'enseignement secondaire, des commissions des programmes seront mises en place à l'enseignement fondamental. Elles élaboreront les programmes sur la base des compétences visées dans le plan d'études et contribueront à l'élaboration de matériels didactiques.
- Création d'un forum des présidents des commissions nationales des programmes à l'enseignement secondaire. Les objectifs des programmes et leurs contenus sont des questions d'importance sociale qui transcendent les clivages politiques. L'évolution de l'école doit refléter les développements sociétaux. Afin de garantir une vue commune des objectifs à atteindre, le forum des présidents des commissions nationales des programmes se réunit régulièrement sous la présidence du ministère. À l'ordre du jour : des sujets d'ordre général tels que l'enseignement et l'apprentissage à l'ère du numérique, l'organisation des examens, l'enseignement et l'apprentissage des langues, les compétences transversales, etc.

A.8.5. Matériel didactique : mise en place d'une démarche concertée pour l'enseignement fondamental et secondaire

- Création d'une structure unique pour les publications du ministère y compris le matériel didactique
- Instauration d'un renouveau numérique d'enseignement et d'apprentissage

A.9. S'adapter aux besoins des enfants et des jeunes : une autonomie accrue des acteurs du terrain

Les écoles ne sont pas toutes identiques : elles accueillent des populations d'élèves très différentes en termes d'origine sociale, de langues maternelles, de culture et de compétences personnelles.

Face à cette diversité qui ne fait que croître et aux changements sociétaux rapides, il est essentiel de donner aux écoles la possibilité d'apporter des réponses adaptées aux besoins de leurs élèves respectifs. L'État, quant à lui, doit définir le cadre des objectifs nationaux et évaluer leur réalisation.

Une des grandes priorités des années à venir sera donc d'accorder une plus grande marge de manœuvre et une plus grande responsabilité aux acteurs du terrain.

Dans une première phase, le ministère abordera le vaste sujet de l'autonomie des écoles avec tous les acteurs concernés aussi bien à l'école fondamentale qu'à l'enseignement secondaire et secondaire technique. Cette concertation avec le terrain permettra d'identifier l'ampleur et la complexité du sujet et de dégager les différents points de vue.

9.1 Un cadre de l'autonomie pour les écoles luxembourgeoises

9.1.a À l'enseignement fondamental

- Adaptations du plan de réussite scolaire

9.1.b À l'enseignement secondaire

- Mise en place d'un forum pour tous les membres des directions de l'enseignement secondaire
- Travail sur les trois dimensions de l'autonomie

9.1.c Élaboration et mise en place d'un cadre de qualité (niveau monitoring du système) et d'auto-évaluation (niveau pilotage de l'école)

B. Les secteurs d'intervention

B.1. Enfance et jeunesse

B.1.1. Aide à l'enfance

B.1.1.1. Service Aide à l'enfance

Mise en œuvre et évaluation de la loi

Les travaux de mise en œuvre de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille ont continué durant l'année 2014 en concertation étroite avec les prestataires et professionnels dans le cadre du comité de pilotage. Une évaluation, effectuée par l'Université du Luxembourg, a également débuté en 2014. Elle se concentre sur la participation des parents et la déjudiciarisation.

Mesures d'aide

La loi modifiée du 16 décembre 2008 détermine toutes les mesures d'aide aux enfants et aux jeunes adultes en détresse et à leurs familles. Ces mesures sont assurées soit par des services œuvrant sous la tutelle du ministre, soit par d'autres services sous réserve de l'accord préalable du ministre.

Statistiques des activités d'accueil socio-éducatif en institution et en famille d'accueil

Type d'accueil	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Taux
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit	401	446	404	412	450	417	423	487	39,59%
Maisons d'Enfants de l'État	64	83	57	54	53	49	51	49	3,98 %
Centre socio-éducatif de l'État	58	82	91	164	95	97	96	87	7,07 %
Placement à l'étranger	153	167	162	144	149	127	114	125	10,16%
Placement familial jour et nuit	265	285	306	313	338	358	435	482	39,18%
TOTAL	941	1.063	1.020	1.087	1.085	1.048	1.119	1.230	100%

Évolution du nombre de mineurs accueillis jour et nuit

Les jeunes accueillis dans une structure d'accueil spécialisé de jour ou de jour et nuit ainsi qu'en accueil urgent n'apparaissent pas dans ce tableau.

L'accueil d'un mineur en détresse peut se faire non seulement dans une structure socio-éducative, mais également dans une structure (médico)thérapeutique. Il peut s'agir des structures thérapeutiques agréées par le ministère ou, en cas d'indications médicales, des services de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie juvénile. Dans le cas des structures thérapeutiques agréées, 57 enfants et adolescents sont accueillis dans les institutions spécialisées au Luxembourg et 125 dans les institutions spécialisées à l'étranger.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nbr. d'enfants placés en famille d'accueil de jour et de nuit	285	306	313	338	358	435	482
Nbr. d'enfants placés en famille d'accueil de jour	205	209	202	173	137	68	52
Nbr. de familles d'accueil	285	287	284	309	328	338	400

Évolution de l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil

Mode de financement des mesures d'aide

Dans le cadre des financements par forfaits, le ministère a conclu des conventions-cadres concernant les prestations des mesures d'aide rémunérées par forfaits horaires et journaliers. Il a aussi conclu des contrats

avec les prestataires de services coordinateurs de projets d'intervention -CPI (forfaits mensuels) et avec les familles d'accueil et reconduit la convention avec les prestataires de services agréés qui continueront d'être subventionnés par le ministère par voie de la couverture du déficit.

L'année 2014 a été marquée par la collecte, le traitement et l'analyse des données financières des gestionnaires du secteur « aide à l'enfance et à la famille ». Ce recensement a servi à la négociation des différents forfaits.

Création d'un centre de la « petite enfance » sur le site de l'ancien LTMA à Pétange

Des réunions de concertation ont eu lieu en 2014 avec les partenaires concernés afin d'établir un concept général pour les services et infrastructures de l'aide à l'enfance. Il est prévu de construire sur le site un internat pour jeunes géré par l'association Les internats Jacques Brocquart, un internat thérapeutique de la Fondation Kannerschlass, la pouponnière nationale de Anne asbl ainsi qu'un cabinet de pédopsychiatrie.

Internats socio-familiaux

Depuis 1989, le gouvernement participe à la gestion financière des internats socio-familiaux privés :

- Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l. (Institution St Willibrord, Pensionnat St Joseph, Pensionnat Jos Schmit, Convict épiscopal, Internat Ste Marie, Internat du Nord);
- AGEDOC a.s.b.l. (Internat Privé Fieldgen, Pensionnat Ste Anne, Internat de Notre Dame de Lourdes);
- Anne a.s.b.l. (Pensionnat Ste Elisabeth, Troisvierges).

En 2014, la participation financière de l'État à la gestion des internats socio-familiaux s'est élevée à 9.047.886,60 € contre 8.514.780,05 € en 2013 (+6,26%). 119 postes étaient conventionnés. Le nombre de places conventionnées en régime internat sont au nombre de 587 places et en régime semi-internat, de 112 places.

Les internats socio-familiaux accueillent de plus en plus de jeunes gens dont la détresse est grande. Afin de renforcer le personnel d'encadrement, des crédits peuvent être alloués aux gestionnaires afin d'engager du personnel éducatif et psychologique supplémentaire. Ces crédits sont accordés suite à une demande spéciale documentant les situations familiales, les descriptions des comportements inadaptés et les propositions d'interventions. En 2014, un crédit de 200.000 € a été mis à disposition des gestionnaires.

B.1.1.2. Centre socio-éducatif de l'État (CSEE)

117 mineurs placés, dont 113 admis et 59 nouvelles admissions, ont été hébergés au cours de l'année 2014 au CSEE de **Dreiborn**, 38 provenant de familles, 9 de foyers d'accueil du Grand-Duché, 2 d'institutions étrangères, 5 d'autres structures pédopsychiatriques, 3 du Centre pénitentiaire de Luxembourg et 2 de provenance inconnue. 7 pensionnaires ont dû être transférés à la section disciplinaire du Centre pénitentiaire de Luxembourg. En 2014, 10 pensionnaires ont été placés dans d'autres structures au Grand-Duché. 20 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

94 mineures placées, dont 82 admises et 42 nouvelles admissions, ont été hébergées au cours de l'année 2014 au CSEE de **Schrassig**, 28 provenant de familles et 14 de foyers d'accueil du Grand-Duché. Un pensionnaire a dû être transférée à la section disciplinaire du Centre pénitentiaire de Luxembourg. En 2014, 23 pensionnaires ont été placées dans d'autres structures au Grand-Duché. 23 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

En 2014, les internats de Dreibern et Schrassig ont organisé sept colonies de vacances ainsi qu'une série d'excursions journalières au Luxembourg et dans la Grande Région. Des activités dirigées (danse, zumba, différentes activités sportives, jeux de société, ...) sur les deux sites tout comme différentes activités hors des sites (piscine, escalade, cinéma, visite de musées, ...) sont offertes aux jeunes tout au long de l'année.

En collaboration avec les autres unités du CSEE, le service psycho-social a développé le site Info jeunes, un outil informatique permettant de centraliser les informations concernant les mineurs accueillis au centre et de coordonner les interventions réalisées en leur faveur. De même, le service psycho-social a affiné, en collaboration avec un expert de l'Université Libre de Bruxelles, le concept visant à introduire le projet individuel comme outil de travail et de coordination pour toutes les unités du centre.

135 élèves, dont 84 garçons et 51 filles ont suivi - du moins temporairement - une formation à l'**Institut d'Enseignement Socio-Éducatif**. Parmi ceux-ci, 79 élèves (35 filles et 44 garçons) ont fréquenté une classe du régime préparatoire ou du cycle inférieur de l'EST, 56 élèves (16 filles et 40 garçons) ont fréquenté une classe d'initiation socio-professionnelle. 43 élèves ont effectué 101 semaines de stage dans des entreprises externes. Une panoplie d'activités périscolaires a été organisée au fil de l'année : visites en entreprise, voyages d'étude (musées, monuments, pisciculture, etc.), compétitions sportives diverses internes et externes, activités culturelles internes et externes (concert musiciens Philharmonie, workshops HipHop).

En 2014, trois pensionnaires majeures ont vécu dans les **logements externes encadrés** du CSEE. Elles poursuivent des études et ont été encadrées par le service Follow-up de l'association Encouragement, Promotion, Intégration en collaboration avec la direction et le service psycho-social du CSEE.

L'unité de **formation** socio-pédagogique a organisé sept cours et séminaires de 112 heures au total sur les thèmes suivants : supervision d'équipe, supervision individuelle, formation de lutte contre les incendies, Anti-Agressions-Training, l'écrit professionnel et l'échange de l'information, site Info jeunes, comment parler aux adolescent(e)s. Dans le cadre de la formation continue, les éducateurs des internats de Dreiborn et Schrassig ont visité des institutions similaires en Belgique et en Allemagne.

Différents travaux ont été réalisés au niveau des **infrastructures** (finalisation des travaux de construction de l'unité de sécurité à Dreiborn, remplacement des portes des chambres à coucher, des lieux communautaires et sanitaires de l'internat à Schrassig, etc)

Lors de la visite du **ministre** de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministre de la Justice en mars 2014, les membres du comité de direction ont présenté des propositions en vue de la réorganisation du CSEE. De mars à mai 2014, la **Médiature** a effectué une mission de contrôle.

En 2014, la **commission de surveillance et de coordination** s'est réunie 9 fois et a abordé les thèmes suivants :

- projets socio-éducatifs et psychothérapeutiques des pensionnaires ;
- difficultés vécues par divers pensionnaires ;
- collaboration avec les services psychosociaux externes au Luxembourg et à l'étranger ;
- analyse des avis concernant la modification de la loi portant réorganisation du CSEE et des règlements grand-ducaux afférents ;
- suites à donner au rapport de la Médiature ;
- unité de sécurité ;
- motivation professionnelle et formation continue du personnel ;
- coopération du CSEE avec les instances judiciaires ;
- coopération du CSEE avec la police grand-ducale ;
- répercussions de la loi relative à l'aide à l'enfance sur le CSEE ;
- ressources humaines ;
- travaux divers ;
- réorganisation et organigramme du CSEE.

B.1.1.3. Maisons d'enfants de l'État (MEE)

Quatre axes organisent des réponses différenciées aux besoins rencontrés par les jeunes que la détresse a menés jusqu'aux MEE et par leurs familles.

Structures d'hébergement

Elles offrent des lieux de vie adéquats à des enfants et des adolescents dont l'éducation ne peut être assurée, pour un temps, par leur famille.

Effectifs selon le type de prise en charge ²	01.10.2014	01. 10. 2013	01.10.2012	01.10.2011
1. Total hébergement en centre d'accueil Centre d'Accueil Classique (CAC) et Centre d'Accueil Spécialisé (CAS) Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	64 53 11	65 57 8	66 54 12	67 57 10
2. Total accompagnement en milieu ouvert Enfants/Adolescents et leurs familles Jeunes adultes	18 11 7	14 8 6	16 9 7	15 9 6
TOTAL	82	79	82	82

Le pourcentage de placements judiciaires reste élevé. Il a été de 74% en 2014 (77% en 2013, 87% en 2012, 81% en 2011).

Demandes d'admission en provenance de	< 18 ans	Ayant abouti à une admission	>18 ans	Ayant abouti à une admission
ONE	16	1		
Tribunaux de la jeunesse	6	1		
SCAS	8	1		
CPI	7	1		
Autres services	41	8		
Familles	1	0		
Enfants et jeunes eux-mêmes	2	0	29	3
Total demandes externes	81	12	29	3
Demandes internes	3	3	6	2
TOTAL	84	15	35	5

Départs	<18 ans	>18 ans	TOTAL
Vers autre institution	4	0	4
Famille	10	2	12
Indépendance	0	0	0
Autre	0	0	0
Total départs	14	2	16
Changements internes	3	2	5

En 2014, 12 enfants ont bénéficié du soutien d'un coordinateur de projet d'intervention (CPI). 43% des enfants mineurs ont bénéficié d'un accompagnement professionnel pour les rencontres avec leurs parents ou leurs fratries.

Les MEE ont élaboré une procédure et une méthodologie spécifiques pour l'établissement de projets d'aide avec et pour les enfants et leurs familles.

Les MEE doivent relever plusieurs défis :

- l'accueil des fratries, confié depuis l'été 2014 à l'un des foyers ;
- l'accueil de mineurs DPI (demandeurs de protection internationale) non accompagnés ;
- l'accueil de jeunes adultes en couple ;
- l'accompagnement et l'offre lieu de vie à certains jeunes désireux de poursuivre leurs études à l'étranger.

Service Treff-Punkt

Le service Treff-Punkt offre une structure où des enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés.

² Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis aux MEE.

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Service Treff-Punkt											
Dossiers traités	175	164	157	153	152	180	150	121	104	96	105
Enfants accompagnés	219	208	198	171	172	175	215	174	149		
Visites programmées	3045	2221	2105	1802	1500	1519	1272	809	958	985	450
Service Treff-Punkt Prison											
Dossiers traités	22	28	35	34	31	43	30				
Enfants accompagnés	25	39	39	53	53	71	55	55	19		
Visites programmées	122	240	220	146	114	114	74	74	70	50	41
Total ST-P et ST-PP											
Dossiers traités	197	192	192	187	183	223	180				
Enfants accompagnés	244	247	237	224	225	246	270				
Visites programmées	3167	2461	2325	1948	1614	1633	1346	883	1028	1035	491

Évolution des demandes et des programmations de visites

En 2014, la liste d'attente s'est encore allongée, avec comme conséquence des délais d'attente allant de six à neuf mois. Le service s'est retrouvé dans l'impossibilité de pouvoir donner suite, dans des délais raisonnables, à des décisions judiciaires, à l'origine de 75% des demandes.

Les demandes concernant des bébés et enfants de moins de deux ans (qui ont été traitées avec priorité) ont constitué une part importante (9%) de l'ensemble des situations. Il a été nécessaire d'augmenter le nombre des visites pour les bébés et de réduire les délais entre les visites (visites hebdomadaires). Il devient indispensable de disposer de locaux plus adéquats et d'un accompagnement plus individualisé pour pouvoir répondre à ces demandes en nombre croissant. Une solution provisoire a pu être trouvée en accord avec les responsables du Centre psychothérapeutique de jour Andalê.

Les locaux mis à disposition par la commune d'Ettelbruck sont devenus trop exigus et une solution a pu être trouvée par l'intermédiaire de services du ministère.

La recherche de solutions adaptées à la situation d'enfants dont un des parents est en traitement psychiatrique a amené les responsables du service à chercher le contact avec des services de santé mentale extrahospitalières.

Dans le cadre du service Treff-Punkt Prison, de nombreux dossiers ont été clôturés en 2014 et beaucoup de nouvelles demandes (aussi pour bébés et petits enfants) ont été introduites par les détenus.

Plusieurs entrevues au ministère ont permis de faire comprendre le travail effectué par le service et le renforcement en personnel permettra de réduire les délais d'attente.

Centre psychothérapeutique de jour ANDALÊ (CTÂ)

Le CTÂ accueille des enfants de 6 à 12 ans présentant une souffrance psychique se manifestant le plus souvent par des troubles du lien et du comportement.

La prise en charge au CTÂ repose sur des activités thérapeutiques, éducatives et pédagogiques, elle s'articule autour d'un dispositif individuel, de groupe et institutionnel et comprend un accompagnement et un soutien à chaque enfant dans une recherche de solutions qui lui sont singulières. Il est prévu de définir en 2015 une base légale afin de renforcer le dispositif existant.

D'octobre 2013 à octobre 2014, le CTÂ a reçu 22 demandes. Trois sont restées sans suite. 12 ont été réorientées. Huit demandes ont abouti à une prise en charge.

Durant cette même période, deux évolutions ont eu lieu au CTÂ :

- davantage d'attention portée aux consultations préliminaires, afin de s'assurer de l'adhésion des parents et de l'enfant;
- une collaboration renforcée avec les acteurs scolaires, afin de faciliter le retour des enfants à l'école.

Classe orthopédagogique et l'intégration scolaire

La classe orthopédagogique offre une aide et un soutien à l'école fondamentale de Schiffflange et de Dudelange au profit de certains enfants accueillis aux MEE et connaissant des difficultés scolaires majeures. Plusieurs projets visent à faciliter l'intégration scolaire d'enfants à la fin d'un traitement thérapeutique stationnaire ou semi-stationnaire.

B.1.1.4. Office national de l'enfance

2014 fut essentiellement marquée par une stabilisation des procédures, des financements et des concertations et ce sur base de différents apports évaluatifs sur les acquis des années 2011 à 2014. Ces premières années ont été des années-défis pour l'ensemble des acteurs : prestataires historiques tant institutionnels qu'ambulatoires, nouveaux prestataires tant libéraux qu'organisationnels, services CPI, services étatiques.

Un dispositif élaboré avec les gestionnaires dans une démarche participative

Les représentants de l'État ont élaboré entre 2009 et 2011 l'ensemble du dispositif AEF (aide à l'enfance et la famille) en collaboration directe avec les organisations représentatives des prestataires : EGCA - Entente des gestionnaires des centres d'accueil, Société luxembourgeoise de psychologie, Association luxembourgeoise des orthophonistes etc. dans le cadre d'un dialogue structuré comportant de nombreuses commissions consultatives paritaires, de groupes de travail, de séminaires etc. Ont été élaborés notamment en collaboration avec les prestataires : les règlements grand-ducaux d'application, les conventions-cadre, les formulaires et les procédures.

Vu que le processus de mise en œuvre de la loi consistait à transformer un système existant, il s'agissait de trouver un équilibre entre une nécessaire flexibilité pour rendre compte des situations existantes et l'introduction progressive mais souple de critères de sélection pour ne pas faire de victimes collatérales. Ainsi un processus en continue de simplification des procédures est en cours depuis 2012, processus qui se doit de trouver un équilibre entre flexibilité et sécurité procédurale. Ainsi à la demande explicite de quelques prestataires, se référant à des populations bien spécifiques, le système du conventionnement a été maintenu de façon isolée jusqu'en 2014.

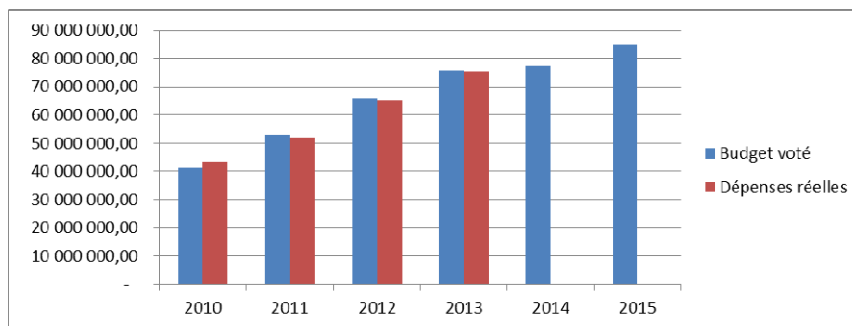
Il reste néanmoins un fait que pour les intervenants sur le terrain les défis sont conséquents : repenser les interventions dans une perspective axée davantage sur la prévention est un challenge de tous les jours ; se situer dans une démarche participative avec les familles concernées par la pauvreté et la détresse psycho-sociale n'est pas toujours facile ; trouver sa place dans un réseau d'intervenants psycho-sociaux ayant des pratiques divergentes suppose des remises en question.

Néanmoins l'actuel dispositif n'est pas figé, il est en évolution constante pour pouvoir répondre de façon toujours mieux adapté aux défis d'une société en mouvement, aux défis de problématiques en évolution et aux défis d'exigences de qualité toujours accrues.

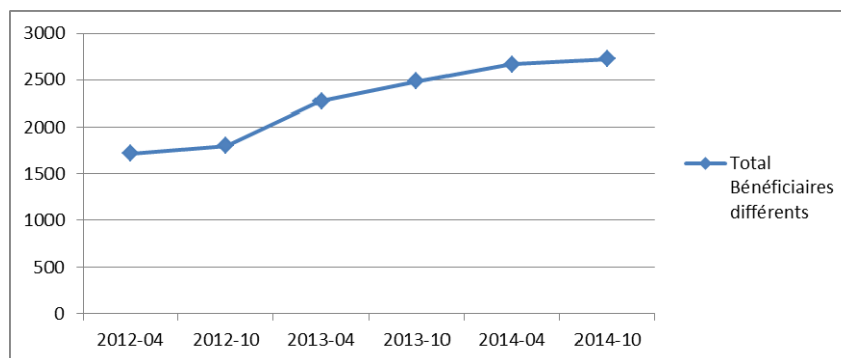
Des budgets de plus en plus conséquents pour allouer des aides à toujours plus de bénéficiaires

De nouveaux bénéficiaires sont entrés dans le système, tels que les familles d'accueil dites « proches », les enfants ayant des besoins en soutien par l'orthophonie dépassant le cadre de la nomenclature CNS, les enfants ayant des besoins en soutien par l'ergothérapie, etc.

Les sommes totales allouées au secteur AEF (conventionné et forfaitisé, hors secteur étatique) sont passées de € 41,36 millions en 2010 à € 77,39 millions dans le budget 2014 de l'État.



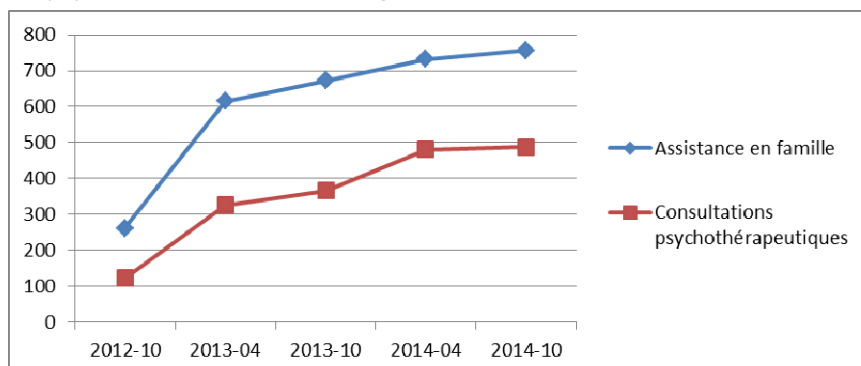
Néanmoins, l'État doit opérer un certain nombre d'arbitrages pour rester dans les réalités budgétaires, même si le nombre de demandes non-prises en charge est dérisoire par rapport aux accords de prise en charge donnés. Dans un souci de transparence les conventions-cadre prévoient depuis le 1^{er} janvier 2014, une commission médiation pour trancher d'éventuels litiges. Ces budgets ont permis d'allouer des aides à bien plus de bénéficiaires qu'auparavant (en deux ans entre le 1^{er} avril 2012 et le 1^{er} avril 2014 le nombre total de bénéficiaires immédiats a progressé de 1.716 à 2.722, soit une progression de **63 %**), d'augmenter la qualité des mesures et d'allouer des mesures complémentaires à un nombre élevé d'usagers.



Mais d'autres bénéficiaires potentiels se pressent aux portes du système AEF : jeunes qui sortent du système de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie juvénile, jeunes souffrant de problématiques « dys », situations familiales où des médiations s'imposent, jeunes en recherche d'un logement encadré ... Des problématiques de délimitations des champs d'intervention se posent ici de façon nette, voilà pourquoi les réponses en la matière ne sont pas toujours immédiates, mais demandent un temps de réflexion.

Prévention avant tout, mesures « légères » plutôt que mesures « lourdes »

Les aides qui ont connu un véritable bond spectaculaire sont : l'assistance en famille (augmentation de **189 %** en 2 ans) et les consultations psychothérapeutiques (augmentation de **300 %** en 2 ans). Ceci a permis de délivrer des aides au plus près des populations fragilisées et de mettre en place un véritable réseau de la prévention psycho-sociale au Luxembourg.



Au vu du processus législatif de réglementation de la profession de psychothérapeute (projet de loi 6578), et au vu du fait que les différentes écoles de psychothérapeutes ont des perspectives de prise en charge bien divergentes, l'État se doit de garder une certaine réserve pour ne pas créer trop de situations acquises avant la mise en œuvre de cette loi. Par ailleurs dans un souci de bonne utilisation des deniers publics, l'ONE oriente les demandeurs en priorité vers les services étatiques ayant des disponibilités.

En tant que pouvoir exécutif, l'État doit tenir compte dans ses procédures des réalités du paysage législatif actuel, qui se caractérise par une intégration insuffisante des systèmes « protection de la jeunesse » et « aide à l'enfance ». Il incombe à l'État de mettre en œuvre une politique cohérente dans un contexte juridique donné. L'État applique une politique de prestations au plus près des ancrages des populations cibles (sozialraumorientiert) : diminution des placements à l'étranger, préférence à la Grande Région, régionalisation progressive des prestataires au Luxembourg.

Changements de paradigme pour une qualité accrue

En collaboration étroite avec l'Université du Luxembourg et avec les prestataires, le processus de mise en œuvre de la loi AEF a permis d'élaborer et de mettre en œuvre des standards de qualité rigoureux dans bien des sous-secteurs du monde AEF. Dans les sous-secteurs non-repris, des démarches d'élaboration de standards de qualité sont en cours. Le législateur a demandé au niveau de la mise en œuvre de la loi AEF trois changements de paradigme :

1. passage du financement d'institutions vers un financement par forfaits de prestations ;
2. passage du « tout-judicaire » vers un travail social davantage axé sur la collaboration avec la famille en détresse psycho-sociale ;
3. passage du professionnel socio-éducatif isolé vers un réel travail en réseau.

Comme l'essentiel du dispositif n'est entré en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2012, même si des difficultés et imperfections continuent d'exister, l'essentiel des défis ont été relevés au cours des trois dernières années.

Le système AEF a permis en peu de temps de mettre en place un système de documentation adapté, tant du côté des prestataires, que du côté des instances de l'État, qui en tenant compte des missions légales, permet un véritable travail en réseau entre instances et met à la disposition des décideurs politiques des statistiques précises. La sécurisation des données prendra un nouvel envol dès les premiers mois de 2015, quand l'essentiel des démarches sera intégré dans MyGuichet.lu.

Coordinateurs de projets d'intervention (CPI)

En 2014, les 24 agents CPI ont accompagné et coordonné 587 familles bénéficiant d'une coordination complète (100%) et 116 familles bénéficiant d'une coordination réduite (15%), soit un total de 703 familles. Au courant de l'année 2014, 602 familles ont bénéficié d'une première intervention d'un CPI. Sur l'ensemble des enfants ayant eu une intervention d'un CPI durant l'année 2014, 31 enfants étaient accueillis en famille d'accueil et 165 enfants étaient accueillis en institution.

Accueil et placement institutionnel au Luxembourg

676 enfants et adolescents étaient accueillis ou placés à la date du 25 novembre 2014 dans les institutions luxembourgeoises. 76,63% l'étaient à la suite d'une décision judiciaire (relevé statistique d'octobre/novembre 2014 publié sur www.one.public.lu). Comme l'ONE a également la mission d'orientation des demandes institutionnelles vers les places libres, il est bien entendu au centre des débats sur la pénurie de places d'accueil institutionnel. Face à cette pénurie de disponibilités immédiates il y a néanmoins d'autres réalités paradoxales, à savoir qu'au Luxembourg il y a davantage de bébés en institution et plus longtemps qu'à l'étranger, que le Luxembourg continue à placer certains jeunes à l'étranger, que le pourcentage de jeunes placés par rapport à la population totale reste élevé et qu'un certain nombre de places en accueil institutionnel ont été créées au cours de ces dernières années.

Il y a lieu aussi d'insister sur le phénomène des « vases communicants » entre les différentes mesures d'accueil institutionnel, respectivement sur l'influence de la pénurie de logements sociaux disponibles. Ces phénomènes entraînent un « Reckstau » de secteur en secteur. Ainsi la difficulté pour les jeunes adultes « care-leavers » ayant peu de ressources de trouver un logement indépendant entraîne qu'ils restent plus longtemps que nécessaire dans les différents logements encadrés disponibles et ne libèrent pas ces places

de logement encadré. Ceci implique que le transfert de jeunes adultes de 18/19 ans de centres d'accueil vers le logement encadré devient difficile, ce qui entraîne de nouveau que les places en centre d'accueil pour mineurs sont insuffisantes.

Les 676 jeunes accueillis se répartissent ainsi :

- 487 dans les centres d'accueil classiques ;
- 45 en accueil urgent ;
- 87 dans les CSEE ;
- 57 dans les institutions spécialisées.

Suivi socio-éducatif du logement encadré

Il s'agit d'une mesure qui vise à accompagner les jeunes adultes dans leur transition vers l'âge adulte. C'est pourquoi, il est important dans le cadre de cette mesure que le jeune puisse exprimer ses choix et son projet de vie et qu'il participe activement au développement de son autonomie. À la date du 1^{er} octobre 2014, 132 jeunes adultes ont bénéficié d'une telle mesure.

Accueil institutionnel à l'étranger

Ces situations d'accueil concernent des jeunes pour lesquels les structures d'accueil nationales ne peuvent offrir un cadre adapté. Une des priorités de l'année 2014 a été l'optimisation d'une gestion quotidienne des dossiers ainsi que de la préparation et de la mise en œuvre du retour au Luxembourg. L'année 2014 a encore été marquée par une lente régression des mesures en institution à l'étranger pendant qu'une progression des mesures dites *Individualpädagogische Einzelmassnahmen* a pu être enregistrée. De telles mesures d'accueil se caractérisent par un accueil qui se fait en dehors de toute institution, soit dans des maisons familiales soit par le moyen du voyage. En date du 1^{er} octobre 2014, quelque 125 enfants et jeunes adultes profitaient d'une mesure d'accueil à l'étranger. Pour 71 (56,8%), les cours et tribunaux sont impliqués dans la décision sur la détention de l'autorité parentale, respectivement du lieu de séjour du jeune.

Accueil et placement en famille d'accueil

La formule la plus importante de cette mesure est sans doute « l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil de jour et de nuit » qui se base dans 82,99% des situations sur une décision judiciaire. En date du 25 novembre 2014, 482 enfants sont accueillis jour et nuit en famille d'accueil dont 167 en famille « proche » ou apparentée. Cette mesure d'aide permet aux enfants, qui ne peuvent grandir dans leur famille biologique, de faire l'expérience d'une ambiance familiale et de pouvoir développer des liens affectifs avec des personnes de référence. Par ailleurs, 52 enfants sont accueillis en famille d'accueil de jour.

Pour rendre l'accueil en famille plus attrayant en allégeant notamment les conditions d'octroi de l'agrément pour les parents d'accueil, un groupe de travail « accueil en famille » a été mis en place par la Commission de qualité. L'accompagnement personnalisé des situations est financé par l'ONE par forfaits horaires et presté par des services spécialisés. Pour soutenir davantage les familles d'accueil dans la prise en charge d'enfants en situation de crise, l'ONE propose dans certaines situations la nomination d'un CPI afin de mettre en place et de coordonner un réseau d'aide plus important au bénéfice de l'enfant accueilli et de sa famille d'accueil.

Assistance psychique sociale ou éducative en famille

L'assistance en famille constitue un pilier fondamental dans les mesures d'aides ambulatoires dites préventives. Cette mesure englobe une prise en charge de tous les membres de la famille qui peut être complétée, dans certains cas, par une intervention de type ambulatoire, voire de type placement en structure d'accueil touchant des membres individuels.

Les chiffres actuels semblent évoluer vers une stabilisation. Ainsi, au 1^{er} octobre 2012, l'ONE recensait 431 familles, en 2013 il s'agissait de 629 familles et en 2014 de 695 familles. Au sein des 695 familles bénéficiant d'une assistance psychique, sociale ou éducative en famille, 133 enfants étaient placés dans une mesure d'aide dite stationnaire, donc une structure d'accueil. Pour 177 enfants/adolescents, dont la famille était sous assistance familiale, la mesure d'aide ambulatoire Consultation psychologique a

également été mise en place. L'encadrement complémentaire de 152 familles soutenues d'une assistance en famille, par un CPI a été nécessaire. En outre 17 familles déjà encadrées par une assistance familiale ont aussi profité d'une aide socio-familiale.

Consultations psychologiques et psychothérapeutiques

Proposée par des associations et des professionnels libéraux, cette activité est marquée par une grande diversité des approches et des méthodes. Cette diversité est bénéfique au vu des problématiques existantes. La prise en charge, allant du diagnostic psychologique en passant par la consultation psychologique jusqu'à la prise en charge psychothérapeutique s'adapte aux situations. Au 1^{er} octobre 2014, l'ONE a enregistré 488 bénéficiaires de cette mesure d'aide. Ces chiffres semblent indiquer une stabilisation des prise en charge qui en octobre 2012 se situaient à 225 personnes pour 461 en octobre 2013.

Intervention orthopédagogique précoce et soutien psychosocial par l'orthophonie

Une distinction entre l'intervention orthopédagogie précoce (IOP) et le soutien par la psychomotricité ou l'orthophonie s'impose. Tandis que les interventions IOP visent par une approche globale l'amélioration d'un état psycho-développemental donné, les interventions de psychomotricité ou d'orthophonie sont centrées sur un domaine plus précis et restreint. Contrairement à l'IOP, certaines des autres prestations sont prises en charge par la Caisse nationale de santé (CNS). Comme l'ONE intervient subsidiairement à la CNS, il s'ensuit que ces demandes doivent impérativement être complétées par une ordonnance médicale et, le cas échéant, par le refus de la CNS. Au 1^{er} octobre 2014, 223 enfants ont pu profiter d'une IOP et/ou d'une intervention de psychomotricité ou d'orthophonie.

B.1.2. Adoption

B.1.2.1. Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Le ministère agréé et contrôle les services œuvrant dans le domaine de l'adoption conformément aux dispositions de la loi du 31 janvier 1998 portant agrément des services d'adoption et définition des obligations leur incombant. Par ailleurs, il subventionne les activités qui leur sont imposées.

Comme le prévoit la Convention de La Haye, l'Autorité centrale, au Luxembourg le ministère, peut déléguer certaines fonctions à des services agréés.

Les **services d'adoption** agréés rassemblent toutes les informations nécessaires pour évaluer l'aptitude des candidats à adopter. Ces informations sont transmises à l'Autorité centrale de l'État d'origine de l'enfant. Les services d'adoption assurent aussi les suivis post-adoptifs par le biais de la rédaction de rapports post-adoptifs exigés par les États d'origine.

Fin 2014, quatre services d'adoption étaient agréés et conventionnés : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance (AIAE) a.s.b.l., le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise, Naledi a.s.b.l. et Luxembourg-Pérou a.s.b.l.

La Maison de l'Adoption est un **service de consultation** en matière d'adoption pour les personnes concernées par l'adoption ; il est géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise et conventionné par le ministère. Conformément à la Convention de La Haye, le ministère a en tant qu'Autorité centrale l'obligation de promouvoir le développement de services de conseils pour l'adoption et le suivi de l'adoption. Cette fonction a été déléguée à la Maison de l'Adoption, qui offre des séances de sensibilisation et de préparation à l'adoption ainsi qu'un accompagnement en post-adoption.

B.1.2.2. Collaboration au niveau national

En 2014, le ministère et les services d'adoption agréés se sont activement concertés dans le cadre de réunions de plateformes communes et de groupes de travail thématiques.

En début d'année, un cycle de préparation à l'adoption a été mis en œuvre par le ministère et les services d'adoption agréés. Ce cycle vise à mieux informer et guider les candidats intéressés par l'adoption durant la phase dite « pré-adoption ». À la fin du cycle, chaque participant reçoit un certificat de préparation à l'aide duquel il peut s'inscrire auprès des services d'adoption agréés. Au cours de l'année, plusieurs réunions de groupes de travail ont été consacrées à l'élaboration d'un cadre de référence national déterminant des procédures communes et bonnes pratiques à suivre par les acteurs de l'adoption. Ont également eu lieu un échange avec les autorités judiciaires, impliquées dans la procédure d'adoption, et une journée de formation avec une experte étrangère dans le cadre de démarches qualité. Ce processus d'amélioration de la procédure d'adoption et du développement de démarches qualité sera poursuivi en 2015.

B.1.2.3. Collaboration au niveau international

Dans certains États d'origine, le développement socio-économique a pour conséquence une diminution du nombre d'enfants abandonnés et une augmentation des adoptions nationales. La politique de certains gouvernements des États d'origine favorise également les adoptions nationales et exprime un besoin en adoption internationale concernant de plus en plus des enfants dits à besoins spécifiques. Face à cette réalité, l'Autorité centrale luxembourgeoise et les services agréés ont continué à s'échanger avec les États d'origine partenaires ainsi qu'à identifier des pays en besoin d'adoption internationale en vue d'établir de nouvelles collaborations. Fin 2014, l'Amicale internationale d'aide à l'enfance (AIAE) a entrepris une visite de travail en Corée du Sud. Un accord de collaboration avec le Burkina Faso a été signé en septembre 2014, et la collaboration débutera en 2015. Suite à l'accord signé avec la République socialiste du Vietnam en 2013, le Luxembourg a également obtenu son accréditation définitive en novembre 2014 et les premières adoptions pourront se faire en 2015. En février 2014, l'AIAE a entrepris une mission au Cambodge pour participer à un séminaire ayant pour thème les mesures de protection générale des enfants et plus précisément en adoption internationale.

Statistiques annuelles des adoptions nationales¹ et internationales

État d'origine		Nombre de demandes d'adoption ²		Nombre d'évaluations finalisées ³		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg ⁴		Nombre d'adoptions finalisées ⁵	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Afrique du Sud		20	18	15	9	3	10	7	6	5	6
	Bénin	1			1		1		1		
Bulgarie		43	43	4	5	9	4		2		2
	Corée du Sud	12	3	7	3	6	2	3	9	9	4
Colombie		19				1					
Etats-Unis					2						
Guinée			1								
	Haïti	15						1		3	1
Inde		13	5	1		3					
Luxembourg		40	43	7	4			2	6	2	2
Pérou						2					
Philippines			1		1						
Portugal		6	6			1	1				
Roumanie					1						
Vietnam			11		2						
Total international CLH:		101	85	20	20	19	15	7	8	5	8
Total international ≠ CLH :		28	3	7	4	6	3	4	10	12	5
Total international (CLH + ≠ CLH) :		129	88	27	24	25	18	11	18	17	13
Total national :		40	43	7	4	0	0	2	6	2	2
TOTAL :		169	131	34	28	25	18	13	24	19	15

* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Lecture du tableau :

Note¹ : les enfants confiés en adoption au Luxembourg sont principalement des enfants (nouveau-nés) nés par accouchement anonyme ; parfois des enfants dont les parents d'origine ont donné leur consentement à l'adoption devant le Juge des Tutelles ou un notaire ; occasionnellement des enfants déclarés abandonnés par le Tribunal d'arrondissement.

Note² : pour l'année 2013 : nombre de candidats ayant introduit une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande ; pour l'année 2014 : nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.

Note³ : nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note⁴ : en adoption internationale : enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale : enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note⁵ : nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'État civil de la Ville de Luxembourg.

Parmi les 18 enfants accueillis en famille au Luxembourg en 2014, un enfant avait moins d'un an et 17 enfants étaient âgés entre un et quatre ans. Parmi ces 18 enfants, on compte 14 garçons et 4 filles. 5 enfants étaient des enfants dits à besoins spécifiques, c'est-à-dire des enfants plus âgés, des enfants en fratrie ou encore des enfants porteurs de maladies ou de handicaps.

B.1.3. Droits de l'enfant

B.1.3.1. Coordination interministérielle de la politique gouvernementale en matière de droits de l'enfant

En 2014, le groupe de travail interministériel aux droits de l'enfant, composé de représentants des ministères de la Famille et de l'Intégration, de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Égalité des chances, de la Justice, de la Santé, du Travail et de l'Emploi a concentré son travail sur l'élaboration de documents de réponse aux deux questionnaires transmis par le secrétariat général du Comité de Lanzarote du Conseil de l'Europe aux pays membres ayant ratifié la convention. Ces questionnaires portaient sur l'abus sexuel d'enfants en général et sur l'abus sexuel d'enfants dans le cercle de confiance.

B.1.3.2. Coordination des travaux d'établissement de procédures à suivre par les professionnels de l'enfance et de la jeunesse face à la maltraitance

Un groupe de travail réunissant Tribunal de la jeunesse, Parquet Luxembourg, Parquet Diekirch, ministère de la Justice, ministère de la Santé, Police grand-ducale, Ville de Luxembourg, Alupse (Association luxembourgeoise pour la prévention des sévices à enfant), ORK, SNJ a été créé sous la coordination du service des droits de l'enfant du ministère en vue de l'élaboration de procédures à suivre par les professionnels de l'enfance et de la jeunesse face à la maltraitance de mineurs par des adultes. Le groupe s'est réuni cinq fois en 2014 et les travaux d'élaboration de ce guide de procédures vont être clôturés au premier semestre 2015.

B.1.3.3. Coopération interministérielle

Le service assure l'apport de la perspective des droits de l'enfant dans le cadre des coopérations interministérielles suivantes :

- examen des demandes d'autorisations de travail pour acteurs mineurs pour le ministère du Travail et de l'Emploi ;
- participation au groupe interministériel de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains, coordonné par le ministère de la Justice.

B.1.3.4. Coopération avec les organismes publics et privés

Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand

Le service s'est régulièrement concerté avec les responsables de l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand sur la situation des enfants au Luxembourg.

Dès 2013 l'accent a été mis sur une plus grande autonomie de gestion de l'ORK par le versement d'une dotation à gérer entièrement par l'ORK sans intervention du ministère d'attache des agents détachés. Fin 2014, il a été décidé d'entamer les travaux en vue de l'élaboration d'un avant-projet de loi modifiant la loi de 2008 portant création de l'ORK en vue de clarifier la situation du personnel et les principes de gestion financière de cet organisme.

Organisation du 25^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant

15 événements, films avec discussion, conférences, expositions, conférence-débat, formations continues, ont été organisés entre le 5 novembre et le 9 décembre avec les organismes suivants : Bee-secure, ECPAT, KannerjugendErwuessebildung, Kindernothilfe, Nouvelle pro ninos pobres, Terre des hommes, service Treffpunkt (MEE), Centre de médiation, Croix-Rouge, Unicef, Amnesty international, Handicap international, Amis du Tibet, European migration network, Fondation Follereau.

B.1.3.6. Recherches de personnes en application de l'article 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant

En 2014, le service a été sollicité pour cinq demandes de recherches de personnes. Deux cas ont pu être résolus.

B.1.4. Éducation et accueil

B.1.4.1. Évolution quantitative

Au cours des dernières années, l'éducation et l'accueil extrafamiliales et extrascolaires, ou secteur de l'éducation non formelle, a évolué de manière impressionnante.

Le nombre de crèches, de foyers de jour, de maisons relais (nommés ci-après services d'éducation et d'accueil - SEA) et d'assistants parentaux n'a cessé de croître. Ainsi l'offre de places en services d'éducation et d'accueil et en assistance parentale est passée de 7.712 places en 2004 à 49.208 places en 2014.

L'offre de places agréées dans le secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants (49.208 places au 31.12.2014) a progressé de 8,91% de 2012 à 2013 et de 6,10% 2013 à 2014.

Une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

Évolution des places

Situation au 31.12.2014	Places en 2009	Places en 2013	Places en 2014	Différence de 2013 à 2014	Progression de 2013 à 2014
Services d'éducation et d'accueil ¹ conventionnés	20.308	34.053	35.579	1.526	4,48 %
Services d'éducation et d'accueil ¹ commerciaux	2.734	9.194	10.371	1.177	12,80 %
Assistance parentale	1.606	3.130	3.258	128	4,09 %
TOTAL	24.648	46.377	49.208	2.831	6,10 %

1 : Maisons relais, foyers de jour, crèches et garderies

L'offre de places par commune peut être consultée sur le site www.men.lu.

Évolution des agréments

Services d'éducation et d'accueil pour enfants	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Crèches, foyers de jour, garderies à vocation commerciale	113	176	222	278	327	346
Crèches, foyers de jour, garderies conventionnés par l'Etat	72	71	71	67	63	60
Maisons relais pour enfants	278	305	326	329	335	349
Assistance parentale	368	463	555	620	665	689
Total:	831	1015	1174	1294	1390	1444

Un agrément est une autorisation gouvernementale permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé. La procédure d'agrément des services d'éducation et d'accueil est réglée par la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (loi dite ASFT).

L'activité d'assistance parentale (accueil éducatif au domicile de particuliers) est réglementée par les dispositions de la loi du 30 novembre 2007. La loi soumet l'exercice de l'activité d'assistance parentale à l'obligation d'un agrément ministériel.

Évolution du chèque-service accueil (CSA)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Décomptes CSA	25.972	29.583	33.558	36.383	39.240	41.604
% de la population totale	33,9	38,3	44,2	46,1	49,8	52,2

La population totale des enfants âgés de 0-12 ans résidant au Luxembourg est estimée à 79.741 (statistiques Statec du 01/01/2014). 41.604 décomptes ont été générés pour la période de facturation de décembre 2014. Par rapport à la population cible, 52,2% des enfants ont été accueillis pendant la période de facturation de décembre 2014 par un service d'éducation et d'accueil ou par un assistant parental. Pour décembre 2013, ce taux correspondait à 49,8%.

Le nombre des prestataires du chèque-service accueil a augmenté de manière constante depuis la mise en place du CSA.

À l'heure actuelle, tous les services d'éducation et d'accueil conventionnés par l'État (409) sont prestataires du chèque-service accueil.

La quasi-totalité des services d'éducation et d'accueil à vocation commerciale sont prestataires du chèque-service accueil, à l'exception de cinq services qui n'appliquent pas la tarification du CSA.

Des 689 assistants parentaux agréés en 2014, 675 sont prestataires du chèque-service accueil.

En outre, 151 associations sportives, 13 institutions d'enseignement musical, 20 services de vacances, quatre services pour personnes handicapées et deux internats socio-éducatifs offrent des prestations chèque-service accueil.

Évolution du budget

Budget	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total en €	86.809.917	136.269.437	163.074.220	228.541.431	264.399.814	300.320.606

Le tableau représente le budget total du service de l'éducation et de l'accueil. L'évolution du budget de 2009 à 2014 est de 346% ; elle est de 13,6% entre 2013 et 2014.

Évolution de l'assistance parentale

au 31.12.	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Places chez l'assistance parentale	1606	2138	2570	2855	3130	3258
Assistants parentaux agréés	368	464	555	620	665	689

Les premiers assistants parentaux ont été agréés en 2003. Fin 2003, ils étaient au nombre de 18 et, en 2010, ils étaient 464. L'entrée en vigueur de la loi du 30 novembre 2007 a incité un grand nombre d'assistants parentaux à introduire une demande d'agrément. Alors que jusqu'en 2012 le ministère compétent observait une augmentation massive des places d'accueil auprès des assistants parentaux, il est à noter que la progression des places reste limitée depuis.

Malgré le fait que les demandes d'agrément ont augmentées considérablement, 75% des demandes n'aboutissent pas à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale. Au 31 décembre 2014, le ministère dénombrait 485 demandes d'agrément en cours de traitement.

Les agents du service avaient effectué 126 visites d'agrément au domicile des particuliers en vue de délivrer ou de renouveler des agréments. En 2014, 42 agréments ont été annulés.

En décembre 2014, 2.889 enfants ont été facturés par les assistants parentaux, dont 1.007 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Pour ce qui est du profil des assistants parentaux, il est à souligner que si dans le passé l'activité d'assistance parentale a permis au parent de garder son/ses enfant/s à domicile tout en poursuivant une activité professionnelle, le nombre de personnes détenteur d'un agrément pour l'activité d'assistance parentale sans être parent d'un enfant mineur est en croissance (20% actuellement).

Le nombre de personnes ayant une qualification dans le domaine psychosocial, pédagogique ou socio-éducatif demandant un agrément est également en croissance. 67 assistants parentaux détiennent une qualification socio-éducative.

Le règlement grand-ducal relatif à la formation aux fonctions d'assistance parentale est entré en vigueur le 6 octobre 2008. La formation comprend au moins cent trente heures de cours et de séminaires ainsi qu'au moins vingt heures de stages dans un service socio-éducatif agréé. En 2014, 112 apprenantes ont obtenu le certificat aux fonctions d'assistance parentale.

Dans le cadre des formations continues, l'agence Dageselteren propose des cours théoriques traitant de thèmes autour de l'enfance et de l'activité d'accueil éducatif à domicile, ainsi que des groupes d'activités pédagogiques et des supervisions. En 2014, l'agence a proposé 133 formations continues, 12 séances de supervision de groupe et 39 séances de supervisions individuelles.

B.1.4.2. Évolution qualitative

La collaboration nationale et interministérielle

La progression considérable de l'offre des services d'éducation et d'accueil n'a pu se faire que grâce à l'effort des communes luxembourgeoises pour mettre en place les infrastructures nécessaires. La collaboration étroite avec le SYVICOL permet de tenir compte des préoccupations du niveau communal.

Le partenariat entre les associations gestionnaires des structures d'éducation et d'accueil, les administrations communales et le ministère est la base pour le développement quantitatif et qualitatif de ce secteur en pleine expansion. Des plateformes d'échanges ainsi que des groupes d'experts où participent les responsables communaux, les gestionnaires et les experts du terrain ont été créés afin de garantir un dialogue structuré entre partenaires.

Des rencontres avec des représentations des gestionnaires de crèches commerciales ont eu lieu dans ce même esprit d'échange.

Le développement du cadre de référence national de l'éducation non formelle comprenant les objectifs généraux et les principes pédagogiques que doivent suivre les services ainsi que l'élaboration des instruments de monitoring sont réalisés en concertation étroite avec les différents acteurs (cf. www.enfancejeunesse.lu/arbeitspapier-leitlinien-zur-non-formalen-bildung-im-kindes-und-jugendalter).

En vue d'harmoniser les normes et modalités de sécurité, le groupe de travail interministériel « sécurité », composé d'experts provenant du Service national de la sécurité dans la Fonction publique, de l'Inspection du travail et des mines, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de la Santé se consulte régulièrement.

Dans la mise en œuvre du chèque-service accueil le partenariat avec le syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) permet d'intégrer le fonctionnement administratif communal. Afin de simplifier la gestion des présences des enfants en relation avec la facturation du chèque-service accueil, le développement du programme de gestion intégrée (PGI) en collaboration avec les gestionnaires des structures d'éducation et d'accueil est en phase de finalisation.

Conférences, publications, sites internet

Dans le cadre de la mise en œuvre du chèque-service accueil, le ministère a mis en place en collaboration avec le syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) un site internet, le portail *Chèque-Service Accueil* (www.kannerbetreuung.lu, www.accueilenfant.lu) ayant pour objectif de permettre aux parents de se renseigner sur les structures d'éducation et d'accueil, de comparer leurs offres et de s'informer sur les détails de fonctionnement du chèque-service accueil.

Afin d'expliquer les procédures et autorisations aux citoyens en vue de créer un service d'éducation et d'accueil, des pages ont été ajoutées sur le site du Guichet.lu.

Le personnel d'encadrement pédagogique est la clé de services de grande qualité. L'accès du personnel à la formation continue est une priorité du gouvernement. Par la création du site www.enfancejeunesse.lu, le personnel des structures d'éducation et d'accueil est informé sur l'ensemble de la formation continue offerte.

Par le biais de conférences, de publications et d'études, le ministère, en collaboration avec des institutions de recherche, le SNJ et le concours actif des communes, des organisations et des professionnels, soutient activement le développement de la qualité pédagogique. En 2014, il s'est agi de :

- 3^e conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes : Inclusion (02/12/2014)
- Beiträge zur Inklusion. Band 2 der Schriftenreihe: Non-formale Bildung und Betreuung in früher Kindheit und im Schulalter
- brochures : *Bildung für nachhaltige Entwicklung für Kinder und Jugendliche, Bildung im außerschulischen und außerfamiliären Kontext, Partizipation von Kindern und Jugendlichen* (série *Études et Conférences*) (www.snj.public.lu/fr/publications/Pädagogische%20Handreichungen).

Cellule Qualité/Plainte

L'équipe de la cellule Qualité/Plaintes se compose essentiellement d'experts du domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif et juridique. L'équipe se réunit régulièrement à un rythme bimensuel.

Les activités de la cellule sont très diverses :

1. répondre aux réclamations envers les services d'éducation et d'accueil et les assistants parentaux,
2. favoriser l'échange professionnel,
3. organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques impliquées (Inspection du travail et des mines, service de la sécurité alimentaire du ministère de la Santé, etc.)
4. développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés,
5. développer des instruments pour améliorer la qualité des services.

En 2014, 36 plaintes pour le domaine de l'accueil sans hébergement, 35 pour le domaine de l'assistance parentale et cinq pour les Maisons Relais pour enfants ont été retenues, donc au total 76 plaintes.

Cadre législatif et réglementaire

Plusieurs projets de loi et de règlements grand-ducaux sont en cours :

- projet de loi n° 6410 portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse,
- projet de loi n° 6409 modifiant la loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale,
- projet de règlement grand-ducal concernant l'assurance de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants et les services pour jeunes,
- projet de règlement grand-ducal concernant le plan communal de l'enfance et de la jeunesse,
- projet de règlement grand-ducal régissant les modalités d'exécution du chèque-service accueil,
- projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 sur la jeunesse.

B.1.5. Jeunesse

B.1.5.1. Politique de la jeunesse

La politique de la jeunesse est définie dans sa mise en œuvre par la loi jeunesse du 4 juillet 2008. Trois éléments caractérisent la politique de la jeunesse selon la loi. Elle est transversale par la coordination des politiques de la jeunesse au sein du comité interministériel de la jeunesse, participative par l'institution du Parlement des jeunes, du Conseil supérieur de la jeunesse et du dialogue structuré et également basée sur la connaissance par la publication d'un rapport quinquennal sur la situation des jeunes au Luxembourg.

Pacte Jeunesse - www.jugendpakt.lu

Dans son article 15, la loi sur la jeunesse précise que le gouvernement élabore tous les cinq ans un plan d'action qui définit les grandes orientations de la politique de la jeunesse. Le premier rapport national sur la situation de la jeunesse a été publié en 2010 et le département a continué en 2014 à mettre en œuvre une série d'actions relevant du domaine de la santé sexuelle, du logement, de l'emploi et de la recherche scientifique sur la situation des jeunes.

Comité interministériel à la jeunesse

Le comité interministériel à la jeunesse est l'organe de coordination de la politique de la jeunesse du gouvernement. Ses membres viennent des principaux ministères concernés par la jeunesse, la famille, l'éducation nationale et la formation professionnelle, le travail et l'emploi, la santé, le sport, le logement, la culture, la justice, l'égalité des chances.

En 2014, le comité s'est rencontré deux fois et s'est consacré à la validation du mécanisme du dialogue structure entre les jeunes et le gouvernement, au suivi des recherches réalisées au sein de l'Université du Luxembourg en vue de la publication du deuxième rapport sur la situation des jeunes en 2015 et à l'évaluation de la mise en œuvre du premier plan d'action de la jeunesse « Jugendpakt ».

Dialogue structuré - www.dialog.lu

Le cadre de coopération européen dans le domaine de la jeunesse instaure le dialogue structuré comme instrument de dialogue de la jeunesse avec les institutions de l'Union européenne. En 2014, lors de la présidence grecque, une consultation a été menée sur le sujet de l'entrepreneuriat des jeunes. Cette consultation a été coordonnée par un groupe de travail national composé de représentants du ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse, du Service national de la jeunesse, de la Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise, du Parlement des jeunes et du Centre information jeunes.

En avril 2013, le Conseil de gouvernement a adopté pour la première fois l'instrument du dialogue structuré national comme mécanisme officiel de participation des jeunes au travail du gouvernement luxembourgeois. Dorénavant, les organisations Jugendparlament, Conférence nationale des élèves, Conférence générale de la jeunesse du Luxembourg et Entente des gestionnaires des maisons de jeunes peuvent s'exprimer et donner des recommandations sur un sujet politique précis. Le premier thème retenu pour les années 2013-2014 a été celui de la mise en place de la Garantie pour la jeunesse, dispositif de lutte contre le chômage des jeunes. À cet effet, une conférence publique ainsi qu'une « Jugenddesch » ont été organisées en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie solidaire en mai 2014. En août 2014, le Conseil de gouvernement a retenu le sujet du logement des jeunes pour l'édition 2014-2015 du dialogue structuré national. Les ministères associés sont le ministère du Logement et le ministère de la Famille et de l'Intégration.

Conseil supérieur de la jeunesse

Le Conseil supérieur de la jeunesse est créé par la loi sur la jeunesse comme voix de la société civile. Il comprend des représentants des organisations de jeunesse, des organisations d'élèves et d'étudiants, des organisations de service pour jeunes, du syndicat des villes et communes luxembourgeoises.

En 2014, le Conseil supérieur de la jeunesse a adopté deux avis respectivement sur la « Garantie Jeunesse » et sur la place de la politique de la jeunesse au Luxembourg. En relation avec la « Garantie Jeunesse » le Conseil supérieur avise favorablement l'initiative et la démarche de vouloir concevoir une garantie pour la

jeunesse. D'un point de vue social et pédagogique, il est important de proposer des mesures aux jeunes le plus tôt possible afin de ne pas laisser de vide dans sa biographie scolaire et professionnelle. Dans sa dernière séance de son présent mandat, le Conseil supérieur de la jeunesse sortant a mené une discussion approfondie relative à l'importance et à la digne place de la politique de la jeunesse dans la politique gouvernementale du Luxembourg, ceci dans le contexte du regroupement des politiques de l'enfance et de la jeunesse avec la politique de l'éducation.

Le Conseil supérieur de la jeunesse a procédé à une évaluation de son propre fonctionnement et proposé des mesures d'amélioration qui seront mises en œuvre en 2015 via la révision du règlement grand-ducal afférent.

Accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg

La politique de la jeunesse doit être basée sur une connaissance de la jeunesse. C'est l'objet de l'accord de collaboration qu'a conclu le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse avec l'Université du Luxembourg. Cet accord permet de mener des recherches et des évaluations dans le domaine de la jeunesse et d'entretenir un centre de documentation sur les questions des jeunes, accessibles aux personnes intéressées. À côté des thèmes récurrents de la recherche dans le domaine de la jeunesse (participation des jeunes, structures en faveur des jeunes, indicateurs sociaux etc.), les activités et sujets principaux de recherche et d'évaluation en 2014 furent les suivants :

En 2014, les travaux de recherche dans le cadre du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg qui paraîtra en 2015 constituaient la priorité principale du plan de travail. Les transitions entre l'adolescence et l'âge adulte avec une attention particulière sur la transition entre le système éducatif et le marché du travail, les transitions de la vie dite privée (logement autonome, fonder une famille etc.) et la transition vers une citoyenneté active sont les thèmes abordés dans ce contexte. La conception théorique et méthodologique, les analyses secondaires de données administratives et statistiques ainsi que la conception et les premières phases d'un projet de recherche associé sur la perspective des jeunes sur les mesures favorisant les transitions étaient les principaux travaux dans ce contexte.

En ce qui concerne la participation de jeunes et leurs conditions de vie au niveau local, un plan communal jeunesse a été finalisé pour la commune de Schuttrange.

Une enquête sur le parcours d'intégration de jeunes issus de l'immigration au Luxembourg est en train d'être élaborée. Le but de l'enquête est de décrire les conditions sociales du processus d'intégration et les visions subjectives des jeunes sur leur propre parcours d'intégration ainsi que les outils et indicateurs d'intégration développés au Luxembourg. Une évaluation du « Pacte Jeunesse 2012-2014 » vient d'être élaborée. Le travail transversal constitue un élément important de la politique de la jeunesse. Le « Pacte Jeunesse » est l'instrument avec lequel cette politique transversale est mise en œuvre.

Dans le cadre d'une politique de jeunesse internationale fondée sur la connaissance, les effets de l'éducation non-formelle mise en œuvre au cours de projets financés par le programme européen « Jeunesse en Action » ont été évalués dans le cadre de la « Research-based Analysis and Monitoring of Youth in Action (RAY) ».

B.1.5.2. Organisations et mouvements de jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien aux plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, ainsi que les pouvoirs publics. Ils sont un important facteur d'intégration. L'expérience associative à travers son engagement dans la société, permet au jeune de construire son identité, par la nécessaire construction de relations formelles et personnelles avec les autres, mais aussi par la discipline qu'elle exige vis-à-vis de soi-même.

Les associations et mouvements de jeunesse, tant au plan national que local, ont profité des aides du ministère pour financer leurs diverses activités et initiatives. 12 associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 41.000 €. Au plan local, des subsides pour la somme de 15.600 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

De même, le ministère a participé aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse pour un montant total de 79.000 €.

B.1.5.3. Services pour jeunes

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux. En 2014 le montant disponible sur l'article 11.4.33.021 en relation avec les services pour Jeunes était de 7.978.492 €, dont 1.633.995 € comme participation aux frais de fonctionnement des services et 6.344.497 € comme participation aux frais de salaires. L'effectif total des éducateurs était de 159,352 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 55 Maisons de Jeunes (126,427 ETP) et huit services pour jeunes (32,925 ETP). Les centres locaux sont tous cofinancés à hauteur de 50% par les villes ou communes dans lesquelles ils sont implantés.

46 centres locaux pour jeunes existent dans les communes de Bascharage, Bettembourg, Bissen, Diekirch, Differdange (2 sites), Dippach, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette (2 sites), Ettelbruck, Grevenmacher, Hesperange, Junglinster, Kayl (2 sites), Kehlen (2 sites), Larochette, Leudelange, Luxembourg (7 sites), Mersch, Mondercange, Mondorf, Niederaanven, Pétange (2 sites), Roeser, Roodt/Syre, Rumelange, Sandweiler, Sanem (2 sites), Schifflange, Schuttrange, Strassen, Vianden, Walferdange et Wiltz.

De plus existent neuf centres régionaux, en tout 18 sites, couvrant les communes de Bridel/Steinsel (2 sites), Lorentzweiler/Lintgen (1 site) Beckerich/Ell/Grosbous/Préizerdau/Rambrouch/Redange/Useldange (3 sites) Koerich/Steinfurt (2 sites), Mertert-Wasserbillig/Wormeldange (2 sites), Mamer/Garnich (1 site), Bous/Remich/Stadbredimus/Schengen (2 sites), les communes du territoire du syndicat intercommunal du canton de Clervaux (3 sites) et les communes impliquées dans le projet du Centre régional pour Jeunes Nordstad. Une maison des jeunes « sur ondes » est exploitée par Graffiti asbl.

Ensemble avec le SNJ, l'Entente des Maisons de Jeunes, l'Université du Luxembourg, la Ville de Luxembourg et la Croix-Rouge, le ministère a mené une phase pilote pour la mise en œuvre d'un instrument statistique, permettant de visualiser le nombre des jeunes atteints par les différentes offres d'une Maison de Jeunes. Toutes les Maisons de Jeunes ont participé à la phase pilote.

À côté du réseau des Maisons des Jeunes locales, des services pour jeunes profitent de conventions avec le ministère pour des missions spécifiques en lien avec la jeunesse :

- Entente des gestionnaires des Maisons des jeunes
- Centre national d'information pour Jeunes
- Conférence nationale de la jeunesse du Luxembourg
- Service d'assistance aux formateurs et animateurs bénévoles
- Service formation de la Fédération nationale des éclaireurs et éclaireuses du Luxembourg - FNEL
- Planning familial
- Kanner- Jugendtelefon
- Caritas – service vacances
- Croix-Rouge luxembourgeoise – service vacances
- Foyer de la Femme – service vacances
- Infopla
- EGCA – Entente des gestionnaires des centres d'accueil

B.1.5.4. Service national de la jeunesse

Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

En 2014 ont été organisées, soit seul par le SNJ, soit en coopération avec des associations, 25 camps, colonies ou week-ends (992 participants), quatre activités dans le domaine de l'écologie et environnement (21 participants), huit activités internationales et multiculturelles (87 participants), neuf activités artistiques (433 participants) et six activités sportives et de plein air (105 participants). Soit un total de 1.640 participants.

20 communes ont organisé, en partenariat avec les associations sportives et organisations de jeunesse le samedi 17 mai l'édition 2014 de la *Nuit du Sport*. 6.000 participants ont découvert une ou plusieurs des 200 disciplines sportives proposées sur une trentaine de sites.

Programmes éducatifs spécifiques dans des centres de jeunesse spécialisés

Le **Centre Eisenborn** propose des activités dans le domaine de l'éducation aux médias et est disponible pour les événements des acteurs du secteur jeunesse.

En 2014, l'équipe a organisé et encadré 10 stages de vidéo avec des classes de l'enseignement fondamental, 14 stages d'initiation à la vidéo pour groupe de jeunes et maisons de jeunes, 1 week-end de formation vidéo pour animateurs en collaboration avec l'UGDA, 1 échange du réseau d'animateurs transfrontaliers dans la Grande Région *Medienwoche*. Elle a co-organisé le concours *CREAJEUNE* dans le cadre de la Grande Région et le concours *Crème fraîche* dans le cadre du Luxembourg City Film Festival. Elle a réalisé 20 projets audiovisuels dans le cadre des concours ou pour les besoins du secteur jeunesse. Le centre a organisé la 15^e formation transfrontalière dans la Grande Région au Liechtenstein et un échange pour les 15 à 17 ans au Liechtenstein. En 2014, un total de 2.156 nuitées (-540 nuitées par rapport à 2013) a été comptabilisé pour un total de 986 personnes (- 212 par rapport à 2013). 2.925 non résidentiels (+ 677 par rapport à 2013) ont pris part aux différentes activités ne dépassant pas une journée. 6.022 repas (- 1.307 par rapport à 2013) ont été servis pour 3.911 venues (résidentielles et non résidentielles, + 620 par rapport à 2013).

50 organisations ont profité du prêt de matériel audiovisuel d'Eisenborn.

Le **Centre de Hollenfels**, centre d'éducation au développement durable, offre des activités pédagogiques et des formations continues pour personnel éducatif. Il a organisé 372 stages (12 pour le cycle 1, 196 pour les cycles 2-4, 164 pour des classes de l'enseignement secondaire) avec un total de 2.230 heures prestées. Il a proposé en collaboration avec le SCRIPT des formations continues pour enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement secondaire et des formations pour personnel des maisons-relais. En tout 528 personnes ont participé aux 30 formations 2013-14 : 103 enseignants (7 formations), 239 éducateurs (15 formations), 186 autres multiplicateurs (8 formations).

Le Centre Hollenfels a été certifié *Schulnahe Umwelterziehungseinrichtungen in Rheinland-Pfalz (SchUR)* par la Landesregierung Rheinland-Pfalz.

Le centre a publié en 2014 *Bildung für nachhaltige Entwicklung für Kinder und Jugendliche (Série Pädagogische Handreichung)* et *Leckere Landschaft (Kochbuch zur Promovierung der regionalen und saisonalen landwirtschaftlichen Produktion im LEADER-Gebiet Letzebuerg West)*.

Il a participé à cinq séminaires internationaux : *Bienendidaktik* (Teufelsschlucht, RLP), *Lernort Bauernhof* (Trier, RLP), Beneluxkonferenz (Apeldoorn, NL), *BNE-Plattform-Treffen Grossregion* (Burg-Reuland, DGB), *Platform for European youth centres* (Kokkola, Finlande).

Du 15 septembre 2013 au 14 septembre 2014, le nombre de nuitées à l'auberge de jeunesse de Hollenfels et au Centre Hollenfels s'est élevé à 10.758 nuitées dont 6.181 sous contrat de réservation SNJ.

La **base nautique Lultzhausen** permet à des classes scolaires et des groupes de jeunes de découvrir des sports nautiques et de plein air.

Des stages pour classes scolaires à partir du cycle 4 et groupes de jeunes ont été proposés dans les disciplines canoë, geocaching, kayak, stand up paddling, voile, VTT, course d'orientation, radeau et escalade.

La base nautique a compté 107 inscriptions pour cinq ateliers différents lors de la cinquième édition de la Nuit du sport à Lultzhausen. Le SNJ, en collaboration avec le Yacht Club, a réalisé deux stages de voile d'une semaine pendant les vacances d'été. 60 participants à partir de dix ans ont été encadrés pendant deux semaines. Le projet-pilote *Move together* pour cinq jeunes avec handicap et cinq jeunes valides a été organisé en partenariat avec l'asbl COOPERATIONS de Wiltz. Un autre projet-pilote, *Natur & Sport erliewen*, a été organisé en coopération avec le *Bëschentdeckungszentrum Burfelt* de l'Administration de la nature et de la forêt. Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines sports nautiques, vtt, voile et escalade en salle. La base nautique a accueilli 61 classes de l'enseignement fondamental, 183 classes de l'enseignement secondaire, 86 groupes de jeunes pendant les vacances scolaires et week-ends et 208 participants à 8 formations. Dans le cadre des classes à projet, les classes de 7^e du Lycée du Nord de Wiltz ont profité trois jours pendant 32 semaines de la base nautique et de son équipement.

Total des participants 2014: 8.424 jeunes et jeunes adultes.

Le **Centre Marienthal** est spécialisé dans le domaine du bien-être des jeunes : stages de team-building et activités dans le cadre de *Gesond lessen, méi bewegen*.

En 2014, le centre a encadré au niveau du team-building neuf stages pour classes de l'enseignement fondamental (148 participants), 232 stages pour classes de l'enseignement secondaire (4.589 participants), 55 activités extrascolaires pour groupes de jeunes (991 participants). La *Freestyle Tour* a compté la participation de 23 lycées et lycées techniques (91 classes, 1.702 élèves).

Le centre a compté un total de 7.430 participations et a presté un total de 4.791 heures.

Au niveau de la formation, l'équipe a encadré 35 journées de formation avec 435 participants.

Bénévolat, programmes de service volontaire et coordination de l'accueil de jeunes au pair

En 2014, 1.139 candidats se sont inscrits aux quatre programmes alors que la capacité d'accueil de ceux-ci est de quelque 450 volontaires par an.

Le **service volontaire d'orientation (SVO)** s'adresse à des jeunes qui ont quitté le système scolaire et qui ne savent pas encore vers quelle activité se diriger. L'objectif premier du dispositif est de motiver les jeunes de renouer avec l'école ou la formation.

En 2014, 216 jeunes ont pu démarrer un service volontaire d'orientation après avoir participé à un entretien d'admission et une semaine d'introduction. Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2013, le total de participants a été de 278 jeunes.

À la fin de l'année 2014, 150 jeunes figuraient sur une liste d'attente pour une admission au service volontaire. Malgré l'augmentation des capacités d'accueil, un certain nombre de jeunes restera donc toujours sans solution immédiate. Afin d'éviter qu'ils ne restent inactifs, le SNJ a développé les projets d'activation qui se déroulent sous le label Level Up.

À intervalles réguliers, le SNJ organise différents séminaires et rencontres pour former les jeunes volontaires. En 2014, 19 semaines d'introduction ont été proposées, deux blocs de trois journées d'information, deux sessions gestion de stress et des formations optionnelles avec des partenaires externes (Croix Rouge, Jonk Entrepreneuren, Info Mann, RBS, ...). Au niveau régional, les collaborateurs des antennes proposent des rencontres pour volontaires une fois par mois.

L'objectif principal du SVO a été atteint. Ainsi, 154 jeunes ont terminé leur service volontaire en 2014, dont 6 (40,3%) sont retournés à l'école ou effectuent une formation qualifiante ; 18 (11,7%) ont pu décrocher un contrat de travail, 2 (1,3%) suivent une mesure proposée par l'ADEM, 31 (20,1%) n'ont pas d'occupation, et de 41 jeunes (26,6%) nous ne disposons d'aucune information. 60,8% des jeunes ont donc une issue positive après leur SVO.

Les organisations d'accueil jouent un rôle crucial dans le parcours de réinsertion des volontaires en proposant une expérience concrète à un jeune en quête d'une nouvelle orientation dans sa vie. La plupart d'entre eux ont l'habitude d'encadrer des jeunes (stagiaires, apprentis, ...) et offrent un tutorat professionnel et adapté au public cible. En 2014, le SNJ a organisé pour la première fois une formation pour nouveaux tuteurs dans le cadre du SVO. Une trentaine de tuteurs ont reçu une initiation au SVO ainsi que des tuyaux comment et quand donner un retour concernant les compétences et capacités du volontaire. Une deuxième édition de la formation est déjà prévue pour 2015.

Le **service volontaire civique (SVCi)** est une mission volontaire dans un projet d'intérêt général à caractère civique. Il a comme objectif la promotion du bénévolat des jeunes en leur donnant la possibilité de s'investir pour une durée déterminée dans un projet concret au plan national afin de les mobiliser pour un engagement plus pérenne. En 2014, 57 jeunes ont trouvé un projet SVCi dans une des 42 organisations participantes. Tous les candidats sont passés au SNJ pour un entretien personnel afin de connaître les modalités exactes du programme. Depuis 2013, un nouveau volet de formation et d'échange a été intégré dans le parcours des volontaires du SVCi (Meeting-Point). Il s'agit d'une rencontre non-obligatoire pour les volontaires du SVCi et du SVE, avec pour but de permettre aux volontaires luxembourgeois de s'échanger avec leurs homologues européens et avec les personnes de contact du SNJ. Une autre idée est de former des ambassadeurs du service volontaire afin de rendre les programmes plus connus et accessibles.

Le **service volontaire de coopération (SVC)** s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission spécifique, ce qui explique le nombre limité d'envois par année dans un projet de coopération

au développement. Sur 50 candidats inscrits pour le programme, finalement 33 jeunes ont réalisé une mission auprès d'un partenaire du sud.

Outre une préparation au projet réalisée par l'ONG d'envoi, le jeune doit obligatoirement participer à une formation avant départ organisée par le SNJ avec le Cercle de coopération. En 2014, trois sessions « formation avant départ » de 2 – 2,5 jours chacune ont été proposées à 34 participants. Deux sessions de retour d'une demi-journée ont été organisées pour permettre aux jeunes de bien clôturer leur projet et de mieux gérer leur retour. 14 jeunes ont profité de cette « back-home session » facultative.

Le SNJ, en tant que organe de coordination, de gestion et de contrôle de l'**accueil au pair** assure, la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. Il assure une médiation en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune au pair.

Un site bilingue informe les familles et les jeunes sur les modalités de l'accueil au pair au Luxembourg (www.accueil-aupair.lu). Des dépliants et des affiches ont été apposés dans toutes les communes du Luxembourg auprès des écoles, des structures d'accueil, ainsi que des piscines et d'autres institutions publiques.

En 2014, 84 familles et 142 jeunes ont fait une demande en vue d'obtenir l'agrément, respectivement l'approbation du ministre.

Depuis la mise en vigueur de la loi, 220 jeunes ont pu être accueillis au Luxembourg : 165 provenant de l'Europe, 23 d'Asie, 16 de l'Amérique du Nord, neuf d'Afrique et un d'Océanie.

Le jeune au pair doit participer à une session d'information obligatoire à son arrivée. En 2014, le SNJ a organisé 24 sessions auxquelles 137 jeunes ont participé en groupe de cinq à 10.

Le SNJ a organisé quatre rencontres informelles et facultatives entre jeunes au pair ; 90 jeunes y ont pris part.

Échanges européens et internationaux

Le « Platform Network » est un réseau international de 26 partenaires qui regroupe des organismes travaillant dans le domaine de la jeunesse dans le but de réaliser des projets de mobilité internationale. Le SNJ coopère avec la Nordstadjugend asbl dans ce réseau. En 2014, 647 jeunes (tous pays confondus) ont profité des activités réalisées dans ce cadre.

Dans le cadre de l'accord culturel qui lie le Luxembourg à la Communauté flamande de Belgique, une visite d'études a été réalisée sous le thème de « Concepts et activités avec les jeunes dans les fermes pédagogiques » (accueil de cinq personnes).

Information et citoyenneté active des jeunes

Information

En 2014, six nouvelles maisons de jeunes se sont vues attribuer le label Jugendinfo. Désormais 14 maisons de jeunes travaillent sous ce label. Les réunions d'information et de concertation entre responsables du projet Jugendinfo, « Netzwierktreffen » (huit en 2014), se sont révélées un pilier important du projet.

En 2014, le site www.babysitting.lu a été continuellement adapté. Le volet technique est coordonné par le SNJ et le volet opérationnel est coordonné par l'agence Dageselsteren.

www.youth.lu - les pages jeunes donnent un aperçu succinct des activités et des nouvelles du secteur jeunesse, avant de diriger le visiteur vers les sites spécialisés. Fin 2014, une nouvelle version du portail a été lancée. Chaque mois, un thème particulier est mis en évidence.

BEE SECURE

Le SNJ assure la coordination des sessions de sensibilisation des enfants, des jeunes et de leur entourage aux risques liés aux technologies d'information et de communication dans le cadre de BEE SECURE. Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau InSafe and INHOPE, réseau qui regroupe les différents Safer Internet Centres soutenus par la Commission européenne.

En 2014, le SNJ a continué la coordination des sessions de formation et de sensibilisation : 631 formations BEE SECURE dans le cadre scolaire (13.000 jeunes), 23 sessions BEE SECURE dans le cadre du secteur jeunesse (250 jeunes), 36 soirées d'information pour parents et 10 formations pour multiplicateurs (200

enseignants et éducateurs). Il a en outre participé à 17 événements jeunes (concerts, festivals, foires, ...) et 11 événements grand public (foires, manifestations) avec des stands BEE SECURE et/ou animations de sensibilisation.

Lancé en automne 2013, le SNJ a continué la campagne nationale *Bee balanced – online & offline* pour une utilisation équilibrée des médias jusqu'août 2014. Lancé en automne 2014, la nouvelle campagne nationale *Clever klicken* offre conseil et soutien sur les arnaques en ligne.

Le SNJ continue à suivre la mise en place du dispositif « boîtes noires » dans les maisons de jeunes introduit en 2008. En 2014, le SNJ a contribué, ensemble avec l'équipe CASES à une refonte de la politique de sécurité de 2008.

Formation « Médiation scolaire »

L'idée de base du projet « médiation scolaire » est de créer une structure où la médiation entre jeunes est offerte par des jeunes formés à cet effet. À la fin de l'année scolaire 2013-2014, 179 jeunes médiateurs de 14 établissements scolaires ont terminé leur formation en médiation scolaire. Ces élèves ont suivi soit la formation en médiation du SNJ (88 élèves), soit la formation interne (91 élèves) assurée par les coaches (accompagnateurs adultes) qualifiés à cette fin. 16 établissements scolaires de l'enseignement secondaire participent au projet « médiation scolaire ». Il est mis en œuvre en partenariat avec le SCRIPT.

Formation Comité des élèves

Développée et organisée avec la CNEL, cette formation prépare les membres des comités des élèves à leur tâche. En 2013-2014, 34 élèves ont participé aux deux formations organisées. 20 élèves ont terminé la formation et reçu un certificat de participation.

Participation, créativité et esprit d'initiative des jeunes

Le SNJ a soutenu des projets dans différents domaines de créativité : une création d'une comédie musicale *De Simmerfluch* (80 jeunes, 2.000 spectateurs), trois projets dans le cadre de la Fête de la musique et 24 projets GO !. 16 projets ont fait en 2014 l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'action projets pilotes et 26 dans le cadre des projets d'assurance-qualité des services pour jeunes.

Des partenariats avec des organisateurs de sept festivals ont été établis, des collaborations ont été consolidées, ce qui a permis à 17 groupes de musique débutants de se produire sur une grande scène.

Le SNJ a organisé, en collaboration avec le Luxembourg City Tourist Office et le Carré Rotondes, le 27 septembre 2014 la 7^e édition du festival *On Stéitsch* à Hollerich (200 jeunes artistes, 1.000 visiteurs).

Le SNJ a clôturé le concours de hiphop lancé en 2013 sous le thème *Connect with respect* avec un concert à la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette en février 2014.

Participation des jeunes à la vie économique

Level up

Les offres promues sous le label Level Up s'adressent aux jeunes qui n'ont pas d'activité professionnelle ou scolaire et qui cherchent à combler cette période par une occupation utile. Les projets Level Up, qui se placent dans le cadre de l'offre du SNJ dans le dispositif Garantie pour la jeunesse lancé en juin 2014, tournent autour de quatre axes.

Lors des **sessions d'information**, différents partenaires et services sont à la disposition du jeune en quête d'information et d'orientation sur son futur professionnel et de ses parents. De janvier à décembre 2014, 1.355 participants ont été comptés aux 66 sessions régionales et locales.

Les **ateliers** permettent aux jeunes de rompre avec une période d'oisiveté et de s'impliquer avec d'autres jeunes avec leurs idées et talents dans des ateliers créatifs et manuels. Depuis avril 2014, le projet constitue une offre permanente. Jusqu'à décembre 2014, 20 jeunes y ont participé.

Plusieurs projets visent un **accompagnement personnalisé**, individuel ou en groupe : le projet *Buddy* dans lequel des tandems de jeunes et d'accompagnateurs sont formés (huit tandems dans la phase pilote); en partenariat avec la Chambre des Salariés et l'association Fundamental, 20 participants travaillent depuis le mois de novembre sur leurs compétences en utilisant les techniques des arts de la scène associées à des pratiques d'autres domaines tels que la communication, la psychologie et la linguistique.

Let's go abroad favorise la **mobilité** des jeunes (géographique et mentale) par un engagement de courte durée dans un service volontaire au-delà des frontières. Entre avril et mai 2014, 17 jeunes sont partis en groupe durant un mois à Berlin, avec le soutien d'un mentor sur place.

Portail www.anelo.lu

Depuis 2012, le Fond social européen soutient le développement du portail anelo, site de référence pour les jeunes et les services d'orientation. En 2014, le site a été refondu. Sept nouveaux films sur des métiers ont été réalisés. L'application ePortfolio a été mise en ligne. Ensemble avec l'outil Self-Assessment, il permet aux jeunes et jeunes adultes de déterminer de façon systématique leurs points forts et de générer un modèle de candidature individualisé. En 2014, anelo a compté près de 90.000 visiteurs.

Étude sur les jeunes NEET (not in education, employment or training)

La première phase de ce projet, à savoir la constitution d'une base de données à partir des données administratives de l'IGSS, de l'ADEM, du CEDIES et du ministère a été réalisée. De même le questionnaire a été finalisé. Une première partie des 2.500 entretiens individuels a été clôturée. Les résultats de cette étude sont attendus pour la fin 2015.

Formations pour animateurs et publications pédagogiques

En 2014, 343 personnes ont participé à 22 formations pour aide-animateurs (animateurs B) et animateurs (animateurs C) organisées par le SNJ. Deux week-ends de formation (week ends de spécialisation – animateur scientifique) étaient organisés en collaboration avec le Fonds national de la recherche.

Le SNJ a proposé une formation pour les futurs chefs de camp. Huit animateurs ont participé à cette formation d'un week end (16 heures). Le SNJ a organisé deux formations pour les formateurs des organisations membres de la commission consultative. 21 formateurs ont participé à ces formations d'une journée. Deux cours de recyclage de premiers secours pour tous les animateurs ont été organisés avec les Lëtzebuerger Guiden a Scouten à Eisenborn. 20 personnes ont participé à ces cours.

La 15^e formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) s'est déroulée du 12 au 17 avril au Liechtenstein. 20 jeunes (dont trois luxembourgeois) ont participé à cette formation.

En juin 2014, 14 formateurs de la formation pour animateurs se sont réunis pour leur journée du formateur.

En 2014, le SNJ et le CAPEL ont organisé pour la 18^e fois un symposium pour les responsables des activités de loisirs au niveau communal, sur le thème *Stadt, Land, Fluss! – Outdoor-Aktivitäten*. 56 travailleurs de jeunesse ont participé.

La formation pour animateurs dans les maisons de jeunes avait comme objectif principal la participation active des jeunes dans leur maison de jeunes. Durant la session de formation 2013-2014, sept jeunes ont participé aux deux stages organisés.

37 formations ont été organisées pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse. Au total, 404 participations ont été comptabilisées.

Pour les responsables des services d'éducation et d'accueil pour enfants, quatre formations portant sur le cadre de référence national de l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes ont été réalisées (85 participants).

Le forum *Hausaufgabe fir d'Zukunft* a été organisé dans le cadre du 50^e anniversaire du SNJ. 120 personnes du secteur jeunesse ont participé à des tables-rondes sur la politique jeunesse et le soutien au travail avec les jeunes.

La 3^e conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes avait pour thème l'inclusion (200 participants).

En 2014, le dossier de l'animateur *Jonker stärken, Jonker schützen, Sexualitéit a Bezéiungen* a été élaboré.

Prêt de matériel, mise à disposition des locaux et congé-jeunesse

En 2014 le SNJ a reçu 222 demandes de prêt de matériel et a mis à disposition 29.053 articles tels que tentes, lits de camp, matériel de sports nautiques, matériel d'escalade, bancs et tables.

En dehors des centres pédagogiques à Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal, le SNJ gère trois centres de jeunesse. Le centre d'Erpeldange a été utilisé pendant 121 journées, le centre de Larochette pendant 128 journées et celui de Weicherdange pendant 78 journées.

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national. En 2014, un total de 511 demandes ont été soumises au SNJ, 493 demandes soit un total de 2.265 jours ont été accordées pour 2014.

Qualité du travail avec les jeunes et reconnaissance de l'expérience bénévole

26 projets réalisés par les maisons de jeunes dans le cadre de la démarche « assurance-qualité » ont été soutenus financièrement.

Quatre services pour jeunes ont bénéficié d'une supervision par un superviseur externe.

Dans la série *Pädagogische Handreichung*, ont été publiés *Gesunde Ernährung im Jugendhaus*, *Bildung für nachhaltige Entwicklung für Kinder und Jugendliche*.

Dans la série « Études et conférences » ont été réalisées des publications sur les deux premières conférences nationales sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes : *Bildung im außerschulischen und außerfamiliären Kontext*, *Partizipation von Kindern und Jugendlichen*.

Des affiches sur les lignes directrices de l'éducation non-formelle ont été produites pour le secteur de la petite enfance et le secteur de l'enfance scolarisée.

Suite à la conférence « Participation des enfants et des jeunes » de 2013 a été mené en 2014 un projet-pilote de participation des enfants avec le personnel éducatif de la maison relais Paiperlek de Junglinster (formation, coaching, conceptualisation).

L'attestation de l'engagement est une mesure de reconnaissance officielle de l'engagement bénévole des jeunes prévue par la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. 92 attestations ont été délivrées en 2014.

Programmes et accords nationaux, européens et internationaux

Le groupe de travail « Jeunesse » de la Grande Région s'est réuni quatre fois pendant l'année 2014. Les travaux ont concerné la refonte du concept pour le forum pour jeunes, ainsi que la mise en place de nouveaux projets de coopération.

L'année 2014 fut l'année de lancement du nouveau programme communautaire « Erasmus+ ». À Luxembourg, ce programme est géré par deux agences distinctes. La partie « éducation » est gérée par l'Anefore (voir page 101) et la partie « jeunesse » est gérée par le SNJ. En 2014, 16 demandes de projets d'échanges de jeunes ont été introduites et acceptées, pour un montant total de 325.000 €. 28 demandes de subvention pour services volontaires européens, accueil et envoi confondus, ont été enregistrées; une demande a été refusée. Trois formations à l'arrivée (29 participants) et trois rencontres d'évaluation à mi-parcours (29 participants) ont été organisés pour les volontaires accueillis au Luxembourg. Les 28 demandes et les formations ont reçu au total un support financier communautaire de 414.000 €. Trois demandes pour projets de mobilité de travailleurs de jeunesse ont été introduites et acceptées, le cofinancement s'élevait à 39.000 €. Huit demandes pour partenariats stratégiques ont été introduites et sept acceptées, pour un montant total de 206.000 €. Deux projets ont été introduits dans le cadre du « dialogue structuré » et ont reçu un montant de 155.000 €.

Dans le cadre du Plan de formation et de coopération, les séminaires suivants ont été organisés : *Safer Internet*, *Power to you(th)*, *Create in Erasmus + I*, projet avec les agences francophones. Le Programme Erasmus+/Jeunesse en action a subventionné le Plan de formation avec un montant de 77.700 €.

B.2. Éducation nationale

B.2.1. Centre de psychologie et d'orientation scolaires - CPOS

Le CPOS intervient à différents niveaux. Au niveau du terrain il adapte ses méthodes de travail aux différents bénéficiaires : groupes / classes de jeunes, jeunes et leurs familles, parents et acteurs scolaires (équipe CPOS, équipes SPOS, directions, enseignants et différentes cellules des lycées). Au niveau politique, il assiste à différents groupes de travail et donne son avis professionnel et conceptuel sur les thèmes du domaine psycho-social. Au niveau recherche et développement, le CPOS est membre de différents groupes d'échange (nationaux et internationaux), participe et collabore à des conférences nationales et internationales. En 2014 le CPOS a en outre contribué à trois publications.

Par cette approche multifactorielle, le CPOS agit simultanément sur les différents axes prioritaires du ministère.

B.2.1.1. Prises en charge individuelles

	2012	2013	2014
Cas	803	1.045	1.068
Nombre de consultations (RDV)	4.063	4.294	4.818
Moyenne par client	5,06	4,11	4,51

L'équipe du centre de consultation a traité toutes les demandes qui lui ont été adressées, en offrant des conseils en orientation, des suivis pédagogiques, éducatifs, psychologiques ou psychothérapeutiques. 1.068 cas (834 nouveaux), dont 52,5% de filles et 47,5% de garçons, ont été suivis au cours de 4.818 rendez-vous (avec les demandes d'information via info@cpos.public.lu et via www.beruffer.anelo.lu). Près de 2.380 appels téléphoniques ont été recensés. À ces chiffres s'ajoutent les permanences téléphoniques (839) et les appels concernant les aides financières (544).

Les consultations se répartissent comme suit :

- 43% de consultations psychologiques,
- 38% de consultations en orientation
- 19% de consultations mixtes (dont 3% relèvent du domaine social). Les consultations mixtes (d'orientation et psychologiques) mettent en évidence le fait qu'un tiers des demandes initiales en orientation ont abouti à un suivi psychologique.

Parmi les problématiques traitées en 2014, on trouve principalement l'orientation scolaire et professionnelle, la dyslexie, l'orientation post-bac, l'estime de soi, les angoisses, les problèmes relationnels, la réorientation au secondaire mais aussi de plus en plus la réorientation pour les études supérieures (en tout 50% sur 1.068 cas). Il reste à noter que ces problématiques coexistent très souvent avec une ou deux autres problématiques sous-jacentes.

En général, on peut donc constater une croissance au niveau des chiffres et de la complexité des demandes de consultation. De plus, l'offre du centre de consultation a été élargie au public des enseignants. Comme les années précédentes, le CPOS fait office de médiateur scolaire. Il a reçu 25 réclamations d'élèves et de parents d'élèves concernant le fonctionnement et l'encadrement offerts dans les écoles fondamentales et les lycées afin de rétablir ou d'améliorer la communication avec les partenaires scolaires.

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, Amok, ...), le Groupe d'accompagnement psychologique (GAP) du CPOS est intervenu huit fois en 2014. Voir page 95.

B.2.1.2. Prises en charge collectives

Les offres du CPOS se diversifient (<http://www.cpos.public.lu/activites/projets/index.html>) : outre le travail individuel, le CPOS anime des ateliers pour des groupes de jeunes qui mettent l'accent sur le développement des compétences transversales (personnelles, sociales, professionnelles) :

- Ateliers : Stop & go (58 participants à des cycles de huit séances), Explorations et découvertes – EXPLODE (23 participants à 6 séances), CLIJA (13 participants à quatre séances), Bleif am Kontakt (18 séances avec un total de 19 participants) ;
- ateliers de gestion de stress (10 participants, 79 séances) ;
- les groupes « transgender » offrent un espace protégé propice aux échanges sur les expériences personnelles et au soutien mutuel pour enfants, adolescent(e)s et parents trans'.

B.2.1.3. Coordination et évaluation du travail des SPOS

Dans le cadre de sa mission de coordination des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS), le CPOS a organisé six réunions d'information CPOS/SPOS sur des thèmes d'actualité (décrochage scolaire et universitaire, orientation dans la Grande Région, collaboration avec les nouveaux services MENJE, garantie jeunesse, nouvelles formations des lycées, nouveaux projets SPOS et CPOS, élèves trans', passage fondamental-secondaire, aides financières CEDIES, projets « buddy » du SNJ, présentation du service aide aux victimes du SCAS...).

Pour répondre à la demande du terrain de mieux connaître la situation et les besoins des jeunes, la cellule de coordination CPOS/SPOS a approfondi le thème de la précarité des jeunes dans cinq réunions. Son étude de l'échec et du décrochage scolaire a abouti à la réalisation du projet « PAS » - Plateforme Accrochage Scolaire (pré-phase et phase pilote).

Le CPOS a poursuivi le projet « Orientation + » et animé des séances régulières de ce groupe de travail pour collaborateurs SPOS et enseignants. Il a également proposé un accompagnement individualisé de projets d'orientation dans des lycées (LTE, LLJ, LTAM, E2C,...).

B.2.1.4. Coopérations

Le CPOS participe aux réunions des partenaires de la Maison de l'orientation, au comité préparatoire du ministère et à six groupes de travail avec les ministères de la Santé, de la Famille, de l'Égalité des chances et du Travail. La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unités de recherche INSIDE, ECCS et LUCET) continue pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques. Un nouvel échange s'est créé au sujet du décrochage scolaire, du travail avec les parents et des coopérations et rapports de force au sein d'équipes pluridisciplinaires.

B.2.1.5. Aides financières

Voir page 94.

B.2.1.6. Formations et approche qualité

À côté de la bibliothèque et de la testothèque, le programme annuel de formation continue est resté en 2014 un pilier essentiel de développement des pratiques. Il s'est focalisé sur l'aide et l'accompagnement des jeunes et des familles, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention et le bien-être des jeunes ainsi que l'analyse des pratiques.

L'objectif énoncé par le passé d'offrir aux SPOS des actions formatives sur mesure, sous forme notamment de supervision, a été largement atteint. 64 actions formatives dont 42 supervisions, ont été organisées à l'attention des SPOS, du CPOS, et du personnel enseignant (743 présences au total avec 44 journées entières de formation).

D'année en année, on constate une progression des équipes SPOS participant au travail de rédaction du rapport qualité. Paru au printemps 2014, le rapport global qualité, qui intègre les rapports qualité des SPOS et du CPOS, inclut un nouveau chapitre « La précarité des jeunes et autres défis sociétaux ». En sus des thèmes réguliers, comme le logement et les aides financières, le focus est mis sur l'accueil scolaire des enfants issus de familles récemment immigrées et demandeuses de protection internationale (DPI).

B.2.2. Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN)

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale, organe consultatif créé par la loi du 10 juin 2002, comprend 36 membres nommés par le ministre pour un mandat renouvelable de quatre ans, sur proposition des organismes et associations représentant les partenaires de la vie scolaire, à savoir:

- les parents, élèves et étudiants ;
- le personnel enseignant ;
- les autorités en rapport avec l'école (collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, communes, cultes reconnus, etc.) ;
- le monde économique, social, associatif et culturel.

Le CSEN est habilité à se prononcer soit à la demande du ministre, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions ayant trait à l'éducation nationale et plus particulièrement sur celles qui touchent les grandes orientations du système éducatif.

En 2014 le groupe de travail chargé de formuler une proposition d'avis sur l'orientation scolaire a continué ses travaux entamés fin 2013. Il a présenté les avancées de ses travaux lors des réunions plénières en janvier, mai et juin, septembre et décembre 2014.

En juin le CSEN a voté la structure du projet d'avis et en septembre le projet d'avis a été présenté une première fois au ministre.

En juin le Parlement des jeunes a été présenté au CSEN et en décembre l'avant-projet de loi sur la Maison de l'orientation.

B.2.3. Enseignement fondamental

B.2.3.1. Commission scolaire nationale (CSN)

La CSN, qui relève de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, assure le partenariat, au niveau national, entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

En 2014 la CSN s'est réunie neuf fois, de janvier à novembre. En mars, juin et novembre 2014, elle a siégé en groupe élargi.

Le 10 décembre 2014 ont eu lieu les élections des représentants du personnel enseignant à la Commission scolaire nationale. Pour les 4.451 électeurs concernés, un taux de participation de 49,51% a pu être constaté par le bureau électoral, composé de représentants du ministère et de représentants des deux principaux syndicats des enseignants de l'enseignement fondamental.

La Commission scolaire nationale a abordé les sujets suivants :

- l'ouverture aux langues ;
- l'enseignement des langues à l'école fondamentale ;
- le matériel pour le cycle 3 *Sprachfuchs* ;
- la version remaniée de l'atlas scolaire pour le cycle 4 ;
- l'apprentissage (précoce) des langues : préscolaire – précoce – petite enfance ;
- les cours intégrés ;
- les bilans intermédiaires – nouvelle version.

Elle a formulé deux avis lors de ses réunions :

- sur le projet *myenergy 4 kids – Grundschulprojekt zum Thema Energie* ;
- sur l'enseignement des langues à l'école fondamentale.

Les membres de la Commission scolaire nationale ont décidé d'accorder, dans la suite de leurs travaux, une attention particulière en 2015 à des sujets clés, tels que l'apprentissage précoce des langues ou les crèches multilingues.

B.2.3.2. Collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental

L'année 2014 est la première année pendant laquelle le Collège des inspecteurs a fonctionné suivant sa nouvelle organisation telle que prévue par la loi du 29 juillet 2013 concernant les agents intervenant dans l'enseignement fondamental. Le règlement grand-ducal du 24 mars 2014 concernant les modalités de fonctionnement du Collège des inspecteurs a davantage précisé la nouvelle façon de fonctionner.

Les inspecteurs se sont réunis 19 fois en session plénière, sans compter les maintes réunions de groupes de travail et qui concernaient, entre autres, les sujets suivants : enseignement à domicile, écoles à journée continue, plan d'intervention en cas d'accident nucléaire et le *Virliessconcours*.

Le bureau du Collège s'est réuni 15 fois afin de préparer, d'une part, les sessions du Collège et, d'autre part, ses entrevues avec différents interlocuteurs auprès desquels il a représenté le Collège. Parmi ces interlocuteurs figurent notamment l'Université du Luxembourg, la Division de la médecine scolaire, le Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand, le Parquet et le Tribunal de la Jeunesse.

De nombreuses réunions et entrevues ont été consacrées à l'élaboration d'un avant-projet relatif au fonctionnement futur de l'inspection de l'enseignement fondamental.

En tant qu'organe consultatif, le Collège a discuté tous les projets et textes légaux qui lui ont été soumis et a transmis son avis au ministre. De cette façon, le Collège a notamment contribué à l'élaboration du règlement grand-ducal du 30 septembre 2014 déterminant les modalités des formations et des épreuves permettant à des agents intervenant dans l'enseignement fondamental d'obtenir l'autorisation d'enseigner en tant qu'instituteur dans les quatre cycles, au projet de loi portant création d'un Institut de formation de l'Éducation nationale et du futur stage d'insertion professionnelle pour enseignants.

En tant qu'organe de réflexion, le Collège a transmis au ministre son avis concernant des sujets d'actualité dans le domaine de l'enseignement, ceci souvent après des réunions de concertation et d'échange avec les intervenants concernés. Ainsi, le Collège a rédigé de nombreuses notes au sujet de :

- nouveaux bilans intermédiaires et l'évaluation des élèves en général;
- épreuves organisées dans le cadre du monitoring;
- mise en place du monitoring;
- priorités en matière de formation continue;
- appui pédagogique;
- commissions permanentes, élaboration de programmes et de nouveaux manuels;
- « Grundschrift »;
- différents stages et stagiaires au sein de l'enseignement fondamental;
- futur stage d'insertion professionnelle pour enseignants.

Par ailleurs, des membres du Collège font partie de la Commission scolaire nationale, du Conseil supérieur de l'Éducation nationale, du Conseil supérieur de l'aide à l'enfance et à la famille, du groupe de pilotage de la formation des instituteurs à l'Université du Luxembourg ainsi que de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale.

En matière de formation continue, une large partie des inspecteurs a suivi la formation Systemische Organisationsentwicklung.

Lors d'une journée de réflexion autour de l'évaluation en général et du bilan intermédiaire « nouvelle version en expérimentation » en particulier, le Collège a traité ce sujet de manière approfondie.

Sur le plan international, une délégation du Collège s'est rendu en Norvège au colloque « Improving Schools and Educational Systems ». D'autres inspecteurs se sont impliqués dans la planification de l'évaluation des cours intégrés en langue portugaise. Depuis 2014, le Collège des inspecteurs est représenté dans la « Standing International Conference of Inspectorates », organisation qui regroupe 34 organisations européennes impliquées dans l'inspection et l'évaluation d'écoles. En outre, des inspecteurs ont participé à des conférences dans le contexte de « Sprachförderung in mehrsprachigen Schulen », ceci aussi bien en Suisse qu'au Luxembourg.

Finalement, le Collège a organisé des épreuves de langues pour 25 candidats dans le cadre de leur admission au stage en vue de l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. Au total, 378 autorisations pour ce stage ont été émises et gérées.

B.2.3.3. Évaluation des élèves - Adaptation des bilans intermédiaires

Le programme gouvernemental prévoit que les bilans intermédiaires utilisés aux cycles 2, 3 et 4 de l'école fondamentale soient simplifiés par une série d'ajustements qui amélioreront la mise en pratique de la réforme de 2009 et la rendront plus proche de la situation d'enseignement quotidienne.

Début 2014, un groupe de travail composé de collaborateurs du ministère, d'inspecteurs et d'instituteurs-ressources a élaboré plusieurs pistes pour une future adaptation des bilans. Ces pistes tiennent compte des recommandations de l'Université et ont été approfondies avec les syndicats SEW, SNE, AIP et FNCCFFTEL ainsi que la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEL) lors de trois entrevues au printemps. Les échanges ont permis de se mettre d'accord sur un modèle de bilan qui tient compte des propositions des syndicats.

Le 2 avril 2014, le ministère a soumis cette proposition de nouveau bilan intermédiaire à l'avis de toutes les équipes pédagogiques de l'école fondamentale. Confirmé par un taux de retour de plus de 75%, un large consensus se dégage autour de la volonté de simplifier les bilans intermédiaires sur la base du modèle proposé.

Avant la mise en œuvre généralisée du modèle préconisé, il a été décidé de le valider par l'expérimentation.

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, 32 écoles fondamentales dans 27 communes participent à un projet d'expérimentation de ces nouveaux bilans. Dans ce projet coordonné par le SCRIPT, 139 titulaires encadrant 1.817 élèves utiliseront pendant deux années les nouveaux bilans, afin de

- vérifier si le modèle retenu est applicable ;
- identifier les forces et les faiblesses du modèle retenu afin de pouvoir préparer sa généralisation respectivement l'adapter en conséquence ;
- déterminer les mesures d'accompagnement nécessaires.

En septembre 2014, plus de 200 enseignants ont participé à des formations spécifiques obligatoires et des formations facultatives sur des sujets spécifiques, organisées en tenant compte des demandes des enseignants. En 2015, des séances de mise en commun des participants, un questionnaire en ligne s'adressant à tous les enseignants ainsi que des interviews d'approfondissement permettront de déterminer les conditions optimales pour une généralisation du bilan intermédiaire adapté en septembre 2016.

B.2.3.4. Pédagogie et didactique

Allemand

Pour la rentrée 2014, le ministère a proposé aux enseignants du cycle 2 une nouvelle édition révisée et complétée des cartes d'images représentant le lexique de base (plus de 650 mots) de l'abécédaire *MILA 1*. Les cartes peuvent être utilisées en classe pour exercer et enrichir le vocabulaire des élèves par des jeux et des exercices variés. Une version informatique des images est disponible sur myschool.lu.

En 2013-2014, le ministère a publié le manuel *Sprachfuchs 3 Band 1 : Sprach- und Lesebuch* à l'intention des classes du cycle 3.1. Le succès énorme du premier tome de la série a montré que la grande majorité des enseignants en charge d'une classe du cycle 3 ont accueilli favorablement ce matériel spécialement conçu pour l'apprentissage systématique et différencié de l'allemand dans des classes hétérogènes

Le matériel est spécialement adapté au contexte luxembourgeois : il met en valeur les aspects multiculturels du pays et propose des activités d'ouverture aux langues qui tiennent compte de la diversité linguistique des élèves. Le manuel s'accompagne d'un cahier d'exercices (*Arbeitsheft*), d'un CD et d'un guide didactique et méthodologique pour l'enseignant.

Au cours de l'année scolaire passée, 46 classes ont participé activement à la mise à l'essai du deuxième tome de la série *Sprachfuchs* pour le cycle 3.2. De nombreuses adaptations ont été proposées qui, ensemble avec les suggestions formulées par un groupe ministériel d'accompagnement, ont conduit à la finalisation du matériel pour la rentrée scolaire 2014-2015.

Mathématiques

À partir de 2013-2014, le *Luxemburger Zahlenbuch Zyklus 4* a été mis à la disposition des classes du cycle 4, en commençant avec les classes de 5^e année d'études (cycle 4.1). Ce matériel se compose de deux parties : *Luxemburger Zahlenbuch Zyklus 4 Grundlagen* et son successeur *Luxemburger Zahlenbuch Zyklus 4 Vertiefung*. Tandis que le volume *Grundlagen* porte essentiellement sur le programme du socle de compétences défini pour le cycle 4, le volume *Vertiefung* vise l'approfondissement et l'extension de ces connaissances et compétences, voire l'introduction de concepts et de contenus nouveaux. Mis à l'essai pendant l'année scolaire passée dans une vingtaine de classes, *Vertiefung*, assorti d'un cahier d'exercices, est disponible depuis la rentrée 2014-2015. Il pourra être utilisé au cours de la 6^e année scolaire (cycle 4.2) soit après l'étude de tous les chapitres du volume *Grundlagen*, soit en parallèle, notamment pour différencier les apprentissages en proposant aux élèves plus forts des exercices plus complexes.

Sciences

À partir de la rentrée 2014-2015, le *Lëtzebuurger Schoulatlas*, fruit d'une coopération en 1992 entre la maison d'édition Westermann et le ministère, sera remplacé par le *Diercke Grundschulatlas für Luxemburg*. Primé en 2009 pour sa conception innovatrice par l'Institut für Bildung und Medien (Berlin), le nouvel atlas réunit la fonctionnalité éprouvée d'un support imprimé avec une offre en ligne interactive qui permet aux

élèves par sa cartographie digitale de visualiser et d'explorer soit leur école, leur domicile et leur commune soit la planète entière à l'aide de représentations multidimensionnelles et dynamiques par image satellite.

B.2.3.5. Le « Lëtzebuerger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle » (LBK1)

Le concept d'observation LBK1 permet au personnel enseignant et éducatif du cycle 1 de suivre, comprendre et documenter les apprentissages de chaque élève et d'intégrer ces observations dans les bilans intermédiaires afin de les discuter avec les parents lors des échanges trimestriels.

Afin de mieux tenir compte des spécificités de l'éducation précoce, les fiches d'observation ont été adaptées. Le concept prévoit désormais deux types de fiches : des fiches d'observation pour l'éducation préscolaire et des fiches d'observation pour l'éducation précoce.

La troisième phase du projet, venue à échéance en 2014, a mis l'accent sur la promotion du LBK1 notamment par le biais d'une formation continue personnalisée et adaptée aux besoins des participants.

Des soirées thématiques qui s'adressent à tout le personnel enseignant et éducatif du premier cycle de l'école fondamentale constituent un des piliers fondamentaux de LBK1. Le choix des thèmes s'oriente aux questions et doléances des enseignants : e.a. l'évaluation formative au quotidien, la collaboration et notamment l'échange avec les parents sur base des bilans intermédiaires, les spécificités du travail pédagogique à l'éducation précoce, les possibilités et les méthodes de différenciation, la collaboration entre enseignants et éducateurs.

B.2.3.6. Le passage de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique

La procédure d'orientation adaptée en 2012-2013 a vu des changements, notamment au niveau des options d'orientation. La recommandation d'orientation vers une classe d'adaptation du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique (ADAPT) n'est plus prévue. Dans le souci de pouvoir continuer à orienter les élèves en tenant compte à la fois de leurs forces et de leurs faiblesses, le conseil d'orientation a la possibilité de préciser sa décision en formulant des recommandations en vue d'un apprentissage renforcé dans une ou deux branches principales sur le formulaire y afférent.

Suite aux résultats de l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire et secondaire technique qui, à l'instar des années scolaires précédentes, montrent une baisse constante du nombre d'élèves orientés vers l'enseignement secondaire et une croissance substantielle du nombre d'élèves orientés vers le régime préparatoire, il a été décidé d'instaurer un groupe de travail chargé d'explorer de nouvelles pistes sur base de l'analyse des résultats récents et des expériences des acteurs du terrain.

B.2.3.7. Échanges sur la grille horaire

Afin d'être à l'écoute des soucis des présidents d'un comité d'école et notamment pour recueillir leurs réactions face à la proposition d'un aménagement de la grille horaire actuellement en vigueur dans l'enseignement fondamental, le Ministre les a rencontrés dans le cadre de sept réunions régionales au cours du mois de novembre. Ces réunions se sont tenues en présence des inspecteurs d'arrondissement et ont été caractérisées par un esprit constructif.

B.2.3.8. Affectation chargés de cours, membres de la réserve de suppléants

Les modalités d'affectation des chargés de cours, membres de la réserve de suppléants, ont été redéfinies en valorisant l'expérience professionnelle des agents concernés et en favorisant la continuité et la stabilité des équipes pédagogiques en place. Désormais les affectations de ces chargés de cours se font pour une durée de cinq ans, soit dans un arrondissement, soit à un bureau régional ou encore dans une classe étatique. Les répartitions subséquentes à cette affectation se font dans le respect de la continuité pédagogique.

B.2.3.9. Passage préscolaire-primaire et vice-versa

Une réglementation publiée fin septembre 2014 permet dorénavant à des agents détenteurs d'un des brevets, certificats ou diplômes d'instituteur, option préscolaire ou bien option primaire, obtenus avant le

15 septembre 2014, et qui se sont classés en rang utile à l'issue du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur ou qui en ont été dispensés, d'obtenir l'autorisation d'enseigner (également) en tant qu'instituteur :

- soit au premier cycle de l'enseignement fondamental,
- soit aux deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental, suite à une formation théorique de 100 heures ainsi que d'un stage de 60 heures.

B.2.3.10. Texte coordonné des lois et règlements grand-ducaux

Suite aux nombreux changements survenus depuis 2009, un fascicule sous forme de texte coordonné reprenant l'intégralité des textes législatifs et réglementaires concernant l'enseignement fondamental et intégrant toutes les modifications intervenues depuis 2009 jusqu'en juillet 2014 a été publié au Mémorial en date du 4 septembre 2014. Ce fascicule est disponible également en version électronique sur le site Internet du ministère.

B.2.3.11. Des instruments de gestion plus performants

Après concertation avec les bureaux régionaux de l'inspection et les communes, une nouvelle application de gestion des absences et des remplacements a été mise en place pour la rentrée 2014-2015. Cette gestion est désormais intégrée directement dans Scolari et permet la saisie de toutes les absences et remplacements effectués dans les écoles fondamentales. L'application évolutive est conçue de façon à permettre l'intégration future d'une gestion des contrats. Dans ce contexte, des séances de formation ont été organisées et des guides de l'utilisateur ont été élaborés. De manière générale, l'application Scolari a été optimisée et améliorée dans le but de la rendre conviviale et facile d'utilisation.

B.2.3.12. Diversification de l'offre scolaire

Eis Schoul

21 places étaient à pourvoir à la rentrée 2014, dont 15 dans l'enseignement précoce. 110 demandes ont pu être enregistrées comme valables, dont 61 pour le précoce, 34 pour le cycle 1, 7 pour le cycle 2, 6 pour le cycle 3 et 2 pour le cycle 4.

50 enfants (56%), dont une majorité du cycle 1, ont participé quotidiennement à l'encadrement périscolaire à partir de 15h30. La demande d'encadrement pendant les congés de la Toussaint, de Carnaval et de la Pentecôte augmente d'année en année. Elle a été sollicitée par 30 à 40 enfants (33%-44%) en 2014.

La commission d'inclusion interne a tenu 10 réunions pour discuter et statuer sur 25 enfants différents (28%). 17 enfants ont été suivis hebdomadairement par l'orthophoniste et la psychomotricienne et 11 enfants par la psychologue.

Le plan de réussite scolaire II (2014 – 2017) a été approuvé par l'Agence-qualité. Les objectifs majeurs sont le développement des mesures d'inclusion au sein de l'école en journée continue et les moyens d'expression de tous les élèves, la promotion du développement scolaire et périscolaire, la communication fructueuse au sein de la communauté scolaire et la promotion de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation interculturelle.

Membre du réseau « Blick über den Zaun », Eis Schoul a participé à une visite de l'école « Ostseeschule » à Flensburg. Eis Schoul a participé à la journée d'échanges nationale de l'IFC « Übergänge gestalten » et à des rencontres du réseau d'échanges national Portfolio, du groupe de travail « Ouverture aux langues » (AOL) et des instituteurs-ressources.

Un groupe de réflexion composé de membres du personnel de l'école et du Prof. Dr. Dieter Ferring s'est réuni à quatre reprises à l'Université du Luxembourg pour s'échanger sur les défis de l'inclusion à Eis Schoul.

Un nouveau site internet a été préparé. Il sera mis en ligne début 2015.

L'école à journée continue Jean Jaurès

Ouverte en 2006, l'école offre un encadrement et un enseignement tout au long de la journée ainsi qu'un espace de vie aux enfants où vivre et apprendre sont étroitement liés.

Durant l'année 2013-2014, l'école a développé certains aspects de son concept, notamment la mise en œuvre de l'inclusion d'élèves à besoins éducatifs spécifiques et l'élaboration d'une charte scolaire. L'école développe un projet intéressant de collaboration intercycles et poursuit ses projets de collaboration avec des acteurs externes pour les ateliers périscolaires, comme le théâtre, la danse, les échecs, etc.

L'offre à journée continue suscitant l'intérêt de nombreuses communes, l'école répond à de nombreuses demandes de visite et d'échange dans le cadre du concept d'hospitalité développée par l'IFC.

B.2.4. Enseignement secondaire et secondaire technique

B.2.4.1. Projet de réforme du lycée

Le 18 novembre 2014, le Conseil d'État a fait part de son avis sur le projet de loi sur l'enseignement secondaire tel qu'il lui a été transmis le 3 mai 2013 ; il y fait part de ses oppositions formelles. Le ministère analyse cet avis en lien avec les lignes directrices du programme gouvernemental en matière d'éducation.

B.2.4.2. Diversification de l'offre scolaire :

Classes ALLET de l'enseignement secondaire

Les classes ALLET (allemand langue étrangère) accueillent à la division inférieure des élèves qui ont de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais des lacunes en allemand. L'objectif est de pallier les faiblesses en allemand afin que les élèves puissent intégrer les classes usuelles. Organisées dans quatre lycées, elles comptent, à la rentrée 2014, 139 élèves (155 en 2013-2014).

Classes FRANÇAIS PLUS de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Ces classes accueillent à la division inférieure des élèves qui ont de bonnes connaissances en allemand et en mathématiques, mais des lacunes en français. L'objectif est de pallier les faiblesses en français afin que les élèves puissent intégrer les classes usuelles. Organisées dans quatre lycées, elles comptent 95 élèves à la rentrée 2014 (56 en 2013-2014).

Section Sciences sociales

Cette section a été instaurée à la rentrée 2014-2015 dans le cadre de la division des professions de santé et des professions sociales de l'EST. Cette création s'inscrit dans le cadre du numerus clausus qu'il a fallu instaurer pour l'accès à la formation d'éducateur (LTPES) et de la diversification de l'offre de formation à l'EST. Elle est organisée dans six lycées techniques et trois écoles privées. Elle a connu une forte affluence et compte actuellement 15 classes de 12^{SO}.

La grille horaire comprend à côté des cours de langues, de mathématiques et d'éducation physique, des branches relevant du domaine des sciences humaines et sociales : connaissance du monde contemporain, psychologie et communication, sociologie, économie politique, pédagogie (initiation) et questions philosophiques, arts et culture (13^{SO}). En 12^{SO}, elle prévoit la réalisation d'un « Travail personnel encadré ».

Classes préparatoires aux Grandes Écoles françaises

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, le Lycée classique d'Echternach abrite deux classes préparatoires, dont une classe de deuxième année qui prépare les élèves aux concours d'entrée des 39 Grandes Écoles de commerce et de management en France. En 2015, les premiers élèves passeront les concours d'admission.

L'équipe pédagogique du Lycée Georges de La Tour à Metz accompagne les enseignants du LCE et facilite le contact avec les Grandes Écoles.

Lycée germano-luxembourgeois Schengen (SLP)

Ouvert en 2007, le SLP est une école transfrontalière destinée à pourvoir les prochaines générations d'une identité européenne.

En 2014-2015, il compte 825 élèves et 38 classes, dont quatre classes terminales : trois classes selon le système de la « Gymnasiale Oberstufe » du Pays de la Sarre et une classe EST du régime technique, division administrative et commerciale, section gestion.

Baccalauréat international (BI) et classes anglophones

Baccalauréat International Lycée technique du Centre									
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
4IF	20	15	11	15	18	18	25	24	24
3IF		18	10	11	13	19	16	26	21
2BIF			16	9	11	14	20	24	25
1BIF				13	10	13	15	15	17
total élèves	20	33	37	48	52	64	76	89	87

Baccalauréat International Athénée de Luxembourg									
		2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
5IA		15	17	24	12	0	0	0	0
4IA			17	17	26	23	25	23	25
3IA				14	10	19	19	23	22
2BIA					15	10	17	17	18
1BIA						14	11	19	20
total élèves		15	34	55	63	66	72	82	85

Classes anglophones Lycée Michel Lucius									
						2011/12	2012/13	2013/14	2014/15
7EC									24
6EC									19
5EC						14	18	33	20
4EC							13	39	71
3EC								27	46
2EC									33
total élèves						14	31	99	213

IF : classes francophones préparant au BI
BIF : bac international en français

IA : classes anglophones préparant au BI
BIA : bac international en anglais
EC : English classes

École de l'Armée luxembourgeoise

Le conseil d'orientation, sous la présidence du représentant du ministère de l'Éducation nationale et comprenant un représentant du ministère de la Défense, des représentants de l'Armée, de l'ADEM et de l'École de l'Armée s'est réuni quatre fois pour statuer sur l'orientation de 193 soldats volontaires.

Différentes décisions d'orientation sont possibles : vers une classe de l'École de l'Armée (8^e resp. 9^e technique, une classe de la division administrative et commerciale du régime technique, des cours de préparation aux examens auprès des différentes administrations), différentes formations du régime professionnel, stages de conduite de bus. Le conseil peut également recommander une orientation vers des entreprises dans le secteur privé.

Quatre dossiers ont été analysés en vue d'une éventuelle prolongation de la phase de reconversion.

Le Gouvernement a décidé de ne pas réserver une suite au projet de loi portant création d'un lycée militaire d'enseignement secondaire à Ettelbruck. Il est prévu d'intégrer toutes les classes concernant les soldats volontaires en reconversion dans l'offre scolaire du Lycée technique d'Ettelbruck.

Capacités d'accueil supplémentaires aux Écoles européennes

Suite à la signature en mai 2014 d'une convention de collaboration avec le ministère, une centaine d'élèves supplémentaires ont été accueillis dans les sections francophones et anglophones des Écoles européennes du Luxembourg. Les nouvelles places sont accessibles aux enfants dont les parents ne travaillent pas pour une institution européenne (catégorie III). Le minerval scolaire est à charge des parents. L'État luxembourgeois contribue financièrement à la capacité d'accueil nouvellement créée à raison de 40% du coût réel par élève.

Projet de création d'une école européenne agréée

Le ministère a décidé de la création d'une école internationale à Differdange qui fonctionnera selon les principes d'une école européenne agréée, avec des sections francophone et anglophone. La formation mènera au baccalauréat européen ou donnera accès à une formation professionnelle internationale (qui sera mise en place dans plusieurs lycées techniques). L'administration, le financement et le personnel relèveront entièrement de l'Éducation nationale. Il est prévu que l'école démarre en 2016 avec :

- une classe francophone et une classe anglophone de la première année de l'école primaire ;
- deux classes francophones et deux classes anglophones de la première année de l'école secondaire ;
- quatre classes préparatoires à l'école européenne.

À terme l'école internationale accueillera quelque 1400 élèves. Elle ciblera prioritairement les jeunes de Differdange et de la région du sud, celle-ci s'internationalisant davantage suite au déménagement de l'Université du Luxembourg à Belval et l'implantation d'entreprises multinationales dans la région.

B.2.4.3. Centre de coordination des projets d'établissement

En 2013-2014, 20 projets d'établissement («pé») ont été mis en œuvre et 21 en 2014-2015. L'Athénée de Luxembourg, le Lycée Classique Diekirch, le Lycée technique des Arts et Métiers, le Lycée technique d'Ettelbruck et le Lycée technique pour Professions de Santé ont terminé leur «pé» en juillet 2014.

Le tableau ci-dessous reprend en grandes lignes les projets 2013-2014 et 2014-2015. Les descriptifs détaillés sont disponibles sur www.ccpe.lu.

Établissement	Intitulé du projet et contenu
Atert Lycée (2014/15: 2 ^e année)	<i>Den Atert-Lycée a säin Emfeld - eng talentéiert Régioun!</i> : valoriser les talents dans l'orientation professionnelle ; faire de l'ALR un centre culturel et sportif régional.
Athénée (2013/14: 3 ^e année et fin de projet)	<i>Think globAL – act locAL</i> : rendre les élèves attentifs aux grands défis environnementaux et les aider à devenir des citoyens et consommateurs responsables.
Lycée Aline Mayrisch (2014/15: 2 ^e année)	<i>eLaml - civis 2.0 ex machina</i> : développer des compétences en matière TIC et l'esprit critique à l'égard de l'outil informatique.
Lycée Classique Diekirch (2013/14: 3 ^e année et fin de projet)	<i>In situ</i> : améliorer l'orientation scolaire et professionnelle en développant des activités en partenariat avec des intervenants externes.
Lycée de Garçons Luxembourg (2014/15: 2 ^e année)	<i>LGL en gage</i> : développer les compétences nécessaires à l'engagement et la responsabilité, aux niveaux individuel et collectif.
Lycée Hubert Clément Esch (2014/15: 1 ^{re} année)	<i>Let's Have Cool Education</i> : pour une prise en charge individualisée de l'élève du cycle inférieur.
Lycée Josy Barthel (2014/15: 2 ^e année)	<i>Look who's reading</i> : motiver les élèves à lire.
Lycée Michel Lucius (2014/15: 3 ^e année)	<i>Entwicklung einer lern-, talent-, motivations- und gemeinschaftsfördernden Schulkultur</i> : promouvoir l'attitude positive des élèves face au travail.
Lycée du Nord (2014/15: 1 ^{re} année)	<i>Le Lycée du Nord – lieu de vie et de rencontre</i> : améliorer la cohésion sociale et le bien-être de la communauté scolaire.
Lycée Robert Schuman (2014/15: 2 ^e année)	<i>Mathématiques et informatiques pour les sciences et technologies</i> : développer les intérêts des élèves pour les sciences ; développer leurs bases en informatique et leurs capacités de synthèse.
Lycée technique Agricole (2014/15: 1 ^{re} année)	<i>LTA – Let's talk about...</i> : améliorer l'apprentissage des langues.

Lycée technique des Arts et Métiers (2013/14: 3 ^e année et fin de projet)	<i>Les métiers de l'Art et l'art des métiers</i> : augmenter l'intérêt des élèves pour les différents métiers, améliorer leur orientation professionnelle, promouvoir l'interdisciplinarité et la communication.
Lycée technique Esch (2014/15: 1 ^{re} année)	<i>LTE on target</i> : motiver les élèves à apprendre.
Lycée technique École de Commerce et de Gestion (2014/15: 2 ^e année)	<i>Se ressourcer pour (se) développer</i> : développer des structures d'appui répondant aux besoins des élèves.
Lycée technique d'Ettelbruck (2013/14: 3 ^e année et fin de projet)	<i>Ready4life</i> : relier les projets orientés sur les compétences de vie et renforcer de manière systématique le développement personnel et social de l'élève.
Lycée technique Mathias Adam (2014/15: 3 ^e année)	<i>PRIDE – Prévention et intégration dans l'établissement</i> : améliorer l'intégration et intervenir de manière préventive en fonction des besoins des élèves avec un meilleur échange d'informations.
Lycée technique pour Professions de Santé (2013/14: 4 ^e année et fin de projet)	<i>Fit to teach – fit to care</i> : développement des compétences professionnelles ; apprentissage de la gestion du stress ; socialisation et réussite scolaire.
Lycée technique pour Professions Éducatives et Sociales (2014/15: 3 ^e année)	<i>Les éducateurs et éducatrices, des praticiens réflexifs !</i> : renforcer et améliorer les enseignements et les apprentissages en vue de promouvoir une meilleure articulation entre la théorie et la pratique.
Schengen Lyzeum (2014/15: 3 ^e année)	<i>Netzwerk Schule-Region</i> : renforcer les compétences sociales des élèves, leur transmettre des valeurs et une ouverture au monde.
Uelzecht Lycée (2014/15: 1 ^{re} année)	<i>Motivés pour mieux apprendre</i> : améliorer la motivation des élèves et favoriser leur apprentissage.

Les six établissements suivants ont commencé la «préphase» de leur nouveau «pé» en septembre 2014:

Athénée	<i>Engagement et Encadrement</i>
Lycée classique Diekirch	<i>LCD-Visions</i> : intégration des différents médias dans l'enseignement.
Lycée de Garçons Esch	<i>Guidance et apprenance</i> : s'orienter dans son apprentissage.
Lycée Nic Biever	<i>Surv Better !</i>
Lycée technique des Arts et Métiers	<i>Learning on demand</i>
Lycée technique pour Professions de Santé	<i>Nouveau concept pédagogique en laboratoire de simulation</i>

Pour l'année budgétaire 2014, un budget total de 202.466 € a été versé aux lycées et lycées techniques pour la mise en œuvre de leurs projets d'établissement. Le budget global accordé aux 21 projets d'établissement de l'année scolaire 2014-2015, et qui est versé par tranches en cours d'année, s'élève à 246.487,20 €. Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 200.

Le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises. Le bureau du CCPé s'est réuni une fois. En outre, les membres du conseil ont suivi de près tous les projets en rencontrant les groupes de pilotage dans les lycées concernés.

Le CCPé a planifié au cours de l'année 2014 six journées de formation au projet d'établissement, à l'intention des chefs des nouveaux « pé » en préphase. Ces journées de formation sont également prévues pour l'année 2015, ainsi que des journées de formation destinées aux chefs des projets en 1^{re} et 2^e années de mise en œuvre.

Chaque année, vers la mi-mars, les responsables des nouveaux projets entamés présentent au conseil d'administration les travaux réalisés depuis la rentrée. Les membres du CCPé apportent alors leurs conseils sur l'organisation et la planification de chaque projet.

B.2.4.4. Commissions nationales des programmes

Les objectifs des programmes et leurs contenus sont des questions d'importance sociale qui transcendent les clivages politiques. L'évolution de l'école doit refléter les développements sociétaux.

Afin de garantir une vue commune des objectifs à atteindre, le ministère a créé le forum des présidents des commissions nationales des programmes qui se réunit régulièrement sous la présidence du ministère. À l'ordre du jour figurent des sujets d'ordre général tels que l'enseignement et l'apprentissage à l'ère du numérique, l'organisation des examens, l'enseignement et l'apprentissage des langues, les compétences transversales, ...

B.2.4.5. Collège des directeurs ES et EST

En 2014, les bureaux des collèges ainsi que les collèges des directeurs se sont réunis régulièrement et ont activement discuté en tant qu'organes de réflexion sur différents thèmes. Les collèges ont participé aux groupes de travail sur le stage pédagogique, sur la répartition des postes ainsi que sur le registre de sécurité. Des collèges communs ont eu lieu en avril, en juin, en juillet ainsi qu'en octobre. Les collèges se sont occasionnellement réunis en groupe restreint (EST « groupe stratégique » et ES « + »).

Tout au long de l'année, des réflexions ont été menées au sein du collège EST sur la réforme de la formation professionnelle. Un groupe de travail spécifique ainsi qu'un comité de pilotage se sont penchés sur la question. Le collège EST réuni en conférence plénière a activement participé à la relecture de l'avant-projet de loi sur les critères de promotion dans la formation professionnelle.

En janvier les bureaux des collèges ont rencontré le ministre pour une première prise de contact.

En février, le collège EST a rencontré les responsables du service de la formation professionnelle pour discuter différents aspects de la réforme.

En mars, le collège EST a accueilli le secrétaire d'État pour un échange de vue.

En avril, le bureau du collège EST a rencontré le ministre au sujet du budget et des dotations destinées au fonctionnement des lycées.

Au mois de mai, les collèges ont participé à la journée des lycées sur l'orientation scolaire et professionnelle.

En mai et juillet, une délégation du groupe de travail stage pédagogique a rencontré le ministre au sujet de la réforme du stage.

En juin et juillet, les collèges se sont réunis pour la répartition des stagiaires et la clôture de l'année scolaire.

En septembre, les directeurs se sont réunis pour la réunion de la rentrée et la présentation des neuf axes de développement prioritaires par le ministre.

En octobre, les collèges ont participé à une journée de réflexion sur la répartition du budget, ensemble avec les responsables du ministère.

En novembre, les directeurs ont participé à une après-midi de réflexion sur l'autonomie organisée par le SCRIPT.

En décembre, les collèges ont accueilli le ministre pour un large échange de vue constructif sur différents thèmes (état des réformes, budget, autonomie, recrutement du personnel, stage pédagogique, conséquences d'éventuelles actions syndicales...).

Vers la fin de l'année, un groupe de travail mixte sur le « mal-être » des jeunes a été constitué.

B.2.4.6. Conférence nationale des élèves

La conférence nationale des élèves a pour mission de représenter les élèves auprès du ministère. En outre elle peut émettre un avis sur les projets que le ministre lui soumet, formuler des propositions concernant la

vie scolaire et le travail des élèves et créer des commissions consultatives. Elle comprend un à deux délégués par comité d'élèves des lycées et lycées techniques.

De janvier à décembre 2014, la conférence nationale des élèves s'est réunie à quatre reprises, les thèmes dominant étant le projet de loi concernant l'aide financière pour les études supérieures, la réforme de la formation professionnelle, ainsi que la suppression de bus scolaires.

Le 19 novembre 2014 la CNEL a organisé une réunion d'information sur l'apprentissage en présence d'experts du ministère et de la Chambre de Commerce.

Le 26 novembre 2014 s'est déroulée la Journée des comités d'élèves en présence de plus de 130 élèves provenant de 25 lycées. À cette occasion, le secrétaire d'État a officialisé le fait que l'encadrement pédagogique et professionnel de la CNEL est transféré du ministère vers la Conférence générale de la jeunesse du Luxembourg (CGJL).

B.2.5. Éducation différenciée

B.2.5.1. Mise en place de critères de qualité pour évaluer l'inclusion scolaire

Dans le cadre de la promotion de l'éducation inclusive, des critères de qualité ont été déterminés tenant compte des directives de la *European Agency for Special Needs and Inclusive Education* et en collaboration avec l'Agence-qualité. Ainsi les indicateurs en question ont été adaptés à la situation luxembourgeoise.

Ils concernent entre autres la cohérence des textes législatifs, la participation des élèves à besoins éducatifs spécifiques et de leurs parents dans la prise de décision, les mécanismes de financement.

Une première ébauche d'adaptation de la législation afférente pour suffire aux accords internationaux et harmoniser les textes nationaux existants a été élaborée.

B.2.5.2. Harmonisation des procédures et des outils de travail

Pour faciliter la collaboration au sein des commissions d'inclusion scolaire (CIS), un groupe de travail de représentants de l'enseignement fondamental, de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie a retenu des procédures valant pour toutes les CIS. Des modèles type communs pour les plans de prise en charge individualisés (PPCI) et les plans éducatifs individualisés (PEI) ont été élaborés et mis à l'épreuve au sein de plusieurs arrondissements d'inspection.

B.2.5.3. Mise au travail des jeunes à besoins éducatifs spécifiques

La mise en œuvre des concepts relatifs à la mise au travail de jeunes à besoins éducatifs spécifiques élaborés entre 2012 et 2013 a été perfectionnée.

Les intervenants de l'Éducation différenciée qui encadrent le jeune à l'école spécialisée l'accompagnent également lors de ses stages en entreprise. Ainsi l'enseignement dispensé à l'école peut tenir compte des compétences requises sur le lieu de stage ou de travail.

Les expériences positives avec Cactus S.A. comme partenaire en matière d'initiation professionnelle sur le premier marché du travail, ont abouti au maintien de cette collaboration en 2014-2015. En septembre, un projet analogue a été entamé en collaboration avec Restopolis; dont le personnel a reçu une formation à l'accompagnement d'apprentis à besoins spécifiques. Restopolis est par ailleurs employeur d'une trentaine de salariés handicapés.

B.2.5.4. Le développement du personnel et les formations

Les écoles spécialisées et les équipes multiprofessionnelles ont été renforcées par le recrutement de 11 personnes qualifiées : pédagogues diplômés, spécialisés ou curatifs, rééducateurs en psychomotricité, ergothérapeutes, etc.

En 2014, a eu lieu la 7^e session de la formation continue *Grundlagen der Sonderpädagogik* proposée par la *Humboldt-Universität zu Berlin*.

Les dispositifs de supervision personnelle indispensable pour adopter une attitude réflexive et pour prévenir le burnout ont été renforcés. Les séances sont organisées avec le concours d'experts de différents pays européens.

Une rééducatrice en psychomotricité et une pédagogue curative travaillant à l'Institut pour déficients visuels ont achevé des études supplémentaires dans le domaine de la malvoyance, sanctionnées par un master en pédagogie spéciale. Comme préalablement il n'y avait que trois détenteurs de ce diplôme au Grand-Duché, il s'agit d'un apport important pour la qualité de la prise en charge des élèves.

En collaboration avec le SCRIPT, le deuxième cycle de la formation *Zusatzausbildung Förderpädagogik* dispensée par l'*Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich* et l'*Autonome Hochschule der Deutschsprachigen Gemeinschaft Eupen* a commencé.

B.2.5.5. Restructuration organisationnelle

Un groupe de travail composé de représentants de l'Éducation différenciée et du Centre de Logopédie a été créé afin d'élaborer le cadre et les modalités précises pour la mise en place d'un réseau de centres de compétences et de ressources en psychopédagogie spécialisée.

En vue d'une prise en charge globale et cohérente des enfants et des jeunes, des représentants du département Enfance et Jeunesse ont été impliqués dans la démarche.

B.2.5.6. Le développement de la qualité

La deuxième journée pédagogique de l'Éducation différenciée du 3 avril 2014 fut consacrée à la présentation des projets pédagogiques instaurés dans le cadre du développement de la qualité au sein de l'Éducation différenciée : 471 professionnels y ont participé.

B.2.5.7. L'aménagement de nouvelles infrastructures

Deux nouvelles classes de cohabitation ont été installées au Lënster Lycée. Le nombre d'élèves à besoins éducatifs spécifiques côtoyant des élèves du même âge de l'enseignement ordinaire ne cesse donc d'augmenter.

Un deuxième centre scolaire inclusif régional offre ses services à Roodt-sur-Syre à l'instar d'Echternach. Dans l'esprit de la restructuration organisationnelle de l'Éducation différenciée en centres de compétences, il regroupe sous un même toit, l'école spécialisée et l'équipe multiprofessionnelle de l'arrondissement d'inspection 13. L'accueil et le conseil de parents d'enfants en difficultés peut y avoir lieu de même que le suivi des élèves pris en charge par le service régional ambulatoire du Centre de Logopédie. L'équipe a été renforcée par un musicothérapeute.

Afin d'optimiser la scolarisation et l'accompagnement d'élèves à troubles du comportement, le centre d'intégration scolaire et le centre d'observation scolaire ont fusionné et ont déménagé dans des infrastructures plus adaptées à Luxembourg/Cents.

Les équipes multiprofessionnelles des arrondissements 7 et 16 ont été installées dans de nouveaux locaux à respectivement Dudelange et Diekirch.

Suite au glissement de terrain du 13 mars 2014, le centre d'éducation différenciée sis à la rue de Mondercange à Esch-sur-Alzette a été évacué. À titre intérimaire, les élèves ont fréquenté d'abord des salles de classe à l'école de Lallange, puis au Lycée Victor Hugo. Le Gouvernement a décidé la mise en place de pavillons scolaires en attendant la construction du nouveau centre d'éducation différenciée planifié sur le site Belval en collaboration avec la commune de Sanem.

B.2.5.8. La collaboration avec les partenaires de la Grande Région

Deux rencontres ont eu lieu en mai et octobre avec les responsables de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs spécifiques de la Grande Région. Elles furent réservées à l'initiation professionnelle de jeunes à besoins éducatifs spécifiques et à la présentation de concepts afférents.

B.2.6. Formation professionnelle

B.2.6.1. Adaptation de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle

Le 23 décembre 2014, l'avant-projet de loi portant modification 1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle 2) de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers 3) de l'article L.222-4 du Code du Travail a été approuvé par le Conseil de gouvernement.

Le premier volet a trait aux modifications de la loi portant réforme de la formation professionnelle. Les dispositions concernant le contrat d'apprentissage et la convention de stage sont regroupées dans un nouveau chapitre III.bis. Ce nouveau chapitre comprend le droit de former qui est précisé et complété. La prorogation et la résiliation du contrat d'apprentissage sont adaptées en tenant compte des changements des dernières années. En outre, la procédure de litige entre les parties signataires du contrat d'apprentissage est simplifiée et définie dans la loi. Pour délimiter le champ d'application entre le monde scolaire et le monde du travail, le terme de contrat de stage est remplacé par le terme de convention de stage. Finalement, ce nouveau chapitre introduit une indemnisation des stages.

Au niveau du CCP, l'avant-projet de loi prévoit la possibilité d'offrir plus de formations au niveau de la formation de base et il introduit un projet intégré final.

L'avant-projet de loi prévoit, sur décision du ministre et en accord avec les chambres professionnelles, une possibilité de réduire l'accès à certaines formations en filière plein exercice en classe de 10^e.

En outre, il est prévu de supprimer le projet intégré intermédiaire pour les formations à filière plein exercice et mixte.

La progression des élèves dans le cadre de la formation professionnelle est simplifiée. Un bilan intermédiaire est introduit en 11^e, avec la possibilité de pouvoir compenser des modules non réussis. L'avant-projet de loi prévoit d'introduire un nombre seuil de modules non réussis avec lesquels l'élève peut avancer; ce nombre est le même en 10^e et 11^e, il est aussi le même en 12^e et 13^e pour les formations de 4 ans. Il est en outre prévu que le conseil de classe puisse réorienter l'élève qui ne remplit pas ces conditions ou peut lui accorder une année supplémentaire. Le rattrapage est complété par une remédiation qui devient également possible pendant les vacances scolaires. Les passerelles ne sont plus soumises à une admission conditionnelle.

Les modules qui préparent aux études techniques supérieures deviennent facultatifs et ainsi l'accès est garanti.

Les différentes étapes de la procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont clarifiées. La notion de trois années est remplacée par celle de durée totale de 5.000 heures. Le demandeur d'une validation des acquis de l'expérience doit dorénavant rédiger sa demande de validation sur le fond en langue française ou en langue allemande. En outre, les types de décisions que peut prendre la commission sont précisés. Le dispositif d'accompagnement est précisé. Un comité de pilotage est créé.

Le second volet de l'avant-projet de loi a trait aux modifications des dispositions de l'aménagement raisonnable en tenant compte des spécificités de la formation professionnelle.

Le troisième volet procède à la modification de l'article L.222-4 du Code du Travail en précisant que le détenteur du CCP ne reçoit qu'après sept ans d'ancienneté le salaire social minimum pour salariés qualifiés. La même disposition vaut pour les détenteurs du CCM et du CIP.

Parallèlement à l'adaptation de la loi, des travaux de révision voire de refonte des règlements grand-ducaux y afférents ont été effectués et seront achevés pour le mois de janvier de 2015.

B.2.6.2. Centre national de formation professionnelle continue - CNFPC

L'offre du CNFPC comprend des cours d'orientation et d'initiation professionnelles, des cours de formation théorique et pratique dans le cadre de l'apprentissage et de la formation professionnelle, des cours de formation professionnelle continue, des cours de reconversion professionnelle ainsi que des cours du soir.

Le CNFPC organise sur ses deux sites, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelles – COIP. 384 élèves étaient inscrits en 2014.

Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP s'élève pour l'année 2014 à 785. La croissance par rapport à 2013 est due entre autres à l'offre croissante de formations DAP, notamment la formation francophone de l'agent administratif et commercial (RLS).

En 2014, le CNFPC a organisé des cours du soir dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et artisanat. Le nombre d'élèves inscrits était de 826.

Outre les formations de soudeur certifié, des engins de levage et de l'aide socio-familiale, plus de 25 types de formations différentes ont été organisées dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2014, 3.222 personnes ont été formées dans ce cadre.

Formation patronale préparant au certificat de capacité professionnelle (CCP)

Les CNFPC ont offert en 2014 à 51 jeunes n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer leur formation patronale au CNFPC dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, parqueteur, électricien, débosseleur de véhicules automoteurs et peintre-décorateur.

La durée des conventions est en principe d'une année : l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

Formations complémentaires pour demandeurs d'emploi

Le Service de la formation professionnelle du ministère préside une commission qui décide en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail et de l'Emploi des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. Ces mesures de formation sont réparties en trois catégories:

- mesures complémentaires : formations «qualifiantes» exclusivement mises au point pour les besoins spécifiques des entreprises et conjointement avec elles, ayant pour but l'insertion ou la réinsertion professionnelle des chômeurs ;
- formations « pool » organisées à l'intention d'un secteur suivant la demande ;
- formations destinées à augmenter l'employabilité générale des demandeurs d'emploi.

En 2014, 238 personnes ont été présélectionnées pour participer aux différentes mesures.

Garantie pour la jeunesse

Dans ce cadre, le CNFPC offre une classe de 9^e selon le modèle PROCI. Actuellement, sur base de sélection par les collaborateurs de l'ALJ, 15 jeunes âgés de plus de 18 ans suivent ces cours de remise à niveau, avec le but d'élaborer leur projet scolaire et professionnel qui est de commencer un apprentissage professionnel à partir de 2015-2016.

B.2.7. Formation des adultes

B.2.7.1. Service de la formation des adultes (SFA)

Le SFA a comme mission d'organiser la 2^e voie de qualification, l'instruction de base des adultes ainsi que des cours d'intérêt général.

Pour l'ensemble des formations organisées sous la responsabilité du SFA, le nombre d'inscriptions a augmenté de 20.103 en 2012-2013 à 21.467 en 2013-2014, soit une hausse de 7%.

La répartition des 21.467 inscriptions par dispositif est la suivante : 2^e voie de qualification 3 %, instruction de base y inclus cours pour déficients visuels 3%, instruction civique 8% et cours d'intérêt général 86%.

2^e voie de qualification

Les cours de 2^e voie de qualification permettent aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de terminer leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets professionnels, d'accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire, secondaire technique et professionnel. Ces formations offertes en présentiel ou à distance sont spécialement adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier emploi et formation. La participation aux cours de 2^e voie de qualification est gratuite. Dans l'enseignement secondaire, des formations en cours du soir et la formation eBac sont offertes. Dans l'enseignement secondaire technique sont offertes en cours du soir des classes de 9^e ainsi que différentes classes du cycle moyen et supérieur.

Les apprenants se répartissent ainsi :

Enseignement secondaire :	197 apprenants (dont 107 eBac)
Enseignement secondaire technique :	362 apprenants

La classe de 9^e est décisive pour l'accès aux futures études et à la formation professionnelle. Or, beaucoup de jeunes et d'adultes décrochent en classe de 9^e ou n'ont pas atteint le niveau de 9^e requis pour réaliser leurs projets professionnels. Il en est de même pour certaines personnes issues de l'immigration. À toutes ces personnes s'adresse le nouveau **projet 9*** permettant de terminer une classe de 9^e ou d'élever le niveau de 9^e. La formation se base sur les programmes des classes de 9^e pratique, 9^e polyvalente et 9^e technique donnant accès au CCP, au DAP, à la formation de technicien et au régime technique. Au niveau méthodologique, l'enseignement est basé sur les principes suivants :

- les branches sont regroupées et enseignées de façon intégrative (mathématiques, TIC et sciences naturelles ; langues, sciences humaines et sociales) ;
- la formation comprend des cours en présentiel et l'auto-apprentissage guidé.

En novembre, deux classes avec au total 30 apprenants ont débuté dans les locaux de l'École de la 2^e chance.

Deux autres projets ont été développés en 2014 : la formation Aide-soignant en cours d'emploi au LTPS et la formation Éducateur en cours d'emploi organisée à l'École de la 2^e chance.

Instruction de base des adultes

L'instruction de base s'adresse prioritairement aux adultes en situation d'illettrisme. Au Luxembourg sont considérées en situation d'illettrisme, les personnes qui ont été scolarisées mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l'écriture, et le calcul (compétences de base) pour être autonome dans les situations simples de la vie quotidienne. L'instruction de base vise aussi les personnes issues de l'immigration qui n'ont jamais été scolarisées et les personnes alphabétisées dans un autre alphabet.

Les actions du Service de la formation des adultes reposent sur deux piliers.

En premier lieu il s'agit d'informer et de sensibiliser les adultes concernés, leur entourage, les institutions qui prennent en charge des populations à risque (Adem, SNAS, offices sociaux, OLAI) ainsi que les entreprises. Depuis 2012, le Service de la formation des adultes travaille en réseau avec les institutions concernées et organise des campagnes de sensibilisation avec des cartes postales. Le deuxième pilier est l'offre de formation qui s'adresse aux adultes qui veulent apprendre à mieux écrire et à lire dans au moins

une des langues écrites du pays, le français ou l'allemand, ou à des personnes qui veulent améliorer leurs compétences numériques. La formation est personnalisée et adaptée au niveau initial des savoirs et des compétences de chacun. Dès la rentrée 2014, des cours sont offerts sur 13 sites au Luxembourg. Il s'agit des cours offerts par le SFA ainsi que par des communes et associations conventionnés. Pour garantir la cohérence et la qualité des formations, les offreurs se basent sur un cadre de référence commun et suivent régulièrement des formations continues. Les inscriptions confirment que le travail en réseau ainsi que les campagnes de sensibilisation portent leurs fruits.

Année	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Inscriptions	124	176	191	334

Cours d'intérêt général

La formation générale des adultes comprend les langues, les arts et les créations artisanales, le socio-éducatif et le bien-être, les technologies d'information et de communication (TIC) ainsi que la formation civique des signataires du contrat d'accueil et d'intégration et des personnes qui désirent acquérir la nationalité luxembourgeoise.

La formation générale des adultes est en grande majorité une formation linguistique (74% des inscriptions). La formation civique regroupe 9% des inscriptions, les TIC 8%, les arts et créations artisanales 8% et le domaine socioéducatif et bien-être 1%.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois et de français sont les plus fréquentés. Sur un total de 15.143 inscriptions en formation linguistique, la répartition est la suivante : luxembourgeois 41%, français 40%, anglais 5%, italien, espagnol et allemand 3%, japonais, portugais, russe, arabe et chinois 1%.

Les cours du SFA sont organisés par les délégués à la formation des adultes dans les lycées, dans d'autres institutions de formation et dans la région transfrontalière (cours de luxembourgeois). Le nombre d'inscription de l'année de formation 2013-2014 s'élève à 5.361. Le nombre d'inscriptions dans les cours des associations conventionnées s'élève à 8.472 et des communes conventionnées à 6.451. Aujourd'hui la quasi-totalité de l'offre non marchande de cours d'intérêt général pour adultes est couverte par les dispositifs de l'Éducation nationale (Institut national des langues et SFA).

En janvier 2014, les ateliers d'apprentissage personnalisé Learn for success-L4S ont ouvert leurs portes à l'École de la 2^e chance. Ils s'adressent à des adultes qui désirent améliorer leurs connaissances et compétences générales pour préparer une épreuve ou un concours d'admission ou de promotion, accéder à un emploi ou une formation ou se développer professionnellement ou personnellement. L4S propose une formation adaptée à chaque projet personnel, avec une organisation sur mesure des contenus, de la durée, du rythme et de l'accompagnement. Les apprentissages se font dans les domaines suivants : langues (allemand, français et anglais), mathématiques - sciences, applications bureautiques et compétences civiques.

De janvier à juillet 2014, 75 personnes étaient inscrites et ont bénéficié d'un total de 2.822 heures d'encadrement individuel.

Promouvoir l'accès à l'éducation et la formation des adultes

Le catalogue de l'éducation et de la formation des adultes, qui paraît chaque été depuis les années 90, a été restructuré, complété et rendu plus lisible. Depuis la rentrée 2013-2014, il est publié à 15.000 exemplaires et guide les citoyens à travers les multiples opportunités d'apprendre.

Dès sa création en 1991, le service de la formation des adultes a accordé un droit d'inscription réduit à certains groupes vulnérables et nécessiteux. Le SFA a élaboré en 2013 une réglementation coordonnée en la matière. Ainsi les institutions qui prennent en charge ces groupes cibles (Agence pour le développement pour l'emploi, Service national d'action social, Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration et offices sociaux communaux) délivrent un bon de droit d'inscription réduit (10 € par cours) pour un cours organisé par le SFA ou par une commune ou une association conventionnée. Depuis la rentrée 2014-2015 un système de gestion informatisé des bons est en place et permet l'analyse du dispositif. De septembre à décembre 2014, 2.377 bons ont été émis. Fin décembre +/- 1.370 ont été utilisés ou sont en voie d'utilisation.

Activités et projets européens

Dans le cadre de la stratégie européenne *Éducation-Formation 2020*, le SFA représente le ministère dans le groupe de travail « éducation et formation des adultes ». Par l'apprentissage de pairs et l'échange de bonnes pratiques, le groupe développe des rapports analytiques, des outils d'évaluation et des recommandations politiques sur l'instruction de base, sur l'efficacité et l'efficacité des politiques de l'éducation et de la formation des adultes ainsi que sur l'usage des ressources de formation ouvertes et des TIC en formation d'adultes.

Le SFA a été désigné service coordinateur de l'Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes. Le projet national 2012-2014, soutenu par une subvention européenne, visait trois domaines : la mise en place de nouveaux dispositifs d'apprentissage flexibles et individualisés permettant aux adultes de réaliser un projet individuel de formation; le développement d'un cadre national des compétences de base pour adultes et la promotion de l'offre de formation de base auprès des employeurs et services sociaux ainsi qu'auprès des apprenants potentiels; la réalisation d'actions permettant de promouvoir et d'augmenter la qualité de l'éducation et de la formation des adultes.

Le projet national 2014-2015 vise la mise en œuvre des actions éducatives familiales au Luxembourg.

Fin 2014, le SFA a été désigné structure nationale de support de la plateforme européenne des professionnels de l'éducation et de la formation des adultes. Le programme de travail national, soutenu par une subvention européenne, comporte des actions permettant d'augmenter la visibilité des acquis l'éducation et de la formation des adultes au niveau national et européen.

B.2.7.2. Institut national des langues (INL)

Cours de langues

En 2014, l'INL a organisé 641 cours soit 30 de plus qu'en 2013. Avec 12.400 inscriptions en 2014, le nombre global d'inscrits enregistre une augmentation de 7% par rapport à 2013. Malgré l'augmentation de l'offre de cours, la demande ne peut être satisfaite et de nombreuses personnes se trouvent sur liste d'attente.

L'offre de cours, fondée sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), se répartit différemment selon les langues mais ce sont les niveaux débutants (A) qui drainent le plus d'inscrits, sauf en anglais (B). Les niveaux avancés se sont diversifiés.

Sur les huit langues proposées (FR, DE, EN, LU, ES, PT, IT, CN), le français et le luxembourgeois sont les plus populaires. Ainsi, 4.727 inscriptions, soit 38,1% du total, concernaient le français, alors que le luxembourgeois en comptait 3.253, soit 26,2%.

Les apprenants de l'INL représentent plus de 140 nationalités différentes. À Luxembourg-Ville les personnes d'origine française constituent le plus grand groupe avec 13,6%, tandis qu'à l'annexe de Mersch 25,3% des personnes inscrites sont d'origine portugaise. Seul 10% du total des apprenants de l'INL sont d'origine luxembourgeoise.

Depuis la rentrée de septembre 2014, l'INL a introduit deux nouveaux horaires – des cours pour personnes travaillant dans le secteur de l'Horesca (15.00 – 17.00) et des cours dédoublés pour personnes actives – « travail posté » (10.00 – 12.00 et 15.00 – 17.00).

Examens nationaux

Les besoins de certification en langue luxembourgeoise augmentent de manière continue aussi bien pour le *Sproochentest* que pour la certification *Lëtzebuergesch als Friemsprooch (LaF)*. Face à la demande accrue, qui découle de la loi sur l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, l'INL a organisé 12 sessions du *Sproochentest*, totalisant 1.039 candidats. Le taux de réussite sur l'ensemble des sessions s'élève à 63 %.

L'INL a fait passer les examens LaF à 146 candidats contre 89 candidats en 2013. Le taux de réussite a été de 58%.

L'Université du Luxembourg assure l'analyse psychométrique des tests élaborés par l'Institut, garantissant le respect des standards européens.

Tests et examens internationaux

Le nombre de sessions pour les tests et examens internationaux est resté stable par rapport à 2013. En ce qui concerne le nombre de candidats (1.764 en 2014, 1.774 en 2013), une légère tendance à la baisse s'affiche pour la plupart des langues à l'exception de l'allemand.

L'INL, membre d'ALTE (Association of Language Testers in Europe), collabore régulièrement avec ses partenaires (British Council, Cambridge ESOL, CIEP, Goethe Institut ...) et assure à ses enseignants une formation continue annuelle les habilitant à la passation et l'évaluation des tests et examens internationaux.

La passation de l'examen « Cambridge English Language Assessment » a été auditée par des inspecteurs externes.

Promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

Le nouveau manuel d'enseignement du luxembourgeois - niveau A1 a été finalisé en juillet 2014. Avant de lancer la publication grand public, le manuel a été testé par un certain nombre de classes de l'INL et de la ville de Luxembourg au semestre d'automne. La publication est prévue pour la rentrée 2015.

L'INL assure une formation continue qui mène à l'obtention du diplôme *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur (ZLSK)*. En juillet 2014, 13 candidats ont obtenu leur diplôme. La promotion 2014 a débuté en octobre 2014 avec 34 candidats.

Formation des enseignants de l'INL

En septembre 2014, l'INL a organisé une formation d'insertion pour les nouveaux stagiaires et chargés des cours. Outre les formations spécifiques pour surveillants d'examens et examinateurs, l'INL a organisé huit formations continues pour l'ensemble de son personnel. Les thèmes ont porté sur l'utilisation des médias électroniques dans l'apprentissage des langues, l'enseignement dans une perspective interculturelle, le développement et l'implémentation de syllabi et de plans de cours et enfin, l'évaluation formative et certificative.

Formation pédagogique et stage du formateur d'adultes

En septembre 2014, avec la deuxième promotion du stage de formateur d'adultes, l'INL accompagne désormais sept stagiaires formateurs d'adultes (4 LU, 2 FR, 1 DE)

Tous les stagiaires professeurs en luxembourgeois sont affectés à l'INL. En juin 2014, les trois premiers professeurs candidats, dont un a été affecté à l'INL, ont reçu leur nomination. Actuellement, l'INL accompagne trois stagiaires en luxembourgeois.

Développement et mise à disposition de ressources pédagogiques

Dans un souci de transparence et de qualité, l'INL, accompagné par le *Norwich Institute for Language Education*, travaille sur la rédaction d'un curriculum comprenant des syllabi faisant l'inventaire des contenus enseignables pour chaque niveau de chaque langue. En 2014, les syllabis ont été définis en fonction des différents niveaux du CECR et des plans de travail ont été mis au point pour préciser le contenu des cours. Ces travaux, terminés ou en voie d'achèvement selon les départements, serviront de référence pour les cours de langues étrangères dispensés aux adultes.

L'INL a développé des tests de positionnement en ligne en allemand, français et luxembourgeois, désormais disponibles sur son portail d'inscription. L'INL peut ainsi connaître plus rapidement le niveau des demandeurs et proposer une offre de cours plus ciblée.

En vue d'améliorer la communication interne, une nouvelle plateforme Intranet a été créée <http://e-learning.insl.lu/moodle>; elle soutient également le travail pédagogique des enseignants et facilite l'échange avec les apprenants.

Infrastructure, équipement et sécurité

Dans un souci de modernisation, les locaux situés au sud de l'Institut ont été réaménagés. D'importants travaux de restauration ont débuté à l'extérieur du bâtiment. L'INL a continué l'opération de valorisation de ses équipements en configurant 56 nouveaux ordinateurs pour son réseau administratif et pédagogique. En

parallèle, l'infrastructure des serveurs informatiques a été revisitée. Ceci a impliqué le remplacement physique de tous les anciens serveurs par un nouveau dispositif.

Pour faciliter la gestion du temps de travail du personnel administratif, un système de pointage a été implémenté.

Dans le cadre du dossier sécurité, la signalétique intérieure a été complètement revue. Ainsi, de nouveaux plans d'évacuation, y compris leurs consignes de sécurité, ont été apposés aux endroits stratégiques du bâtiment. Un plan d'intervention pour pompiers a été édité. Une sécurisation du parc des extincteurs s'est opérée moyennant l'acquisition de 60 conteneurs ignifuges. En ce qui concerne l'enceinte extérieure, une vaste action d'élagage d'arbres a été effectuée.

Communication et événements

Pour mieux faire connaître son rôle de centre de certification en langues, l'INL a participé à la Foire de l'Étudiant en novembre 2014 avec un nouveau dépliant sur les tests et examens luxembourgeois et internationaux.

En collaboration avec le quotidien Le Jeudi, une table ronde sur la place du français dans la société luxembourgeoise a eu lieu en février avec la participation du ministre Claude Meisch. L'exposition de photos *Imagine France* de la photographe Maia Flore a été inaugurée en novembre 2014, avec l'Institut français du Luxembourg.

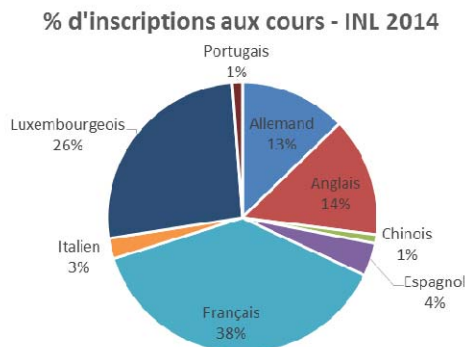
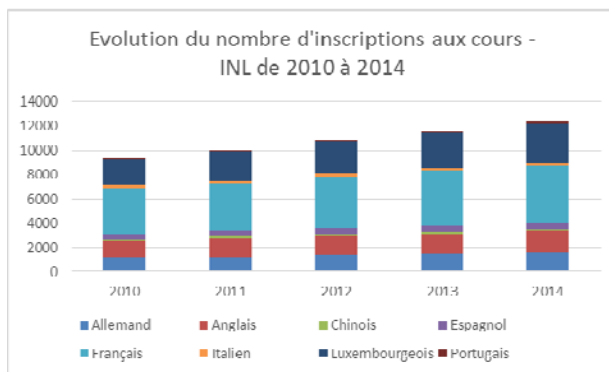
À l'occasion de la Journée européenne des langues du 26 septembre, l'INL a lancé un concours de cartes postales, auquel ont pris part une centaine d'apprenants.

Le projet d'un nouveau site internet en plusieurs langues a également été initié en 2014. Le site devrait être en ligne au printemps 2015.

Collaboration nationale et internationale

L'INL collabore avec les universités et instituts qui offrent des certifications internationales, ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg pour ce qui relève de la certification au niveau national.

L'INL est membre d'ALTE et de EAQUALS. La direction de l'INL représente le Luxembourg au sein du Centre de Langues Vivantes de Graz (membre du Comité de direction, responsable national des nominations et relais national pour la Journée européenne des langues).



B.2.7.3. Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue - INFPC

Cofinancement de la formation en entreprise

En 2014, l'INFPC a instruit 1.781 demandes de cofinancement relatives aux exercices d'exploitation 2012, 2013 et 2014 (1.676 demandes en 2013).

130 participants, répartis en 16 sessions, ont suivi la formation *Cofinancement de la formation en entreprise*.

Des entrevues bilatérales avec des chefs d'entreprise ou des responsables formation, destinées à expliquer le dispositif de cofinancement, ont permis de rencontrer 47 entreprises.

Six séances d'information sur le cofinancement, totalisant 155 participants, ont été organisées dans les locaux de la Chambre des Métiers.

D'autres séances d'information, organisées en relation avec différents partenaires (Union Commerciale de la Ville de Luxembourg, Assurances Foyer, Partenaires sociaux S.A., Fédération des entreprises de carrelage, Pôle du Management, Zarabina), ont permis d'accueillir 145 personnes.

Portail www.lifelong-learning.lu

Le portail a enregistré, en moyenne, 10.700 visiteurs par mois en 2014, soit 11% de plus qu'en 2013. Plus de 66.100 pages ont été consultées mensuellement, avec en tête celles dédiées à la recherche comprenant les portraits des prestataires de formation et les descriptifs de formation.

En mars, le portail est passé en responsive design, ainsi accessible sur tous les supports (mobile, tablette, ordinateur) en s'adaptant automatiquement à la taille et à la résolution des écrans. Plus de 21% des visiteurs ont consulté le portail depuis un mobile ou une tablette.

En avril, une page Formations dédiée spécifiquement au secteur de la construction a été réalisée en collaboration avec la *Table ronde Formations pour le secteur de la construction*. En novembre, l'Adem et l'INFPC ont mis sur pied un partenariat visant à mettre à la disposition des conseillers de l'Adem un accès rapide aux formations publiées sur le portail.

En novembre, une version allemande a été mise en ligne. Les travaux de préparation du portail en langue portugaise ont démarré.

Le *Répertoire des offreurs de formation*, en version papier, a été diffusé à 6.000 exemplaires en 2014. Un regroupement des domaines de formation en 16 grandes familles, permettant d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation, a été intégré en tant que mode de recherche sur le portail et sera utilisé dans le Répertoire 2015.

Le portail a réuni 139 adhésions d'offeurs de formation en 2014, contre 127 en 2013. Près de 6.400 formations couvrant la plupart des secteurs d'activité de l'économie sont accessibles. *Formanews*, la newsletter du portail compte 3.400 abonnés, contre 3.100 en 2013.

Trois séances d'information consacrées à la présentation du portail aux prestataires de formation ont été organisées à l'intention d'adhérents potentiels.

Observatoire de la formation

Études et analyses

L'exploitation des données administratives relatives à la contribution financière de l'État à la formation en entreprise en 2011 et 2012 a donné lieu à quatre publications :

- *Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise pour 2011*
- *L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2012*
- *L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2012*
- *Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise pour 2012*

L'Observatoire a mené une enquête visant à apporter un éclairage sur la structuration de l'offre de formation et les pratiques des organismes de formation. À partir d'une liste initiale de 887 contacts,

l'enquête a permis de recenser 350 organismes de formation actifs et de décrire les activités réalisées en 2013 par 265 d'entre eux. Une publication paraîtra début 2015.

L'exploitation des données administratives pour la réalisation de l'étude Transition École-Vie Active (TEVA) portant sur les parcours d'insertion professionnelle 2008-2011 des élèves inscrits à l'examen l'année scolaire 2007/2008, dans le régime professionnel et le régime de la formation de technicien, a conduit à la rédaction de cinq publications :

- *Quelles perspectives pour les élèves qui sortent pour la 1^e fois du régime professionnel et du régime de la formation de technicien ?*
- *Analyse de l'insertion professionnelle des élèves du régime professionnel et du régime de la formation de technicien : génération 2008*
- *Analyse de l'insertion professionnelle des élèves de l'EST : le Diplôme de Technicien en 2007-2008*
- *Analyse de l'insertion professionnelle des élèves de l'EST : le CATP en 2007-2008*
- *Analyse de l'insertion professionnelle des élèves de l'EST : le CITP et le CCM en 2007-2008*

Un groupe de travail TEVA a été constitué afin de suivre l'avancement de ces travaux. Il est composé de représentants du ministère, des chambres professionnelles et de l'Adem. En 2014, ce groupe s'est réuni à trois reprises.

Les travaux concernant la préparation des données administratives portant sur les parcours d'insertion professionnelle 2009-2012 et 2010-2013 des élèves de l'ES, inscrits à l'examen les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010, ont démarré au dernier trimestre 2014.

ReferNet

Plusieurs publications pour le réseau européen de référence et d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnelle (ReferNet) ont été rédigées: Policy report, Country report, un Spotlight (résumé des principales caractéristiques du système national d'enseignement et de formation professionnels), un article détaillé sur l'apprentissage et quatre articles brefs sur des actualités nationales. Une dizaine de publications nationales ont été indexées dans la base de données bibliographique et une nouvelle version du site www.refernet.lu a été développée.

L'INFPC a participé à la réunion régionale du réseau ReferNet en avril 2014 à Stockholm ainsi qu'à la réunion plénière en novembre 2014 à Thessalonique.

Communication

L'INFPC a lancé une nouvelle campagne de communication visant à faire connaître l'offre de formation et les aides à la formation à travers son portail. Une déclinaison de la campagne en format vidéo a été réalisée et diffusée sur RTL TV et dans une sélection de cinémas. Des témoignages vidéo visant à concrétiser des bonnes pratiques en matière de formation professionnelle continue ont été réalisés. La chaîne YouTube reprenant toutes les vidéos de l'INFPC a été réorganisée.

Le livret « Aides à la formation » a été mis à jour et diffusé auprès des différents publics.

Neuf communiqués de presse ont été envoyés et 59 articles ont été publiés (presse et internet).

L'institut a participé à différents événements destinés aux professionnels ou aux particuliers : Moovijob, Jobdag, salon de la Formation continue universitaire et l'événement de lancement de la Semaine européenne des PME.

Deux séances d'information dédiées aux mesures d'aide à la formation pour particuliers, ainsi que quatre séances d'information concernant la validation des acquis de l'expérience, ont été organisées en collaboration avec la Chambre des salariés.

En 2014, le site www.infpc.lu a totalisé plus de 19.300 visites. 52.900 pages ont été consultées.

B.2.7.4. Stratégie du lifelong learning

La Commission consultative du lifelong learning (CC-LLL) représente la huitième mesure de la stratégie nationale du lifelong learning, adoptée par le Conseil de Gouvernement en novembre 2012. La CC-LLL s'est réunie huit fois depuis sa création, en janvier 2013. Plusieurs réunions ont porté sur le Cadre luxembourgeois des qualifications (CLQ) et, notamment, sur la question de l'intégration des formations non formelles à différents niveaux de ce cadre. Les membres de la CC-LLL ont également étudié :

- les possibilités d'accréditation des organismes et des programmes de formation selon des critères de qualité permettant un référencement au CLQ, en vue de l'attribution d'un label de qualité pour la formation professionnelle continue;
- les voies alternatives de formation pour adultes et la faisabilité de la création de diplômes spécifiques pour adultes;
- l'offre luxembourgeoise en formation continue;
- la formation des formateurs d'adultes du secteur privé.

La CC-LLL a élaboré des recommandations sur les lignes stratégiques prioritaires en matière de lifelong learning au Luxembourg. Trois grands axes s'en dégagent :

- la création d'un cadre cohérent et transparent pour la formation tout au long de la vie, impliquant notamment une ouverture du CLQ à la possibilité de référencement des programmes de formation non formelle ;
- l'assurance qualité pour la formation professionnelle continue, y compris une possibilité d'accréditation selon des critères de qualité et la proposition d'une formation des formateurs d'adultes du secteur privé ;
- le développement continu des voies de formation et de qualification pour adultes.

Pour mettre en œuvre ces recommandations en même temps que les outils européens en matière d'éducation et de formation, la CC-LLL préconise une approche inclusive impliquant une collaboration avec les différents ministères et partenaires concernés.

La mise en œuvre des huit mesures de la stratégie nationale du lifelong learning se poursuit. Les mesures représentent les moyens mis en œuvre pour parvenir aux buts visés de la stratégie et font office de plan d'action. Un avant-projet de loi portant sur l'orientation scolaire et professionnelle est en cours d'élaboration. Dans le cadre des réflexions sur l'emploi et la formation, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires de la tripartite, proposera de créer une instance nationale d'accréditation pour la certification des organismes de formation et leurs programmes de formation.

B.2.8. Formation du personnel de l'Éducation nationale

Le développement professionnel des enseignants est un processus qui s'étend tout au long de leur vie professionnelle et se divise en trois différents stades. Le premier stade est la préparation des enseignants lors de leur formation initiale. Le deuxième stade correspond à l'insertion professionnelle. Il couvre les premiers pas de l'enseignant en tant qu'acteur autonome en contact avec les élèves. Cette étape est organisée autour d'un stage. Le troisième stade est celui de la formation continue qui favorise le perfectionnement des compétences professionnelles.

Le présent rapport d'activités traite des dispositifs de stage d'insertion professionnelle et de formation continue.

B.2.8.1. Projet de réforme des stages d'insertion professionnelle

Les réflexions sur une réforme des stages d'insertion professionnelle des personnels enseignant et socio-éducatif s'appuient sur l'observation, qu'actuellement le dispositif luxembourgeois en la matière ne s'articule pas autour d'un modèle homogène. Par ailleurs, le projet de loi de réforme statutaire et salariale du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative déposé le 26 juillet 2012 prévoit un volet relatif à la formation pendant le stage et l'insertion professionnelle des fonctionnaires et employés de l'État.

Compte tenu de la disparité des opérateurs, des formats de stage et de leurs modalités, il apparaît nécessaire de redéfinir une structure de stage homogène permettant d'organiser de manière cohérente et systémique le continuum des dispositifs de formation du personnel de l'Éducation nationale dans un esprit d'apprentissage tout au long de la vie.

L'Institut de formation continue (IFC) a été chargé de poursuivre les réflexions sur une réforme des stages d'insertion professionnelle des personnels enseignant et socio-éducatif. Une large concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et syndicaux (plus de 20 réunions organisées) a permis de définir le cadre et les dispositions du stage de manière participative.

La structure du stage a pour enjeux de répondre aux besoins des enseignants stagiaires de l'enseignement fondamental et secondaire suivant trois types de soutiens fondamentaux : personnel, social et professionnel. Ces trois types de soutiens seront développés sur la base de cinq systèmes interdépendants : l'accompagnement, l'hospitalité, les apports en théorie, le regroupement entre pairs et la réflexion individuelle. Cette structure s'appuie sur l'état de la recherche actuelle et les modèles existants en matière d'insertion professionnelle, aussi bien au Luxembourg que dans la plupart des pays européens.

Quatre avant-projets de règlement grand-ducaux visant les différents publics et déterminant l'organisation du stage, la décharge du stagiaire, les modalités d'évaluation et les indemnités des évaluateurs et des membres des jurys sont en phase de finalisation.

La mise en œuvre des stages est préparée depuis septembre 2014 par un groupe de travail composé d'une trentaine d'enseignants des enseignements fondamental et secondaire, agissant sous la régie de l'IFC.

B.2.8.2. Projet de loi portant création d'un Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)

Le ministère souhaite poser les structures nécessaires à une mise en œuvre cohérente et systémique du stage et de la formation continue.

À cette fin, un projet de loi créant l'IFEN a été élaboré par le ministère et approuvé par le Conseil de gouvernement le 5 décembre 2014.

L'Institut aura pour missions de concevoir, mettre en œuvre et évaluer le stage et la formation continue du personnel enseignant et du personnel éducatif et psycho-social de l'Éducation nationale. Le projet de loi définit le statut et les missions du nouvel institut. Il précise le dispositif à mettre en œuvre dans le volet stage, ainsi que le dispositif de la formation continue. Il prévoit le cadre organisationnel des cours et définit le cadre du personnel et les postes inscrits à l'organigramme de l'Institut.

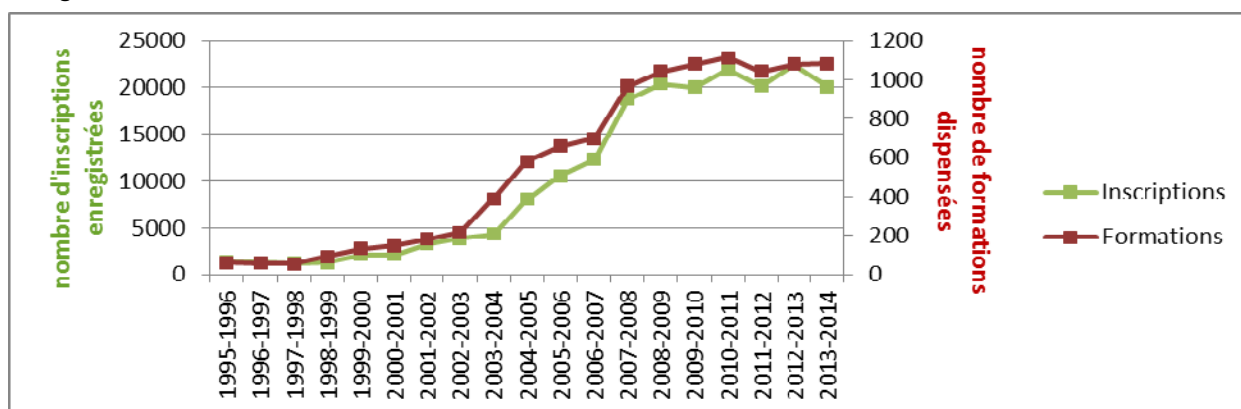
B.2.8.3. Les priorités de formation continue 2013-2014

L'objectif de la formation continue consiste à renforcer la professionnalisation des métiers liés à l'enseignement par l'actualisation des compétences théoriques et pratiques du personnel enseignant et socio-éducatif, des membres des directions et de l'inspection dans le but de favoriser la réussite éducative des élèves. Elle se place dans un contexte de réforme et d'obligation de formation continue. Différents priorités ont été développées en 2013-2014 :

- priorité 1 : l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre d'une approche par compétences
- priorité 2 : le travail en équipe et la communication
- priorité 3 : le développement de la qualité
- priorité 4 : la gestion des établissements scolaires
- priorité 5 : le travail socio-éducatif

B.2.8.4. Les chiffres de la formation continue

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 1.083 formations ont eu lieu et 20.066 inscriptions ont été enregistrées.



Parmi les 1.083 formations, 764 formations (70%) étaient des formations nationales, 319 (30%) étaient des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

B.2.8.5. Axes prioritaires de développement du dispositif de formation continue :

À l'enseignement fondamental (EF)

Un total de 11.667 inscriptions d'enseignants de l'école fondamentale a été enregistré, ce qui correspond à une diminution de 17,3% par rapport à l'année scolaire 2012-2013. Le nombre d'inscriptions reste cependant à un niveau élevé correspondant à la moyenne des cinq dernières années.

Les priorités, combinées à l'obligation de formation continue, s'avèrent être un instrument de pilotage performant permettant de concentrer 90,1% des inscriptions de l'EF dans les domaines de formation en lien direct avec la nouvelle école fondamentale.

Le format des formations prend en considération les objectifs de formation et les disponibilités des enseignants : parallèlement à des séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, conférences, coachings ou supervisions, des formations continues séquentielles (module d'introduction suivi d'une phase de mise en pratique accompagnée ou non et d'une phase d'échange et d'approfondissement) ont été favorisées au vu de leur durabilité et du transfert des contenus de formation dans la pratique professionnelle.

La culture de la formation continue est ancrée au niveau local (école) ou régional (arrondissement) : elle assure que chaque école comme chaque équipe pédagogique adhère à une vision commune, détermine ses objectifs, coopère et développe ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires. Dans ce cadre, 165 formations ont été conçues sur mesure en 2013-2014. Ces formations ont totalisé 3.684 inscriptions, ce qui correspond à 31,6 % du total des inscriptions relatives à l'école fondamentale.

La quasi-totalité des formations d'équipes ou d'écoles sont en relation avec le plan de réussite scolaire (PRS) des écoles, la formation continue étant l'un des instruments privilégiés pour atteindre les objectifs définis dans les PRS. Le nombre de formations internes reste élevé même si l'année 2013-2014 est la dernière année de mise en œuvre du PRS 1 et en même temps l'année de préparation du PRS 2.

Une formation spécifique a été proposée, conjointement avec l'Agence-qualité, aux écoles pour accompagner le bilan du PRS 1 et la préparation du PRS 2. Cette formation comprenait les volets suivants : bilan de la mise en œuvre du PRS 1, échange de bonnes pratiques avec d'autres écoles fondamentales, réflexion, préparation des objectifs et du plan d'action du PRS 2. 482 enseignants de 125 écoles fondamentales ont participé à cette formation.

L'Institut de Formation continue a mis en place sur son site une page rendant visibles des exemples de mise en œuvre de plans de réussite scolaire. L'objectif est de faire connaître et promouvoir les bonnes pratiques individuelles ou de groupes dans le domaine du développement scolaire, de l'apprentissage et de l'enseignement ; de permettre aux enseignants et aux comités d'école de présenter leurs démarches aux parties prenantes ; de nouer des contacts entre les écoles et engendrer un apprentissage coopératif.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique (ES/T)

Avec un total de 7.073 inscriptions à des formations continues en 2013-2014, le nombre d'inscriptions reste constant par rapport à l'année précédente.

Les 136 formations d'équipe ou d'école regroupent comme les années précédentes une part importante (43,0%) du total des inscriptions provenant de l'ES/T. Les lycées sont encouragés à organiser des formations d'équipe par le concept SchiLW (Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung) qui les soutient dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation annuel en phase avec leur développement scolaire.

B.2.8.6. Formations à l'attention des équipes dirigeantes

Une vaste offre de formation continue a été proposée aux équipes dirigeantes des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique par l'IFC. Cette offre s'étend sur les deux années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 et prend appui sur les besoins en formation exprimés lors d'une consultation effectuée en juin 2011 auprès des directrices et directeurs des lycées. L'offre a une structure modulaire permettant un parcours individualisé en fonction des formations suivies en amont et de la situation professionnelle. Les formatrices et formateurs sont originaires du milieu scolaire et scientifique et font preuve d'une expérience avérée dans la formation d'équipes dirigeantes. Des moments de présentation alternent avec la préparation de la mise en œuvre des contenus de formation et avec des échanges favorisant le travail en commun et la mutualisation des ressources.

Ces formations ouvertes à l'ensemble des inspectrices et inspecteurs, directrices et directeurs, directeurs adjoints, chargés de direction et attachés à la direction ont recueilli un total de 64 inscriptions en 2013-2014.

B.2.8.7. Nouveaux formats de formation : hospitation et journée d'échange

L'IFC encourage les écoles, les équipes pédagogiques et les personnels à échanger sur leur pratique professionnelle. À cette fin, il a défini de nouveaux formats de formation mettant des outils informels de développement professionnel au même niveau que les formats « classiques » de formation continue.

L'hospitation est définie comme des visites structurées et planifiées favorisant un apprentissage mutuel, une réflexion sur sa pratique professionnelle et l'ouverture de nouvelles perspectives. En 2013-2014, 23 enseignants et équipes ont proposé des offres d'hospitation sur le site de l'IFC. 71 personnes ont soit accueilli des visiteurs dans leur classe ou école, soit effectué des visites. L'offre et la demande d'hospitation sont croissantes depuis la définition du concept en 2011.

Dans ce contexte, l'IFC a organisé le 26 avril 2014 la 2^e journée d'échange nationale sur la thématique « Aménager ensemble les transitions ». 159 personnes ont participé à cette journée.

En 2012-2013, l'IFC a développé une autre forme de formation continue, le réseau d'échange. Trois réseaux se sont constitués et se rencontrent pour des échanges réguliers : le réseau « Portfolio », le réseau « Philosophieren mit Kindern » et le réseau « Reggio-Pädagogik ».

B.2.8.8. Démarche qualité

L'IFC inscrit son action dans une démarche qualité conforme aux dispositions de la norme EFQM (Fondation européenne pour le management par la qualité). La démarche répond aux objectifs suivants :

- assurer l'actualisation des connaissances et des compétences des personnels de l'éducation par une action de formation continue adéquate et motivante ;
- s'assurer de l'aptitude du service rendu à satisfaire les besoins exprimés et implicites des participants ;
- anticiper et maîtriser les risques de dysfonctionnement du dispositif de formation ;
- améliorer la gestion et l'administration de l'IFC dans son ensemble.

Ce travail a été initié en 2012 et se poursuit actuellement.

B.2.8.9. Objectifs directeurs pour la période 2013-2016

L'IFC vise l'atteinte de neuf objectifs directeurs d'ici juillet 2016. Un bilan intermédiaire à la fin de l'année 2014 met en évidence les mesures prises et les résultats obtenus.

Champs d'activité

1. « Le champ d'activité "stages" est mis en œuvre en concertation avec les partenaires. »

L'état des lieux est détaillé ci-dessus.

2. « Le concept SchiLW (formations en interne) est adapté par rapport aux nouveaux défis et élargi à un concept d'évaluation. »

Le concept d'évaluation est arrêté et l'enquête auprès des délégués à la formation est préparée. Les mesures d'accompagnement pour les délégués sont planifiées et le concept SchiLW est en cours de révision.

Effectifs et fréquentation

3. « Le nombre global d'inscriptions reste dans la moyenne des années passées. »

Dans la période 2009-2014, un nombre moyen de 1.080 formations et de 20.900 inscriptions a pu être comptabilisé annuellement. L'année 2013-2014 s'inscrit dans cette lignée.

4. « Le nombre d'utilisateurs du Centre de documentation pédagogique (CDP) et de la médiathèque a doublé. »

Un plan d'action spécifique vise à atteindre cet objectif par des mesures à différents niveaux. En septembre 2013, le CDP a inauguré sa nouvelle médiathèque. Cette dernière est issue du transfert de la médiathèque du Centre de Technologie de l'Éducation (CTE) et compte près de 500 DVD éducatifs. En 2014, le CDP a inauguré sa nouvelle salle de jeux didactiques.

Dans le souci de faciliter l'orientation des publics au sein du fonds, une restructuration partielle de la salle de lecture a été réalisée, notamment par la mise en place d'une nouvelle signalétique. Le centre de documentation propose mensuellement sur le site de l'IFC ses nouveautés et coups de cœur, et ceci depuis le mois de mars 2013. Depuis octobre 2014, le CDP permet à ses lecteurs de profiter du prêt à distance à travers une réservation préalable en ligne sur « a-z.lu ».

Organisation et procédures internes

5. « La structure organisationnelle est adaptée aux nouveaux défis dans l'intérêt des publics et des collaborateurs. »

Dans la phase de transition entre l'IFC et l'IFEN, l'organigramme de l'IFC a été adapté.

6. « Les procédures essentielles sont identifiées et décrites. »

Les procédures du domaine d'activité « formation continue » sont décrites, celles du domaine d'activité « stages » sont identifiées.

7. « Des conventions de coopération avec les partenaires internes et externes sont clairement formalisées. »

L'IFC porte une attention particulière sur la coopération avec les autres services du ministère, les institutions de formation nationales (Institut national d'Administration publique) et internationales (instituts de formation des enseignants de la Grande Région organisées en réseau) ainsi qu'avec des experts et instituts de formation de référence intervenant dans l'insertion professionnelle ou la formation continue.

8. « Les entretiens annuels des collaborateurs de l'IFC sont introduits en tant qu'instrument de management. »

Les entretiens sont planifiés pour fin 2014 et début 2015.

Communication

9. « La communication est adaptée aux différents publics-cibles. »

Au-delà de la présentation ciblée des propositions de formation aux différentes catégories professionnelles des différents ordres d'enseignement, d'autres mesures de communication seront mises en place.

B.2.9. Qualité scolaire

B.2.9.1. Développement de la qualité scolaire

Cadre de la qualité scolaire

En 2009, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (Agence-qualité), département du SCRIPT, a développé une proposition d'un cadre de référence pour le développement de la qualité scolaire (Cadre QS) inspiré de la littérature scientifique et des modèles internationaux existants. Il s'agit d'un cadre de travail pour l'auto-évaluation et le développement de la qualité scolaire au sein des établissements. Celui-ci comporte sept dimensions au travers desquelles la qualité peut être appréciée. En 2011 et 2012, l'Agence-qualité l'a présenté à différents acteurs du système scolaire afin de recueillir les avis du terrain et d'en ajuster le contenu, puis en 2013, le Cadre QS est présenté aux écoles fondamentales lors des séances de préparation de leur deuxième plan de réussite scolaire (PRS). En 2014, l'Agence-qualité a travaillé sur l'élaboration d'une brochure explicative du Cadre QS. Cette brochure sera publiée et mise à la disposition de tous les établissements scolaires en mars 2015.

À l'enseignement fondamental

Institutionnalisé en février 2009, le PRS définit les objectifs et les actions qu'une école envisage pour développer sa qualité scolaire. Les deuxièmes PRS ont démarré pour toutes les écoles en septembre 2014. Deux nouveaux outils ont été proposés aux écoles : le formulaire PRS révisé et un guide pratique PRS.

Lors du 3^e trimestre 2014, les écoles ont envoyé pour avis à l'Agence-qualité le formulaire présentant leur second PRS.

Sur demande, l'Agence-qualité a proposé son soutien aux écoles qui souhaitent diffuser des questionnaires auprès de leurs acteurs scolaires. L'Agence-qualité dispose également d'une base de données comprenant les informations relatives au PRS.

Depuis 2013, l'Agence-qualité envoie à chaque école fondamentale les données composant le *Rapport-école* dès leur disponibilité. Les écoles disposent ainsi en temps utile des informations nécessaires à leurs réflexions. Un Classeur-école leur avait été remis en 2012 permettant d'organiser ces données.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

Depuis la rentrée scolaire 2011, 31 cellules de développement scolaire (CDS) ont progressivement vu le jour parmi les 35 lycées. Les missions des CDS consistent à analyser et interpréter les données du lycée, identifier les besoins prioritaires, définir des stratégies de développement scolaire, coordonner et suivre la mise en œuvre des stratégies de développement scolaire, garantir le lien avec les différents partenaires scolaires.

Depuis 2012, l'Agence-qualité rencontre les CDS pour les accompagner tant dans leur mise en place que dans la définition et le suivi des stratégies de développement scolaire pour le lycée.

Les données envoyées du *Rapport-Lycée* sont intégrées dans le Classeur-lycée remis aux lycées rencontrés en 2012. L'Agence-qualité continue d'améliorer le Rapport-lycée en termes de contenu, de fiabilité et de lisibilité.

B.2.9.2. Évaluation du système éducatif

Participation au pilotage du système éducatif

L'Agence-qualité coordonne la sous-traitance d'activités relatives au pilotage du système éducatif dans le cadre d'une convention entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

Chaque année, elle participe à des réunions internationales sur le pilotage des systèmes éducatifs :

- Assemblée générale de l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement), qui coordonne les études PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) et ICCS (International Civics and Citizenship Study) ;

- Groupe de pilotage de l'étude internationale PISA (Programme for International Student Assessment) visant à évaluer les performances scolaires des lycéens ;
- Réseau d'échanges BELDACHL (Belgique-communauté germanophone, Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg) ;
- Réseau d'échanges FRABELUCH (France, Belgique-communauté française, Luxembourg et Suisse) ;
- Association for Educational Assessment Europe (AEA) ;
- Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation (ADMEE) ;
- Cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF).

Évaluation des performances scolaires

Les épreuves nationales

Les épreuves **standardisées** (cycles 2.1 et 3.1; 7^e ES/T, 5^e ES/9^e EST) font partie du dispositif relatif au « monitoring » de la qualité scolaire. Elles sont élaborées et conduites par le *Luxembourg Center for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg. L'Agence-qualité assure la communication et l'information autour de ces épreuves.

Les épreuves se sont déroulées en novembre 2014 dans toutes les classes de 5^e ES et de 9^e EST (en allemand, français et mathématiques), et dans toutes les classes du cycle 2.1 (en mathématiques, compréhension de langue luxembourgeoise et premiers pas vers le langage écrit) et du cycle 3.1 (allemand et mathématiques) de l'école fondamentale. Dans les classes de 7^e de l'ES et EST, les épreuves se sont limitées à la passation d'un outil mesurant les attitudes et motivations scolaires des élèves ainsi que leur contexte socio-économique. Il est prévu de communiquer les résultats des épreuves en janvier 2015. L'Agence-qualité a également observé le déroulement des épreuves sur le terrain et présentera un rapport début 2015.

Dans le cadre de la **procédure d'orientation** en dernière année du cycle à l'école fondamentale, les épreuves en allemand, français et mathématiques (EpComm 4.2) se sont déroulées en mars 2014 dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2 (environ 5.000). L'Agence-qualité a eu en charge l'élaboration, les analyses statistiques et l'accompagnement des enseignants. Les épreuves d'accès (en cas de désaccord entre les parents et le conseil d'orientation) se sont déroulées en juillet 2014. Au total, 252 élèves se sont présentés à une épreuve d'accès. 116 de ces élèves se sont soumis à l'épreuve d'accès vers une classe de 7^e ES. Cinq candidats ont réussi l'épreuve et sont donc admis à l'enseignement secondaire. 136 élèves se sont soumis à l'épreuve d'accès vers une classe de 7^e ST. Cinq candidats ont réussi l'épreuve et sont donc admis à l'enseignement secondaire technique.

Les épreuves **communes** ont pour but de vérifier, si les élèves ont atteint les niveaux de compétence inscrits dans les référentiels des branches concernées. Elles constituent un outil diagnostique, permettant d'apprécier les acquis consolidés de l'élève.

Au 3^e trimestre 2013-2014, les épreuves communes se sont déroulées en allemand (9^e EST TE & PO, PR, MO), français (9^e EST TE & PO, PR, MO), sciences naturelles (6^e ES et 8^e EST TE, STP, PO), anglais (6^e ES M, 5^e ES C, 9^e EST TE, STP).

Depuis 2011, l'Agence-qualité accompagne auprès les groupes de travail en charge de l'élaboration des épreuves sur le plan méthodologique et scientifique. Des rapports sur les qualités psychométriques des épreuves ont été rédigés et présentés aux groupes de travail.

Les épreuves internationales

PISA 2015 est la 6^e édition de cette étude internationale sur les performances des élèves de 15 ans. Le domaine majeur d'évaluation de l'étude PISA 2015 porte sur les sciences. La compréhension en lecture et les mathématiques sont les autres domaines testés. Pour la première fois au Luxembourg, la passation des tests PISA se réalisera sur ordinateur.

Le pré-test, vérifiant la compréhension des questions et testant la nouvelle démarche, a été effectué en 2014 dans tous les pays. Au Luxembourg, il a eu lieu pendant la période du 23 avril au 23 mai 2014 dans 16 lycées échantillonnés de manière aléatoire. Y ont participé les élèves nés entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1998, soit environ 3.000 élèves.

B.2.9.3. Accompagnement spécifique et participation aux projets

Dans le cadre de ses missions, l'Agence-qualité a accompagné :

- Eis Schoul,
- l'école fondamentale Jean Jaurès (Esch),
- l'école fondamentale Brill (Esch),
- l'école fondamentale Kirchberg,
- le service de l'Éducation différenciée (EDIFF),
- le groupe de travail sur le climat scolaire (CARAT).

Elle a participé à plusieurs projets :

- appui méthodologique au centre d'accompagnement scolaire et éducatif (CASE) de l'arrondissement 17,
- évaluation de mesures d'appui en place dans les écoles fondamentales de Differdange et recommandations,
- accompagnement méthodologique dans la définition d'indicateurs pour un projet d'éducation au développement durable de l'Athénée (tgAL),
- évaluation des nouveaux bilans intermédiaires dans les écoles fondamentales avec la division INNO-SCRIPT dans le cadre d'une phase exploratoire de deux ans,
- évaluation des journées OSNA et des stages d'orientation mis en place par l'ALJ,
- rapport sur les besoins d'un enseignement en anglais au sein de l'enseignement public (« English schooling »),
- enquête « Health Behaviour in School-aged Children » (HBSC) 2014, avec le ministère de la Santé en mai 2014.

B.2.10. Restauration scolaire

Restopolis, le service de la restauration scolaire du ministère, est le garant d'une alimentation saine et équilibrée dans tous les restaurants scolaires des lycées du Luxembourg. Toutes les préparations sont réalisées sur base de produits frais, de saison, provenant partiellement de production régionale, de l'agriculture biologique et du commerce équitable. Un contrôle de tous les plats servis est assuré en continu. De plus, les restaurants scolaires ont pris l'engagement de favoriser les produits étiquetés sans OGM.

En 2014, Restopolis a réalisé une augmentation considérable du nombre de menus vendus, qui se situe à 8,67% par rapport à 2013. Cette croissance peut être expliquée par le fait que Restopolis a réussi à mieux répondre aux exigences des convives en ce qui concerne la saveur des plats tout en respectant les exigences de l'équilibre alimentaire. Restopolis poursuivra en 2015 l'écoute permanente des convives afin de donner satisfaction à un maximum d'entre eux.

B.2.10.1. Engagements de Restopolis

- Proposer une alimentation saine et équilibrée ;
- Contribuer au développement durable ;
- Promouvoir les produits du terroir et de l'agriculture biologique ;
- Participer au commerce équitable ;
- Favoriser les produits étiquetés sans OGM ;
- Utiliser des produits du terroir ;
- Utiliser des produits issus de l'agriculture biologique ;
- Exclusion des produits analogues.

B.2.10.2. Semaines / journées thématiques

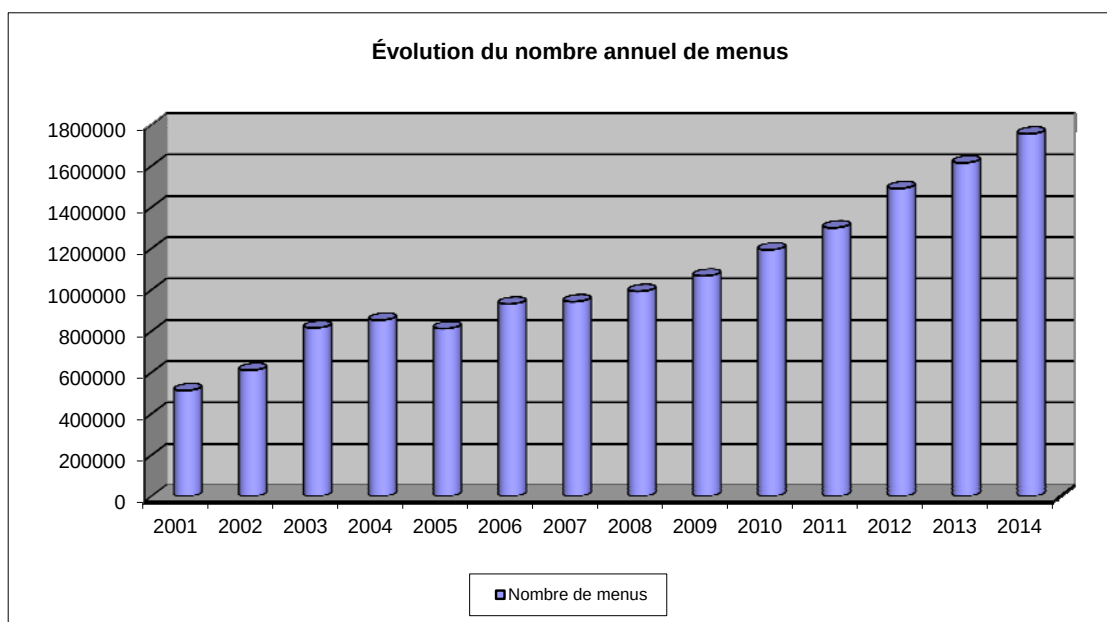
Restopolis s'engage sur le volet pédagogique en proposant des semaines thématiques consacrées aux produits du terroir, aux produits bio, aux produits du commerce équitable, aux produits sans OGM, mais aussi aux cultures alimentaires d'autres régions. Tout en sensibilisant à ces sujets, les semaines thématiques favorisent la convivialité et l'attractivité des restaurants scolaires.

Le 17 novembre 2014 la « Semaine du Lait » a été inaugurée. Dans le cadre de cette semaine thématique tous les restaurants scolaires ont offert des menus « autour du lait ». Cette semaine avait pour but la sensibilisation aux produits frais et non transformés, la sensibilisation aux produits du terroir et la présentation du programme « Lait à l'école ». Du lait gratuit a été distribué dans tous les restaurants scolaires et un concours autour de la « Semaine du lait » a été organisé.

B.2.10.3. Site internet www.restopolis.lu

Le site annonce les événements à venir, le lancement de nouveaux produits, les semaines thématiques et les concours organisés dans leur cadre. On peut y consulter les menus de tous les restaurants scolaires à l'avance. Les convives respectivement leurs parents ont la possibilité d'alimenter leur compte par carte de crédit (Visa ou Mastercard) sur le site ou bien par Digicash. Restopolis incite toute personne intéressée à faire part de ses suggestions à l'adresse contact@restopolis.lu.

L'application *Restopolis* permet de consulter le menu de chacun des restaurants scolaires sur smartphones. L'application s'adresse aux élèves, parents d'élèves et enseignants des écoles luxembourgeoises.

B.2.10.4. Restopolis en chiffres**Activité**

Nombre de points de vente	141
Nombre d'articles vendus	4'910'459
Nombre de menus vendus	1'756'280

Personnel

Régie directe	163
Régie mixte	27
Régie privée	220
Personnel administratif	15
Total	425

B.2.11. Scolarisation des élèves de langue étrangère

Depuis 1998, le Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM³) coordonne les mesures favorisant l'insertion scolaire des élèves de langue étrangère et offre un appui aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants.

B.2.11.1. Défis

Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'enseignement public et à l'enseignement privé qui suit les programmes officiels est actuellement de 43,8% et ne cesse de croître (2003-2004 : 36,4%). La reconnaissance de la double nationalité entraîne une légère diminution du nombre d'élèves étrangers inscrits à l'école luxembourgeoise. Or, la comparaison entre la nationalité et la première langue parlée à la maison confirme la tendance à la hausse du nombre d'élèves de langue étrangère à l'enseignement fondamental (précoce, préscolaire et primaire) :

1 ^{ère} langue parlée	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
luxembourgeois	45,9%	41,5 %	39,9 %	38,7 %
portugais	27,5 %	28,2 %	28,7 %	28,9 %
français	11,1 %	11,5 %	11,9 %	12,6 %
serbo-croate	5,2 %	5,5 %	5,6 %	6,4 %
allemand	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
italien	1,8 %	1,9 %	1,9 %	1,9 %
autre	8,3 %	9,3 %	9,8 %	9,5 %

B.2.11.2. Actions prioritaires 2014 à destination des enseignants

La priorité est donnée à l'aide au développement des compétences linguistiques des élèves récemment arrivés au pays par la mise à disposition de ressources pédagogiques :

Publications

- *Accueillir et intégrer. Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays* : mise à jour du recueil d'informations pour les titulaires d'un cours d'accueil,
- *L'orientation des élèves récemment arrivés au pays* : brochure d'information sur l'offre scolaire pour élèves récemment arrivés, destinée aux enseignants des cours et des classes d'accueil ainsi que des classes d'insertion.

Groupes de travail

La commission nationale des programmes (CNP) des classes d'accueil de l'enseignement secondaire a travaillé sur l'épreuve bilan à échelle nationale et a revu et amélioré le complément au bulletin qui permet une meilleure différenciation.

Le groupe de travail de la CNP des classes d'insertion pour l'élaboration d'un socle de compétences pour le français a soumis une partie du socle élaboré à une phase test en l'envoyant aux lycées qui offrent des classes d'insertion francophones.

Les multiplicateurs des cours d'accueil de l'enseignement fondamental ont élaboré un portfolio d'apprentissage des langues, actuellement en phase pilote.

Formation des enseignants face à l'hétérogénéité grandissante

De nouvelles formations ont été proposées en 2014 :

- Orientation vers l'ES/EST des élèves nouvellement arrivés au pays,
- Conférence et présentation des premiers résultats du projet pilote : « Vers une éducation plurilingue et pluriculturelle »,

³ Sigle qui couvre les actions principales : **SE** : Service; **C**: Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants; **A**: Aides aux enseignants; **M**: Médiation interculturelle

- Gestion de l'hétérogénéité en classe d'accueil à travers la différenciation, les différentes méthodes didactiques et l'aspect motivationnel de l'élève.

D'autres formations ont été poursuivies :

- Journées d'accueil des enseignants chargés de cours/classes d'accueil,
- Implémentation d'un portfolio des langues,
- Évaluation diagnostique des compétences en allemand des élèves récemment arrivés,
- Évaluation diagnostique des compétences en langue maternelle des élèves portugais au cycle 1.

Travail en réseau

Le service a lancé son site Internet SECAM pour renforcer l'information et la communication entre enseignants en charge d'élèves récemment arrivés au pays. Ce site donne accès aux textes officiels de référence sur la scolarisation des enfants étrangers, aux traductions et aux tests de positionnement les plus utilisés dans le cadre des cours d'accueil. Il donne la possibilité de demander l'aide d'un médiateur interculturel et de s'inscrire aux formations continues proposées : www.education.lu/secam.

B.2.11.3. Accueil des élèves nouvellement arrivés

On constate une légère augmentation du nombre d'élèves nouveaux arrivants :

15.09.2013 au 15.09.2014 : 851 (dont 644 scolarisés à l'ES/EST)

15.09.2012 au 15.09.2013 : 821 (dont 598 scolarisés à l'ES/EST)

15.09.2011 au 15.09.2012 : 827

Principales nationalités	2011/2012	2012/2013	2013/2014
portugaise	40,99 %	43,4 %	38,90 %
luxembourgeoise ⁴	6,29 %	6,97 %	7,53 %
capverdienne	5,2 %	6,11 %	5,41 %
française	4,23 %	5,01 %	5,41 %
italienne	1,81 %	2,92 %	4,0 %
Guinée-Bissau	0,97 %	1,46 %	3,17 %
serbe	7,74 %	1,34 %	1,06 %

Plusieurs constats sont à faire :

- alors que l'immigration en provenance de la Serbie a fortement diminué, celle en provenance de l'Italie et de la Guinée-Bissau a augmenté ;
- la prédominance des élèves lusophones (portugais, capverdiens, brésiliens) entraîne par endroits des classes à concentration élevée d'élèves parlant le portugais entre eux ;
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique sont d'origine sociale modeste.

À l'école fondamentale

Les élèves sont inscrits dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil. Au cours de l'année scolaire écoulée, 1.238 élèves primo-arrivants ont été accueillis à l'enseignement fondamental (dont 127 enfants de demandeurs de protection internationale - DPI).

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

La grande majorité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc intégrer directement une classe régulière ou francophone. En 2013-2014, 29 classes ont été

⁴ La majorité des élèves luxembourgeois rejoignent le système éducatif luxembourgeois après avoir fréquenté une école dans un pays limitrophe (Belgique pour la plupart).

mis en place à leur intention, dont 25 en début d'année et quatre en cours d'année scolaire. Nouveauté : l'une de ces classes a été ouverte à l'École de la 2^e chance pour y accueillir les élèves qui ne sont plus sous obligation scolaire (17-24 ans).

Classes d'accueil

Ces classes accueillent les élèves de langue étrangère à tout moment de l'année scolaire. Ils y apprennent principalement le français et sont orientés après une année de formation vers une classe d'insertion ou régulière de l'EST. À la fin du 1^{er} trimestre 2014-2015, ces classes ont compté 287 élèves (309 en 2013-2014, 153 en 2005-2006).

Classes d'insertion

Les classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'EST offrent un programme scolaire régulier continu sur trois ans et un apprentissage intensif du français, ou de l'allemand si la langue française est acquise. 1.158 élèves les fréquentent au 1^{er} trimestre 2014-2015 (1.221 en 2013-2014, 664 en 2005-2006).

La diminution du nombre d'inscriptions en classes d'accueil et d'insertion s'explique par l'augmentation de l'offre de classes internationales : baccalauréat international, classes anglophones.

Classes à régime linguistique spécifique

Les classes à régime linguistique spécifique (RLS) ne sont pas réservées aux élèves arrivant au pays. Elles permettent à l'élève qui ne possède pas suffisamment de connaissances en allemand, mais qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation, de fréquenter une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française. À la rentrée scolaire 2014-2015, 686 élèves y étaient inscrits.

Les enfants de demandeurs de protection internationale (DPI)

Le Service assure le relais entre l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) et les responsables scolaires : transmission des informations sur le nombre d'enfants de demandeurs de protection internationale à scolariser, sur les structures d'accueil et de logement de l'OLAI, les aides matérielles, etc.

Le nombre de demandeurs de protection internationale a baissé depuis 2011.

Selon les sources de la CASNA, 22% des élèves accueillis en 2011-2012 étaient des enfants de demandeurs de protection internationale, voire des mineurs non accompagnés, la plupart d'origine Rom en provenance de la Serbie et de la République de Macédoine.

En 2013-2014, seulement 8,71% des élèves accueillis par la CASNA étaient des enfants de DPI, la majorité provenant des Balkans.

À l'enseignement fondamental, 14 classes spécialisées d'accueil de l'État pour enfants de DPI ont fonctionné en 2013-2014 (15 classes 2012-2013).

B.2.11.4. Soutien linguistique pour les élèves et familles de langue étrangère

Médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels, par le biais d'un travail de traduction orale ou écrite, d'information et de médiation, ont pour mission de favoriser l'insertion scolaire des enfants étrangers et d'assurer les liens entre l'école et les familles. Les demandes de médiation interculturelle augmentent constamment :

2013-2014 : 2.893 demandes, dont 1.288 en portugais et 909 en serbo-croate,

2012-2013 : 2.821 demandes, dont 1.441 en portugais et 855 en serbo-croate,

2011-2012 : 2.698 demandes, dont 1.236 en portugais et 962 en serbo-croate.

La langue hongroise est venue s'ajouter à l'offre existante. Alors que les médiations en portugais ont diminué, celles en albanais, arabe, créole, espagnol et serbo-croate ont augmenté. Afin de pouvoir répondre au nombre croissant de demandes de médiation, le service a dû faire appel à davantage de collaborateurs indépendants qu'il supervise et conseille lui-même.

La formation « Entre deux mondes : le médiateur interculturel : agent de prévention de difficultés liées aux migrations et catalyseur du lien parents – enfants – école » a été proposé en 2014.

Information des parents étrangers

D'importants efforts sont faits pour informer les parents étrangers :

- brochures spécifiques et traductions de documents ;
- émission ZIGZAG sur Radio Latina ;
- réunions d'information pour parents d'élèves lusophones ;
- participation aux journées d'orientation dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration.

Développement de la langue et de la culture portugaises

Les « cours intégrés » en langue maternelle sont inscrits dans l'horaire scolaire : des branches (sciences naturelles, histoire, géographie) sont enseignées en portugais à raison de deux leçons par semaine. Il existe également des cours de langue portugaise, appelés « cours parallèles », organisés en dehors de l'horaire scolaire. Les enseignants sont recrutés et indemnisés par les autorités portugaises. En 2013-2014, 2.031 élèves ont suivi des cours intégrés (2.086 en 2012-2013), 770 des cours parallèles (1.025 en 2012-2013).

B.2.11.5. Éducation interculturelle

La convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le centre de documentation et d'animations *IKL interkulturelles* a été continuée en 2014.

L'année scolaire 2013-2014, a été marquée par les projets suivants :

- animation pédagogique *Zesummen ass besser*, destinée aux enfants des cycles 3 et 4, dont la phase finale s'est traduite par :
 - o des ateliers de lecture, d'écriture et de dessin,
 - o la production d'un livre,
 - o le vernissage et l'exposition des dessins au tunnel du Grund,
 - o la réalisation d'un CD-ROM pédagogique sur les immigrants des pays des Balkans.
- projet intergénérationnel et interculturel *Déi Jonk vun haut a vu gëschter* au lycée Nic Biever à Dudelange ;
- *Zesummen* projet de sensibilisation au développement : ateliers de sensibilisation et de musique en relation avec le continent africain.

B.2.11.6. Approfondissement de la collaboration entre les autorités scolaires du Luxembourg et du Portugal

Le ministre Claude Meisch et son homologue portugais Nuno Crato ont tenu des réunions de travail à la fois au Luxembourg et au Portugal. Au terme des échanges, les deux ministres ont procédé à la signature d'une déclaration conjointe définissant les modalités de collaboration. Dans le cadre de cet accord, une délégation de l'Éducation nationale a effectué un voyage d'études au Portugal pour s'informer sur les mesures éducatives qui favorisent le succès scolaire.

B.3. Recherche et innovation pédagogique

B.3.1. Rapport descriptif de la qualité scolaire (« Bildungsbericht »)

L'une des missions du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) consiste, tous les cinq ans, à veiller à la réalisation d'un rapport descriptif de la qualité scolaire (« Bildungsbericht ») par un groupe d'experts désigné par le ministre de l'Éducation nationale. La structure de ce rapport, les thèmes prioritaires à aborder ainsi que les analyses d'approfondissement sont déterminés en collaboration avec le Conseil scientifique du SCRIPT, qui s'est réuni deux fois au cours de l'année pour superviser l'avancement des travaux. Les travaux préparatifs pour le rapport ont été menés tout au long de l'année 2014 et le rapport sera publié et présenté au public au cours du premier trimestre 2015.

B.3.2. Travail personnel encadré (TRAPE)

En 12^e SO (sciences sociales)

Durant l'année scolaire 2013-2014, des cellules de coordination du TRAPE ont été créées au sein des lycées et écoles concernés. Tout au long de cette année, les membres de ces cellules ont préparé sous la responsabilité du SCRIPT la mise en œuvre du TRAPE en 12^e SO, cette préparation comprenant plusieurs moments de formation ainsi que l'élaboration d'outils tels que les échéanciers du projet, les vadémécums destinés aux élèves et aux enseignants appelés à encadrer les élèves.

Dans d'autres lycées techniques

Au Lycée technique pour Professions de Santé, l'année 2013-2014 a constitué la troisième année de mise en œuvre du travail personnel qui est partie intégrante de la 13^e SH (sciences de la santé). Des ajustements concernant l'évaluation ont été réalisés.

Au Lycée technique des Arts et Métiers, le travail personnel encadré est organisé en classe de 12^e AR (artistique). L'année 2013-14 était la deuxième année d'expérimentation. Quelques difficultés d'organisation (délais, organisation de l'accompagnement des élèves et de la formation des enseignants) ont dû être surmontées.

Depuis la rentrée 2014-2015, le travail personnel est également mis en œuvre dans le cadre de la formation de l'éducateur (Lycée technique pour Professions Éducatives et Sociales), en classe de 12^e ED dans le cadre d'un cours de méthodologie scientifique. L'année scolaire 2013-2014, était destinée à la préparation des personnes responsables de cette mise en œuvre (clarification du concept, élaboration d'un échéancier, des vadémécums enseignants et élèves) et à la formation des tuteurs.

À partir de la rentrée 2015-2016, l'École de la 2^e chance compte mettre en œuvre le TRAPE en classe de 2^e. Afin d'y subvenir, un projet d'encadrement des responsables est en voie d'élaboration avec le SCRIPT. Le projet sera progressivement mis en œuvre lors des trimestres 2 et 3 de l'année scolaire 2014-2015.

B.3.3. Projets de recherche en coopération avec l'Université du Luxembourg

Projet iTeo

iTEO propose une méthode innovatrice pour l'apprentissage et le développement des langues à l'oral. La valorisation des ressources individuelles des enfants sous forme de création et de transformation de textes oraux authentiques (« storying »), le lien avec les ressources extra-scolaires des enfants, l'activité autonome et responsable, la collaboration avec divers partenaires et l'utilisation dynamique et simultanée de plusieurs langues (« translanguaging ») sont considérés comme des éléments essentiels pour la mise en place d'un processus d'apprentissage efficace.

L'objectif du projet de recherche iTEO (2013 – 2016) est d'examiner le rôle et l'utilisation d'iTEO dans quatre classes de l'école fondamentale et d'analyser les processus d'apprentissage des enfants des cycles 1 et 2. La recherche qualitative et longitudinale recourt à la vidéographie, à l'observation systématique et aux entretiens pour la collecte de données. Les résultats préliminaires indiquent que iTEO est utilisé

régulièrement dans ces classes, que les espaces langagiers se sont élargis et diversifiés et que les enfants développent des compétences langagières et méta-langagières.

Polilux

Le but de ce projet est de développer et d'évaluer l'efficacité d'un programme d'intervention en langue maternelle auprès d'enfants portugais grandissant au Luxembourg.

Le projet servira à explorer les questions de recherche suivantes :

- (1) Est-ce qu'une intervention au préscolaire basée sur la langue maternelle peut améliorer les compétences linguistiques chez les enfants ayant une langue minoritaire?
- (2) Est-ce qu'une telle intervention a un effet d'entraînement sur l'apprentissage des autres langues apprises à l'école ?

La recherche pourra avoir des conséquences pratiques importantes pour la politique éducative du Luxembourg et d'autres pays présentant des niveaux élevés d'apprenants issus de minorités linguistiques.

B.3.4. Activités de production et de documentation audio-visuelle

En 2014, la petite équipe spécialisée dans la production et la documentation audiovisuelle de projets ou d'activités (DPAV) auparavant partie du Centre des technologies de l'Éducation (CTE) a été intégrée dans la division Innovation du SCRIPT.

Au niveau national, le service DPAV produit des films ou des CD audio à vocation pédagogique qui peuvent être utilisés dans le contexte de l'école ou de la formation continue

Au niveau local des écoles et des lycées, ses collaborateurs conseillent et appuient toutes les équipes désireuses de documenter leur démarche pédagogique au moyen d'une production audiovisuelle.

Parmi les réalisations de l'année 2014 on compte

- des projets d'envergure :
 - Art à l'école : documentaire qui montre des enfants de l'école fondamentale à l'œuvre dans la création artistique,
 - LASEP, 50e anniversaire : documentation audiovisuelle présentant les activités de la LASEP,
 - Spot inclusion : Spot d'introduction à la conférence européenne *Learning Together to Live Diversity : Comparing Inclusive Schooling in Europe*,
- des documentations et des clips pédagogiques de moyenne durée :
 - Projet ID : ce projet participatif propose aux élèves du régime préparatoire un accès aux arts du spectacle (danse, théâtre, chant, etc.),
 - Rap Marathon : Impressions de la 3^e édition du Rap Marathon. Les élèves du régime préparatoire travaillent pendant toute l'année scolaire dans une des trois disciplines rap, danse et graffiti,
- des enregistrements audio et/ou des prises de vue photographiques pour les épreuves standardisées et pour du matériel didactique,
- du travail conceptuel autour de sites Internet des services du ministère.

B.4. Action européenne et relations internationales

B.4.1. Union européenne

Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport

Sous la présidence hellénique, lors du Conseil des ministres de l'Éducation du 20 mai, les ministres ont adopté des conclusions sur l'éducation et la formation performantes des enseignants stipulant que ceux-ci devraient accorder davantage d'importance à l'acquisition de compétences transversales telles que la culture numérique, la capacité d'apprendre à apprendre, l'esprit d'entreprise et la pensée créative et critique, ainsi qu'à renforcer leurs compétences linguistiques.

Les ministres ont également adopté des conclusions sur le plurilinguisme et le développement des compétences linguistiques.

Un débat d'orientation a été consacré aux perspectives et défis de l'éducation transfrontalière.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni neuf fois pendant le premier semestre 2014, pour préparer le Conseil.

Sous la présidence italienne, le ministre a pris part au Conseil « Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs » (EPSCO) où un échange de vue a été dédié à l'emploi des jeunes et au Conseil « Éducation, Jeunesse, Culture et Sport » à Bruxelles les 11 et 12 décembre 2014.

Le Conseil des ministres de l'Éducation a adopté des conclusions au sujet de l'éducation et de la formation à l'esprit d'entreprise.

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, les ministres ont mené un débat d'orientation sur la contribution du domaine de l'éducation à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 et sur les arguments économiques en faveur de l'éducation et de la formation. Afin d'améliorer la coordination entre des ressorts fortement liés, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, ainsi que ses homologues du Trio de la Présidence du Conseil de l'UE (Italie, Lettonie et Luxembourg) ont participé au débat d'orientation.

Le Comité de l'Éducation s'est réuni six fois pendant le deuxième semestre 2014, pour préparer le Conseil.

Le Conseil des ministres européens de la jeunesse a adopté un nouvel instrument de travail, le plan de travail de l'Union européenne pour la jeunesse. Il porte sur le renforcement de la dimension multisectorielle de la politique de la jeunesse, le renforcement du travail de jeunesse ainsi que la définition de la participation politique des jeunes comme thème du dialogue structuré avec les jeunes en Europe.

Deux conférences européennes de la jeunesse et des directeurs généraux de la jeunesse ont permis d'approfondir le cadre européen de coopération dans le domaine de la jeunesse. Ces conférences ont alimenté les textes adoptés par les ministres de la jeunesse lors des sessions du Conseil et ont permis de renforcer la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Cadre de la stratégie Éducation et formation 2020

Pour mettre efficacement en œuvre le cadre stratégique « Éducation et formation 2020 », l'Union européenne s'appuie notamment sur quatre groupes techniques composés d'experts désignés par les pays membres, dont le Luxembourg. Ces derniers collaborent dans le cadre élargi de la « méthode ouverte de coordination », qui vise à promouvoir l'apprentissage mutuel et l'échange de bonnes pratiques en soutenant les réformes nationales et en élaborant des outils au niveau européen.

Groupe technique « Politique éducative ET2020 »

Le principal objectif de ce groupe de travail est d'aider les États membres à procéder à des réformes qui garantissent à tous les élèves un accès à une éducation de haute qualité qui tient compte de leurs besoins individuels et les aide à développer les compétences-clés dont ils ont besoin pour la vie. Il est prévu qu'un guide de bonnes pratiques pour la formation initiale des enseignants ainsi qu'un cadre d'actions et une collection d'outils favorisant la mise en réseaux des acteurs scolaires avec l'objectif de prévenir le décrochage scolaire soit produit avant la fin du mandat du groupe de travail en octobre 2015.

Groupe technique « Compétences transversales »

Ce groupe de travail, en activité depuis janvier 2014, a prévu d'élaborer un cadre de référence pour le domaine des technologies d'information et de communication et de l'esprit d'entreprise.

Groupe technique « Éducation, formation des adultes »

Ce groupe développe notamment des rapports analytiques, des outils d'évaluation et des recommandations politiques sur l'instruction de base, sur l'efficacité et l'efficacité des politiques de l'éducation et de la formation des adultes ainsi que sur l'usage des ressources de formation ouvertes et des technologies d'information et de communication en formation des adultes.

Groupe technique « Formation professionnelle »

À l'aide de rapports et d'études du CEDEFOP, ainsi que par des présentations d'exemples de bonne pratique, les représentants des pays présents ont discuté du transfert et de la faisabilité des différentes propositions pour leurs pays.

Droits de l'enfant

Le service des droits de l'enfant du ministère a participé à une réunion des coordinateurs nationaux européens des droits de l'enfant de la Commission européenne à Bruxelles en février.

Sous présidence luxembourgeoise, les termes de référence du réseau *ChildONEurope (European Network of National Observatories on Childhood)* ont été restructurés dans le sens d'une plus grande visibilité des activités dans les pays membres. L'assemblée générale s'est réunie en février à Florence, en septembre à Luxembourg et en décembre à Florence. Il a été décidé de transférer le secrétariat général de Florence à Bruxelles au 1^{er} janvier 2015, le nouveau prestataire de services étant l'Office (belge) de la naissance et de l'enfance - ONE.

Conseil supérieur des Écoles européennes

En 2014, le Conseil supérieur s'est réuni deux fois en réunion ordinaire. Comme les années précédentes, la situation budgétaire précaire en Europe a encore dominé les travaux en 2014. Le Conseil supérieur a définitivement adopté le modèle structurel du partage de la charge financière (cost sharing).

À la rentrée 2014-2015, les effectifs à l'École européenne Luxembourg I, au total 2.972 élèves, étaient de 448 élèves pour le maternel, de 1.138 élèves pour le primaire, et de 1.386 élèves pour le secondaire. Les effectifs à l'École européenne Luxembourg II, au total 2.243 élèves, étaient de 299 élèves pour le maternel, de 842 élèves pour le primaire, et de 1.102 élèves pour le secondaire.

B.4.3. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Comité des politiques éducatives s'est réuni à Paris en avril et octobre 2014 et a poursuivi ses échanges sur « skills strategy » et « financial literacy ».

Les publications de l'OCDE dans le domaine de l'éducation parus en 2014 sont :

- *Regards sur l'éducation 2014*;
- *Enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS)*. Le Luxembourg n'a pas participé à l'enquête en raison du refus des syndicats des enseignants de soutenir une participation nationale;
- *Environnements pédagogiques et pratiques novatrices*.

B.4.4. Conseil de l'Europe

La session plénière du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) s'est déroulée en mars 2014 à Strasbourg. Le programme d'activités pour l'année 2014 y a été défini autour de trois lignes de politique et d'action : la gouvernance démocratique et l'innovation, la diversité, la participation. Le CDPPE s'est réuni en réunion extraordinaire à Bruxelles en décembre 2014 afin de décider de l'avancement des projets-phares : élaboration d'une plate-forme paneuropéenne relative à l'éthique, à la transparence et

à l'intégrité dans l'éducation ; culture démocratique et dialogue interculturel ; éducation à la citoyenneté numérique.

Le service des droits de l'enfant a participé à la conférence du Conseil de l'Europe organisée le 26 février à Zagreb pour définir les grandes orientations de sa nouvelle stratégie en matière de droits de l'enfant. Par la suite, le Comité européen des droits sociaux-enfance a été créé pour affiner et détailler cette stratégie. Il s'est réuni en novembre à Strasbourg. Par ailleurs, le service participe activement aux travaux du comité de Lanzarote, créé par la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, lequel s'est réuni en avril, juin, septembre et décembre. Actuellement le Luxembourg en assure la vice-présidence.

Représenté au sein du Comité directeur de la jeunesse, le Luxembourg a également fait partie du groupe d'experts pour le label de qualité européen pour centres de jeunesse.

B.4.5. Organisation des Nations Unies

L'avant-projet de loi en vue de la ratification du 3^e protocole de la Convention des droits de l'enfant des Nations Unies, a été transmis au Conseil de gouvernement fin 2014 de sorte à permettre la ratification au premier semestre 2015. Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications permet aux mineurs de faire appel à l'Organisation des Nations Unies lorsque leurs droits ne sont pas respectés dans un pays signataire du protocole.

Le service des droits de l'enfant a en outre participé à la journée internationale de discussion organisée le 12 septembre par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU à Genève au sujet des droits de l'enfant en rapport avec les médias digitaux.

B.4.5. Benelux

Après des discussions internes au BENELUX lancées sur initiative du gouvernement néerlandais, la coopération dans le domaine des politiques de la jeunesse du Benelux fut définitivement mise à l'arrêt en 2014.

C. Les dossiers transversaux

C.1. Communication

C.1.1. Communication à travers la presse

En 2014, le ministère a :

- diffusé 85 communiqués de presse, consacrés à différents sujets de l'actualité de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,
- invité la presse à 48 événements : conférences de presse, journées d'échange, activités pour jeunes, ...

C.1.2. Communication en ligne

C.1.2.1. Site officiel du ministère

Le site www.men.lu, dans sa nouvelle version lancée en septembre 2013, a poursuivi ses développements prévus.

Suite à la réorganisation ministérielle de décembre 2013, le département Enfance et Jeunesse, anciennement partie du ministère de la Famille, a rejoint le site en mai. Sous l'onglet Enfance et jeunesse, se retrouvent l'Office national de l'enfance, les Maisons d'enfants de l'État, le Centre socio-éducatif de l'État et le Service national de la jeunesse. Cette rubrique thématique va encore évoluer afin de présenter l'action politique menée dans ce secteur. Les publications relatives à l'Enfance et la Jeunesse ont également été intégrées au site.

En septembre, la navigation de la rubrique transversale Publications a été améliorée, facilitant l'accès aux publications à partir des pages thématiques du site.

En octobre, le site s'est étoffé d'une nouvelle rubrique transversale : Législation. Elle propose des liens vers les principaux textes de lois concernant l'Éducation nationale, l'Enfance et la Jeunesse.

Depuis le mois d'avril, les utilisateurs peuvent s'abonner à une newsletter, qui a été élaboré avec l'équipe du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Elle informe chaque vendredi les abonnés sur les dernières actualités, les publications et les postes vacants.

Suite à l'arrêt en septembre de l'impression papier du mensuel Courrier de l'Éducation nationale (CEN), une newsletter, à laquelle il est possible de souscrire via le site du ministère, informe chaque mois de la mise en ligne du CEN.

Au cours de l'année, le site a comptabilisé 740.984 visites, pour plus de 3 millions de pages vues. Le pic des visites a été enregistré en septembre, avec 85.573 visites. La moyenne mensuelle est de 61.749 visites et 257.447 pages vues. La moyenne du nombre de pages vues par visite fut légèrement supérieure à 4. Le temps passé sur le site fut en moyenne de 3 mn 11 sec par visite.

Une sous-rubrique www.abcd.lu à destination des personnes désirant recourir à l'instruction de base a été préparée avec le CTIE et sera mise en ligne en janvier 2015.

En fin d'année, une fonctionnalité permettant d'insérer des vidéos a été ajoutée.

C.1.2.2. Intranet du ministère - MINT

En octobre, un nouvel Intranet, surnommé MINT (M – ministère, INT – Intranet), a remplacé l'ancien qui avait vu le jour en 2005. À destination des collaborateurs du ministère, MINT comprend plusieurs rubriques (annuaire, bibliothèques, revues de presse, galeries de photos, etc.) ainsi que des articles s'affichant chronologiquement sur la page d'accueil et classés par catégories (budget/comptabilité, communication/rédaction, personnel, etc.).

D'octobre à décembre, 365 utilisateurs différents se sont connectés à l'Intranet, avec une moyenne de 160 utilisateurs par jour, cela au cours de 22.860 sessions. Plus de 90.000 pages ont été vues, avec une moyenne de presque 4 pages vues par session. La durée moyenne d'une session a été de 11 mn.

C.1.3. Communication de crise

C.1.3.1. Plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire

Dans le cadre de la mise en place du nouveau Plan d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire par le Conseil de gouvernement (« Plan Cattenom »), le ministère a adopté le 3 octobre 2014 le Plan opérationnel relatif aux structures de l'Éducation. Le plan décline au niveau des secteurs de l'Éducation et de l'accueil, de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que des secteurs associés dans le domaine public, privé et international, les mesures de prévention envisagées au niveau national.

En vue d'allier l'adaptabilité exigée par des scénarios imprévisibles à la praticabilité nécessaire à la pérennité du plan, celui-ci se focalise sur la communication d'urgence entre des cellules de crises constituées dans chaque établissement et sur la mise en batterie de canaux de communication diversifiés. Un soin particulier est apporté à la montée en puissance du dispositif grâce à des procédures de mise en alerte, à la disponibilité de la structure de communication grâce à la redondance des intervenants ainsi qu'à la couverture intégrale des établissements grâce à une composition pluridisciplinaire des cellules de crise. La saisie de données relationnelles permet de cibler la communication sur des secteurs d'activités spécifiques, sur des zones géographiques particulières, voire sur un établissement singulier.

Sachant que la gestion de l'annuaire des intervenants constitue typiquement la pierre d'achoppement d'un tel dispositif, une structure hiérarchique des responsabilités avec une description précise des tâches à chaque niveau a été mise en place afin que chaque collaborateur soit chargé d'une mission maîtrisable en vue de maintenir les données à jour. Toutes les structures de l'Éducation ont été initiées au Plan opérationnel au cours de séminaires qui ont eu lieu d'octobre à décembre 2014. Elles ont été invitées à constituer des cellules de crise dans chaque établissement et à saisir les données de leurs collaborateurs moyennant un formulaire informatisé.

En 2015, ces données seront intégrées dans des procédures de communication qui seront implantées dans Alarmtilt. À moyen terme, la structure de communication mise en place pour gérer un accident nucléaire sera fusionnée avec la procédure en cas d'intempéries déjà existante. À long terme, la communication de crise sera intégrée dans d'autres plans d'intervention du ministère ou du gouvernement, en cours d'élaboration ou envisagés.

C.1.3.2. Course folle et meurtrière (amok)

Partant du constat que la gestion d'un cas de course folle et meurtrière (amok) dans un lycée requiert un concept cohérent, complet et pragmatique, le ministère a entamé une réflexion en vue d'élaborer un plan de prévention alliant des mesures constructives à des mesures opérationnelles, établies sur une base empirique éprouvée et une technologie innovante.

Un document de travail a été élaboré en collaboration avec la Police, les Collèges des directeurs de l'enseignement secondaire et secondaire technique, le Centre de psychologie et d'orientation scolaire, l'Administration des bâtiments publics et le Service national de la sécurité dans la Fonction publique. La primauté est accordée aux mesures de prévention et des recommandations sont faites pour agir de manière résolue dès les premiers signes avant-coureurs. Elles sont complétées par des dispositions techniques adaptées au risque et visant une communication rapide et efficace. Le concept sera soumis à toutes les parties prenantes pour viser un consensus et une mise en œuvre progressive.

C.1.3.3. Intempéries

L'annuaire mis en place en 2012 dans le système de communication d'urgence Alarmtilt pour informer rapidement les acteurs scolaires clés en cas de dispense de cours pour cause d'intempéries a atteint quelque 1.300 inscriptions en 2014. Comme chaque année, les lignes de conduite à adopter dans ce cas ont été rappelées aux responsables des écoles par voie de circulaire avant le début de l'hiver.

C.2. Orientation

C.2.1. Maison de l'orientation

Inaugurée en septembre 2012, la Maison de l'orientation regroupe cinq services publics dédiés à l'orientation, et relevant de différents ministères :

- le bureau régional Luxembourg de l'Action locale pour jeunes (ALJ - MENJE),
- le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS - MENJE),
- la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA - MENJE),
- le Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem-OP – ministère du Travail),
- l'antenne régionale Centre du Service national de la jeunesse (SNJ – MENJE).

D'autres organismes liés à l'éducation (FAPEL, Anefore) y ont également leur siège.

Le Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur (CEDIES) collabore avec la Maison de l'orientation.

Le « Petit déjeuner de l'orientation », lancé fin 2013, rassemble trimestriellement tout le personnel de la Maison de l'orientation pour échanger de nouvelles initiatives, des publications etc.

Accueil de l'utilisateur individuel

Les usagers peuvent contacter les services par téléphone, au numéro vert 8002-8181, par e-mail ou en se présentant à la réception.

Accueil de groupes/classes

L'Adem-OP reçoit les classes au *Berufsinformationszentrum* (BIZ) pour travailler avec les élèves leur projet professionnel. Des groupes de jeunes et de décrocheurs scolaires sont accueillis dans différents ateliers (*Level-Up*, *Yes ech wëll*, *Stop and Go*, séances d'info, etc.) organisés par les services compétents qui invitent les autres services à participer en fonction de la population ciblée.

Accueil de professionnels/partenaires du secteur

Le comité de pilotage reçoit régulièrement des partenaires externes pour leur présenter la Maison de l'orientation et envisager une collaboration.

Interventions en classe

Des interventions sont organisées à la demande des lycées. En classe de 9^e, les collaborateurs ALJ et Adem-OP ont présenté entre autres les conditions d'accès à la formation professionnelle et les démarches à faire. En classe de 12^eEST/2^eES, le SPOS, l'Adem-OP, le CEDIES et le SNJ sont intervenus pour préparer le passage vers l'enseignement supérieur.

Participation à des manifestations publiques

La Maison de l'orientation dispose d'un stand commun pour les manifestations, telles que Foire de l'Étudiant, Luxskills, Jobday ALR, Urban Job Market Differdange, Praxisdag UNI LU, journées de l'orientation dans les lycées, etc. Une « porte ouverte » a été organisée début octobre 2014 à l'attention du grand public et des professionnels de l'orientation.

Euroguidance

Les partenaires de la Maison de l'orientation sont membres d'Euroguidance, le réseau européen pour conseillers en orientation.

C.2.2. Action locale pour jeunes (ALJ)

Dans les dix bureaux régionaux de l'ALJ, le personnel composé d'éducateurs gradués (14,75 postes en tout) accompagne les jeunes en transition de l'école à la vie active, souhaitant réintégrer le système scolaire ou cherchant des informations/solutions pour leur situation professionnelle, scolaire ou privée.

C.2.2.1. Préparation à la transition école - vie active

Dans chaque lycée technique doté d'un régime préparatoire, un ou plusieurs enseignants déchargés, collaborent avec les bureaux régionaux de l'ALJ. Ils organisent les stages d'orientation professionnelle pour les élèves de 9^e et des classes IPDM (3.600 stages de une à deux semaines), informent les parents, préparent les journées « Op der Sich no enger Ausbildungsplaz » (OSNA) et transfèrent les données des élèves sortants au bureau régional de l'ALJ, lequel assure leur accompagnement.

En 2013-2014, les journées OSNA, centrées sur les techniques de recherche d'un poste d'apprentissage ou d'emploi, ont été organisées pour 135 classes, soit environ 2 000 élèves. Plusieurs lycées souhaitent élargir cette offre à d'autres classes que celles du régime préparatoire, mais les ressources humaines de l'ALJ ne le permettent pas.

C.2.2.2. Suivi et accompagnement pendant la transition école-vie active

L'ALJ assure un suivi systématique par une démarche proactive :

- des élèves sortant des classes de 9^e du régime préparatoire et des classes de 9^e PR orientés vers la formation professionnelle (DAP ou CCP) ;
- des élèves sortants des classes IPDM ;
- des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire luxembourgeois.

Elle propose également un accompagnement à tout jeune qui en fait la demande.

L'ALJ a fait le suivi, par un contact direct, de 1.805 sortants de ces classes, dont une grande partie était à la recherche d'un poste d'apprentissage (DAP ou CCP) pour la rentrée scolaire à venir. Les collaborateurs des dix bureaux régionaux ont aussi contacté directement 2.470 décrocheurs scolaires de l'année scolaire 2012-2013, afin de les accompagner vers un nouveau projet scolaire ou professionnel.

En 2014, l'ALJ a organisé, en collaboration avec les autres partenaires de la Maison de l'orientation, le projet *Yes, ech wëll* pour un groupe de 19 décrocheurs scolaires qui voulaient réintégrer une formation. Il s'agit d'un programme de quatre mois et demi, au cours duquel les jeunes élaborent, en groupe, leur projet de vie. La majorité est actuellement en situation scolaire ou professionnelle stable.

L'ALJ organise pour les décrocheurs scolaires des stages d'orientation de courte durée, afin de les aider à identifier une voie de qualification. En 2013-2014, 154 jeunes ont profité d'un ou de plusieurs stages. Ces stages nécessitent un investissement particulièrement intensif en ressources humaines : préparation du jeune, visites sur le lieu de stage, entretiens avec l'employeur, le jeune et ses parents, évaluation finale.

Depuis juin 2014, l'ALJ est partenaire de la *Jugendgarantie* au Luxembourg. Le volet de l'ALJ concerne l'accompagnement et l'encadrement des jeunes qui désirent réintégrer une formation.

C.3. Mesures pour les jeunes en difficultés, à besoins particuliers ou en situation de décrochage

C.3.1. Chiffres du décrochage scolaire

L'Union européenne s'est fixé comme objectif un « taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école » à 10% en 2020. Le Luxembourg affichait en 2013 une moyenne de 6,1%, d'après l'«Enquête Force de Travail» (EFT), d'Eurostat. Les chiffres de l'EFT considèrent l'entièreté de la population résidente au Luxembourg, qui comprend un pourcentage élevé de résidents qui n'ont pas été scolarisés dans le système scolaire luxembourgeois. La démarche du ministère se restreint aux jeunes ayant décroché du système scolaire luxembourgeois. La publication de janvier 2015 concerne les élèves ayant quitté l'école pendant l'année scolaire 2012-2013 ; c'est la 9^e édition de cette analyse, publiée pour la première fois en 2005.

Le système informatique de gestion centralisée des élèves permet d'identifier les élèves qui quittent leur école, soit en cours, soit en fin d'année scolaire sans avoir obtenu un diplôme ou une certification finale. Un relevé mensuel de ces jeunes en arrêt scolaire est envoyé aux bureaux régionaux de l'Action locale pour jeunes (ALJ). Les collaborateurs de l'ALJ contactent ces jeunes afin de déterminer les raisons qui ont entraîné l'arrêt des études et afin de les aider à retrouver une formation ou à s'intégrer sur le marché du travail.

Étude	Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel	Taux de décrochage
1 2003-2004	1.984	12 mois	165,3	17,20%
2 2004-2006	2.422	18 mois	134,6	14,90%
3 2006-2007	1.320	12 mois	110	9,40%
4 2007-2008	1.928	12 mois	160,7	11,20%
5 2008-2009	1.690	12 mois	140,8	9,00%
6 2009-2010	1.660	12 mois	138,3	9,00%
7 2010-2011	1.888	12 mois	157,3	9,00%
8 2011-2012	1.680	12 mois	140	9,20%
9 2012-2013	1.643	12 mois	136,9	11,60%

Parmi les élèves ayant quitté l'école en 2012-2013 :

- 415 décrocheurs temporaires se sont entre-temps inscrits à une autre école, au Luxembourg (141) ou à l'étranger (274), le plus souvent en Belgique ; (en 2011-2012, 304 jeunes s'étaient réinscrit au Luxembourg, 271 à l'étranger) ;
- 779 décrocheurs permanents ont définitivement quitté l'école dont :
 - o 88 ont trouvé un emploi, (il y en eut 150 en 2012-2013),
 - o 51 se retrouvent dans une mesure d'emploi (67 en 2012-2013),
 - o 207 réinscrits dans une école ont encore décroché (124 en 2012-2013),
 - o 433 sont sans aucune occupation, (299 en 2012/13) ;
- 449 n'ont pas pu être joints; la majorité de ces anciens élèves a probablement quitté le pays (en 2012-2013, 456 décrocheurs n'avaient pu être contactés).

Le taux de décrochage a augmenté de 9 à 11,6% de la population scolaire ; il y a notamment une forte augmentation de 299 à 433 jeunes sans aucune occupation, une forte baisse de 150 à 88 pour ceux ayant su trouver un emploi et de 304 à 141 ayant pu se réinscrire à une autre école au Luxembourg.

C.3.2. Mesures et projets en faveur du maintien scolaire

- l'amélioration de l'orientation scolaire suite au règlement de promotion de 2005 ;
- le suivi systématique des décrocheurs par l'Action locale pour jeunes (ALJ) ;
- la création de nouvelles offres scolaires pour des élèves en difficulté, l'École de la 2^e chance, les classes mosaïques pour des élèves au comportement difficile, des classes spécifiques pour redoublants, les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) ;
- l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers par des aménagements raisonnables de leur parcours scolaire ;
- les projets du CPOS Plateforme Accrochage Scolaire (PAS), un dispositif mis en œuvre dans deux lycées et évalué dans le cadre du projet européen *Team cooperation to fight early school leaving: Training Innovation Tools and Actions* (TITA) ;
- des projets culturels ciblant les élèves du régime préparatoire, dans une dizaine de lycées du pays avec des partenaires : Carré Rotondes (projet ID ayant décroché le prix *Kinder des Olymp* à Berlin en 2014), Kulturfabrik, Kulturhaus Mersch ;
- les ateliers de la culture organisés par l'ASTM (Action Solidarité Tiers Monde) dans les classes du régime préparatoire ;
- l'enseignement spécifique à l'institut d'enseignement socio-éducatif de Dreiborn ;
- le concept CARAT pour le climat scolaire du SCRIPT ;
- le service volontaire et le projet NEETs (Not in Education, Employment or Training) du SNJ ;
- la structure VTT (Verhalen, Testen a Trainieren) à l'Izegerstee pour des élèves à sévères troubles de comportement ;
- le projet *jeunes* en coopération avec l'Adem ;
- les offres en formation des adultes ;
- le projet Comenius *La culture au service de la réussite* dans le Grande Région ;
- le projet Comenius ACCROCHAGE avec quatre écoles partenaires européennes ;
- les projets contre l'exclusion scolaire dans les lycées : la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire ayant autorisé le gouvernement à engager 60 éducateurs gradués dans l'intérêt des projets des lycées visant le maintien scolaire, quelque 50 projets ont été mis en place dans une vingtaine de lycées et lycées techniques.

C.3.3. Prise en charge hospitalière et psychiatrique

C.3.3.1. Élèves hospitalisés

Cinq instituteurs enseignent à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg. Deux enseignants sont détachés au Centre de réhabilitation au Kirchberg.

Trois enseignants du Lycée Josy Barthel font cours à la Psychiatrie juvénile à l'Hôpital Kirchberg pour en moyenne 24 élèves hospitalisés qui y restent en général de un à trois mois. Deux enseignants font cours à l'Hôpital du jour de la psychiatrie juvénile à l'Hôpital Sainte-Marie à Esch-sur-Alzette. Deux enseignants du Lycée technique d'Ettelbruck enseignent à la Psychiatrie juvénile à Ettelbruck pour cinq à sept élèves hospitalisés à longue durée.

C.3.3.2. Enfants souffrant de troubles psychiques

Le Service de détection et d'intervention précoce (SDIP), inauguré en 2008, est un projet commun au ministère de l'Éducation nationale, au ministère de la Santé et à l'Hôpital Kirchberg. Son objectif est de diminuer l'échec scolaire chez les adolescents souffrant de troubles psychiques en offrant un accompagnement individualisé. En 2014, le SDIP a effectué plus de 2.300 consultations dont 176 étaient de nouveaux patients âgés de neuf à 20 ans, avec une moyenne d'âge de 14-15 ans. 71% sont des garçons; 29% des filles. Ces jeunes furent orientés vers le SDIP à 46% par le SPOS d'un lycée ou par un internat

scolaire, 8% par un foyer, 10% par un médecin, 18% par des services d'aide aux jeunes. Les principaux motifs pour la consultation ont été des troubles du comportement social (22%), des indications du type ADS-ADHS (20%), des problèmes liés à l'école (angoisse, manque de motivation, refus scolaire, mobbing : 21%) et des épisodes dépressifs et stress post-traumatique (17%).

C.3.4. Classes-relais ou classes « mosaïques »

Mises en place en 2005-2006, les classes « mosaïques » accueillent au lycée des élèves qui, à cause de troubles de comportement, risquent l'exclusion. Par un appui fondé sur un plan de prise en charge individualisé temporaire de six à 12 semaines, la classe « mosaïque » vise une réinsertion et une resocialisation de l'élève dans sa classe d'origine. En 2013-2014, 23 classes mosaïques dans 20 lycées accueillait 255 élèves (58 filles et 197 garçons), ce qui correspond au nombre d'élèves de l'année précédente. Depuis leur mise en place, les classes mosaïques ont accueilli 1.455 élèves (331 filles et 1.124 garçons).

La prise en charge en classe mosaïque a pour deux tiers des élèves des effets positifs c.-à-d. la réinsertion ou resocialisation et la poursuite du cursus scolaire. Pour un tiers des élèves, ces objectifs ne sont pas atteints, mais des améliorations sont constatées sur le plan social et familial. Des facteurs comme troubles psychiques, problèmes d'addiction, troubles d'apprentissage graves, dépassent le champ d'action des classes mosaïques. En 2013-2014, le nombre d'élèves admis aux classes mosaïques présentant des troubles psychiques est en nette croissance.

L'Institut de formation continue organise pour les éducateurs intervenant dans les classes mosaïques des formations sur la réintégration et le suivi des élèves.

C.3.5. Aménagements raisonnables

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 25 lycées et a fixé des aménagements raisonnables pour 78 élèves après avoir entendu les parents et les personnes de référence.

La moitié des élèves concernés sont inscrits dans une classe inférieure de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Une dizaine de dossiers proviennent de classes terminales et concernent donc l'examen de fin d'études.

Les aménagements raisonnables retenus portaient notamment sur une majoration du temps lors des épreuves, le recours à des aides humaines, le recours à des aides technologiques (ordinateur portable, vidéo agrandisseur ou loupe, calculatrice, dictaphone, enregistrement sonore des textes, vérificateur orthographique), une présentation adaptée des questionnaires, des pauses supplémentaires ou une salle séparée pour les épreuves.

C.3.6. Structure d'accueil pour élèves à comportement difficile

L'Izigerstee encadre des élèves de 11 à 15 ans pâtissant de sévères troubles de comportement. Le projet est placé sous la tutelle du SCRIPT en collaboration avec le Lycée technique de Bonnevoie. Sur demande d'une école fondamentale ou d'un lycée, avec l'accord des parents, l'élève peut être admis à l'Izigerstee. L'objectif primaire est la réintégration dans la classe régulière après un séjour maximal de deux ans.

En 2013-2014, il y eut deux groupes-classe : quatre élèves au cycle 4 de l'enseignement fondamental et six élèves en 8^eST/9^eMO. Trois élèves ont quitté l'Izigerstee pour leur lycée d'origine. Il a été nécessaire de créer un troisième groupe-classe de 7^e pour la rentrée 2014-2015. Au cours du 1^{er} trimestre 2014-2015, deux élèves ont été nouvellement admis, quatre nouvelles admissions étaient en cours, deux élèves étaient prêts à entamer leur processus de réintégration.

Les élèves sont scolarisés sur place afin de suivre le curriculum de leur classe d'origine, au moins en langues et en mathématiques. Des activités pédagogiques ciblent directement le comportement et le développement socio-émotionnel. L'encadrement très structuré a lieu du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures. Une équipe socio-pédagogique spécifique est en charge de la préparation et du suivi de la réintégration, du lien avec l'école ou le lycée, les parents et autres professionnels impliqués.

Un médecin pédopsychiatre du Service national de la Psychiatrie juvénile rencontre chaque semaine le personnel de la structure. Il établit le contact avec les médecins traitant les élèves. L'accompagnement méthodologique et la supervision du projet sont assurés par le *Zentrum für Schulische und Psychosoziale Rehabilitation* de Berlin.

C.3.7. Élèves scolarisés à l'étranger

Au 15 septembre 2014, 118 élèves étaient scolarisés à l'étranger suite à une décision de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN), du juge de la Jeunesse ou d'un service de psychiatrie infantile ou juvénile : 79 élèves en Allemagne, 36 en Belgique, deux en France, un en Angleterre. En 2005, ce chiffre avoisinait encore les 200 élèves. Une majorité de ces élèves pâtit de troubles du comportement ou de troubles d'apprentissage. Le service de l'Éducation différenciée (EDIFF) assure un suivi individuel pour les élèves orientés par la CMPPN, sous le contrôle de celle-ci.

Les frais de scolarisation et de formation professionnelle sont pris en charge par le budget de l'EDIFF pour 29 élèves suite à une décision au niveau de la CMPPN, pour 37 enfants/adolescents suite à une décision du Tribunal de la Jeunesse. Une contribution parfois importante est exigée par l'Office national de l'Enfance ; les prestations familiales et le bonus pour enfants, l'allocation de rentrée scolaire et le cas échéant l'allocation spéciale supplémentaire sont supprimés.

En 2013-2014, les écoles de la communauté germanophone de Belgique, à St-Vith et Eupen, ont accueilli 91 élèves luxembourgeois. Des frais variables sont pris en charge par l'EDIFF, suivant une convention entre le Luxembourg et le ministère compétent de la Communauté Germanophone de Belgique.

Les écoles de l'Enseignement spécialisé de la Province de Luxembourg (Arlon, Stockem, Musson, Ethe, Bastogne et Saint-Mard) accueillent une centaine d'autres élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Dans la majorité de ces cas, les parents ont fait ce choix. L'État luxembourgeois ne prend pas les frais à sa charge, mais les parents peuvent demander une subvention au CPOS.

C.3.8. Accompagnement par le CPOS

Le CPOS propose des prises en charge psychologiques ponctuelles et des suivis à long terme pour les jeunes et leurs familles. L'assistante sociale du CPOS a accompagné 44 personnes en difficultés lors de 193 consultations. Il y eut 25 cas de médiation scolaire entre élèves, parents et enseignants ou autres membres de la communauté scolaire. 106 élèves (contre 72 en 2013) ont consulté en raison de difficultés de lecture, d'écriture ou de calcul (13). Une trentaine d'élèves ont profité de séances hebdomadaires de thérapie renforcée en allemand ou en français. Le CPOS continue d'offrir des cours en anglais pour élèves dyslexiques et a mis au point, en 2014, une batterie de tests pour le diagnostic de la dyscalculie.

C.3.9. Aides financières 2013-2014

Des aides financières pour élèves de familles à revenus modestes fréquentant les lycées du pays et des aides financières pour des élèves fréquentant l'enseignement fondamental ou secondaire à l'étranger sont attribuées par le CPOS selon des critères d'éligibilité précis.

1. Subsidés extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements fondamental et secondaire à l'étranger, remboursement des frais de minerval, le remboursement des frais d'internat, forfait pour l'achat de livres scolaires : 138.519 € pour 186 bénéficiaires ;
2. Subsidés en faveur des élèves de familles à revenus modestes de l'ES et l'EST. Budget total : 2.145.913 € pour 4.536 bénéficiaires ;
3. Subsidés pour cas sociaux graves (élèves vivant seuls) : 799.839 € pour 182 bénéficiaires ;
4. Subsidés pour élèves de familles à revenus modestes ayant des dépenses spéciales, minerval au Lycée Vauban, École européenne, Waldorfschoul : 10.898 € pour 8 bénéficiaires ;
5. Remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire classique : 22.775 € pour 99 bénéficiaires ;
6. Forfaits pour l'achat de livres scolaires : 1.768.800 € pour 5.896 bénéficiaires.

C.3.10. Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP)

Le GAP a pour mission d'intervenir dans les écoles et lycées touchés par un accident grave, un décès, un suicide etc. Il est intervenu huit fois afin de prévenir l'apparition de symptômes post-traumatiques. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à une vingtaine de reprises. Le GAP a proposé une formation aux membres des SPOS : « Drames en milieu scolaire – la confrontation avec la mort et le suicide ».

C.3.11. Groupes pour enfants et adolescent-e-s trans' et leurs parents

Depuis l'année scolaire 2013-2014, un groupe fonctionne au CPOS à l'attention des enfants et des jeunes qui ne se sentent pas « fille » ou « garçon » et refusent l'assignation du sexe qui leur a été conféré à leur naissance. La situation sociale des enfants et adolescents trans' est souvent marquée par le rejet et la discrimination, l'incompréhension dans la famille, le harcèlement à l'école, le décrochage scolaire, voire un taux de suicide élevé.

En février 2014, un groupe pour les parents et leur enfant trans' a été créé. Les rencontres sont encadrées par Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.

C.3.12. Jeunes placés au Centre socio-éducatif de l'État

Voir page 16.

C.3.13. Détenus en centres pénitentiaires

Le service Enseignement et formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire ou secondaire technique aux détenus. Ce service est placé sous la tutelle d'un délégué du service de la formation des adultes et comprend une dizaine d'enseignants. L'enseignement est conçu comme une formation pour adultes, sauf lorsqu'il s'adresse aux mineurs. Les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux.

En 2013-2014, cinq filles et 15 garçons mineurs ont suivi un enseignement de base ou un enseignement par modules dans le cadre du régime préparatoire. Les branches enseignées étaient les suivantes: alphabétisation, français, allemand, mathématiques, informatique, culture générale, atelier écriture et des activités artistiques.

En 2013-2014, 1.285 inscriptions d'adultes (370 hommes et 30 femmes) ont été enregistrées à Schrassig-Kohlenberg et 379 (110 hommes et 7 femmes) à Givenich.

C.3.14. Élèves à haut potentiel

Un groupe de travail a été créé au sein du ministère avec l'objectif d'analyser la situation luxembourgeoise des élèves à haut potentiel et de proposer un concept pour leur prise en charge. Le groupe de travail interdisciplinaire se compose de représentants du SCRIPT, du CPOS, des différents services sectoriels du ministère, du Centre for Educational Testing (LUCET) de l'Université du Luxembourg et d'experts externes. Au-delà d'une meilleure compréhension de la douance et de ses caractéristiques générales ou typiquement luxembourgeoises, des méthodes convenant à sa prise en charge, le cadre éducatif dans lequel celles-ci peuvent s'inscrire ainsi que des besoins en professionnalisation et en formalisation des pratiques pédagogiques se sont cristallisés. L'engagement en faveur de ces nombreux élèves vise à prévenir leurs difficultés scolaires, voire leur échec, mais aussi à les promouvoir dans l'intérêt de tous.

C.4. Activités de promotion sectorielles et transversales

C.4.1. Lecture

La lecture, clé de la réussite à l'école, est primordiale et sa promotion reste une priorité permanente de l'École luxembourgeoise.

Pour soutenir les enseignants dans leur mission de développement de la lecture, le ministère leur propose différents outils :

- la rubrique « Leseförderung – Schulbibliothek – Medienerziehung » du Courrier de l'Éducation nationale,
- la prise en charge des coûts d'accès au portail www.antolin.de (livres pour enfants et activités),
- le catalogue annuel « Lies a fléi » avec tous les livres parus en langue luxembourgeoise et disponibles en librairie.

À l'enseignement fondamental, cinq formations au projet *Sacs d'histoires* pour plus de 70 enseignants ont eu lieu en 2014. La valise « Diana, Tom et Emir voyagent au pays des langues » circule dans les écoles luxembourgeoises avec des activités d'ouverture aux langues et des livres multilingues.

Le concours de lecture à voix haute cible les élèves du cycle 4. En 2014 il était placé sous le thème *Versteesdemech a Konfliktter*. Plus de 3.500 enfants ont participé au concours.

La Journée européenne des langues le 26 septembre a été élargie de l'enseignement fondamental aux crèches et maisons-relais.

Le ministère a de nouveau participé aux Journées du livre et du droit d'auteur. Près d'une cinquantaine d'écoles ont participé et exploré le passé par des voyages dans la littérature et des ouvrages documentaires

À l'enseignement secondaire et secondaire technique :

- de plus en plus de lycées participent aux Journées du livre et du droit d'auteur. Leurs actions étaient annoncées en détail sur le site web relooké des journées à l'adresse www.liesen.lu;
- la collaboration avec le service pédagogique de la BnL (Bibliothèque nationale) s'est poursuivie;
- le ministère participe au projet européen *Mehrsprachiges Lesetheater* qui vise à explorer les suites d'une utilisation systématique de lectures scéniques sur la vitesse et la motivation de lecture chez de faibles lecteurs.

Le ministère contribue aux travaux du Conseil supérieur des bibliothèques publiques qui fournit des avis au ministre de la Culture concernant l'agrégation des bibliothèques publiques et les orientations communes pour les bibliothèques publiques.

C.4.2. Compétences transversales

C.4.2.1. Éducation à la citoyenneté

À l'EST, les contenus et l'enseignement des disciplines *Connaissances du monde contemporain* et *Éducation civique* ont été révisés. L'*Éducation à la citoyenneté* a connu une refonte fondamentale des programmes et de la méthodologie pédagogique et didactique pour les classes de 10^e et de 11^e EST ainsi que toutes les classes de la formation professionnelle. S'y est ajouté le nouveau manuel scolaire *Éducation à la citoyenneté* comme support didactique ensemble avec un guide de l'enseignant adapté à une pédagogie active.

À l'ES, une restructuration des contenus et des méthodes de la discipline *Instruction civique* est prévue.

Afin de garantir un enseignement adéquat de l'éducation à la citoyenneté, une nouvelle spécialisation sciences politiques a été créée en 2014. Un premier concours d'admission au stage de futurs professeurs en sciences politiques a été organisé.

C.4.2.2. Éducation culturelle

Les activités culturelles et les workshops à destination des classes sont publiés sur le nouveau site portal.education.lu/culture créé en automne 2014. Une actualisation de l'offre culturelle d'intérêt

pédagogique est garantie régulièrement sur le site, par newsletter ou par courrier électronique aux délégués culturels des lycées et aux inspecteurs.

Le ministère poursuit sa politique de développement de nouvelles synergies avec les organisations et les maisons culturelles du pays afin d'élargir, de cibler et de coordonner l'offre culturelle pour les élèves des écoles luxembourgeoises. Pour cette raison, deux nouvelles conventions de partenariat ont été signées, l'une avec la Kulturfabrik de Esch/Alzette et l'autre avec la Mierscher Kulturhaus, afin de créer une dynamique culturelle au sein des établissements scolaires des secteurs concernés.

Plusieurs manifestations ont été organisées pour les différents ordres d'enseignement, en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, différents maisons et centres Culturels et le Traffo.

Le ministère a soutenu des projets organisés par les services pédagogiques de plusieurs musées, la Semaine jeune public des musées de la Ville de Luxembourg, le festival du film *Discovery zone* ainsi que des initiatives théâtrales luxembourgeoises et de la Grande Région, destinées à un public adolescent.

Des interventions musicales dans un certain nombre d'écoles fondamentales ainsi que des formations continues pour des enseignants ont été organisées en collaboration avec l'Institut européen de chant choral.

De nombreux lycées ont organisé une ou plusieurs actions culturelles avec le soutien financier du ministère.

Au sein des lycées préparatoires, des coordonnateurs culturels désignés par le ministère facilite l'accès à la culture et la mission des enseignants. Les principaux projets ciblant prioritairement les élèves des classes du régime préparatoire ont été les suivants :

- Projet ID : 120 élèves de sept lycées ;
- Rapmarathon : 140 élèves de sept lycées ;
- Ateliers d'écriture : 30 élèves de deux lycées ;
- Nourrissage culturel (méthode de Serge Boimare) : 50 élèves de trois lycées et un CNFPC
- Rallye culturel : 300 élèves de 10 lycées ;
- Cooltour : 120 élèves ;
- Projet Comenius Regio (sept. 2013 – juillet 2015) en collaboration avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (F) ayant pour thème la culture au service de la réussite et la lutte contre le décrochage scolaire.

C.4.2.3. Éducation au développement durable

Pour promouvoir un environnement fructueux pour l'éducation au développement durable (EDD) dans les établissements scolaires, le Comité interministériel pour l'éducation au développement durable (CIEDD) a préparé l'intégration des principes y afférents dans le cadre des projets d'établissement. L'objectif est d'adapter la gestion des écoles et les infrastructures de manière à faciliter les projets d'élèves, la participation, la coopération extrascolaire, l'échange de bonnes pratiques ainsi que la création d'équipes multidisciplinaires.

En coopération étroite avec d'autres acteurs (Superdreckskescht, Umweltberodung, ministères, etc.) un soutien dans le domaine de la gestion des déchets, de l'énergie, de l'alimentation, du nettoyage, de la biologie de l'habitat, des espaces verts et de la consommation peut être offert aux établissements éducatifs.

Le SCRIPT a intensifié la coopération avec le SNJ en vue d'offrir un programme de formation au sujet de l'EDD en 2015. Outre la promotion des approches méthodologiques et thématiques de l'EDD, un objectif principal en est la promotion de la coopération entre l'éducation formelle et non formelle ainsi que de l'échange de bonnes pratiques entre les différents acteurs impliqués.

Le forum des partenaires EDD de la Grande Région, qui a pour objectif la promotion de l'échange transfrontalier, a permis en 2014 une première reconnaissance transfrontalière de formations continues offertes dans ce domaine.

Comme l'année précédente, le CIEDD a décerné le prix spécial *développement durable* à un groupe de jeunes.

C.4.2.4. Promotion de la santé, du bien-être et mesures contre la violence

Motricité et santé

À l'enseignement fondamental, un groupe de travail d'enseignants développe, dans le cadre du projet *MOBAQ-LUX - Motorische Basisqualifikationen Luxemburgischer SchülerInnen* pour les élèves des cycle 2.2 et 3.1, un concept pour les enfants ayant besoin d'un soutien spécifique au niveau de la motricité. Ce groupe travaille dans le contexte d'un projet de deux ans mené par une équipe de l'Université du Luxembourg. Cette équipe encadre trois écoles fondamentales dans un projet-pilote *Bewegte Schule* sur deux ans. Le projet concerne environ 500 élèves âgés de 6 à 12 ans et implique 25 enseignants.

Le Schoulsportdag qui a eu lieu du 2 au 6 juin 2014 était placé sous le thème « Sport an 1000 Formen », s'associant ainsi au plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen ».

Collaboration avec la médecine scolaire

Le CPOS et les SPOS des lycées poursuivent une collaboration régulière avec la division de la médecine scolaire pour assurer le suivi de l'élève ayant un problème de santé et pour élaborer des projets de prévention. Les collaborateurs du ministère participent aux groupes de travail suivants :

- groupe de travail interministériel *alcool*,
- groupe de travail interministériel *toxicomanies*,
- groupe de travail interministériel de promotion et d'éducation à la santé affective et sexuelle,
- sous-groupe de pilotage interministériel *Éducation sexuelle et affective (ESA)*,
- comité de surveillance du SIDA,
- comité interministériel *Gesond iessen, méi Bewegen*,
- groupe de travail *Promotion de la motricité*,
- groupe de travail interministériel *Prévention du suicide*,
- comité de santé scolaire,
- groupe de travail pour la lutte contre les hépatites – sous-groupe *Prévention*.

Prévention et sensibilisation

Le SCRIPT soutient les initiatives de prévention de l'abus d'alcool et de drogues, en coopération avec diverses institutions nationales et étrangères (Centre de prévention des toxicomanies, ministère de la Santé, Ligue médico-sociale, Fondation Cancer, Fa. KomPass etc.). Des initiatives de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA ont été mises en œuvre en coopération avec la Croix-Rouge, le Planning Familial et le ministère de la Santé.

La prévention prend plusieurs formes :

- des campagnes de sensibilisation (le festival du film « Hautnah » et l'animation-spectacle « Si d'aventure la vie » organisés par le HIVberodung/Santé du Croix-Rouge, le parcours « ExtraTour Sucht-Lëtzebuerg », le théâtre interactif du RequiSiT « Erst schlapp gelacht, dann nachgedacht » et du THEVO « traum-haft », ...) ;
- des projets d'innovation dans les écoles ;
- la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif ;
- la distribution de matériel pédagogique.

Mesures de lutte contre la violence

À l'enseignement fondamental

Le 10 octobre 2013 un colloque sur les concepts-clés du [projet CARAT](#) autour du climat scolaire a eu lieu avec des intervenants externes et internes. L'accent y était mis sur des projets et actions consacrés à la promotion de la santé et du bien-être. Depuis le projet fonctionne dans trois écoles.

Afin de répondre aux cas difficiles et urgents de mobbing à l'école fondamentale entre élèves, une cellule d'intervention *Stop mobbing* a été mise en place en 2013 par le SCRIPT. Durant l'année scolaire 2013-2014, elle a réalisé 14 interventions dans des écoles fondamentales et deux interventions dans des classes de l'enseignement secondaire. Les interventions dans les écoles, les entretiens avec les parents et enseignants

des enfants concernés ainsi qu'avec les inspecteurs et les membres du CIS et des SPOS respectifs totalisent plus de 320 heures. D'août à décembre 2014 l'équipe *Stop mobbing* a réalisé 10 interventions dans des écoles fondamentales qui totalisent plus de 210 heures.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

Depuis 15 ans, le projet « Peer-Mediation im Schulalltag », coordonné par les services SNJ et SCRIPT, se déroule dans les écoles fondamentales et les lycées de. Actuellement 13 lycées publics, deux lycées privés, les écoles européennes Kirchberg et Mamer, Lycée Vauban ainsi que deux écoles fondamentales participent au projet.

C.4.2.5. Éducation aux médias / Sensibilisation aux TIC

Un nouveau groupe de travail *Media & Information Literacy* au sein du SCRIPT s'engage dans la promotion de l'éducation aux médias et des technologies de l'information comme compétences transversales. L'organisation du concours « jeune journaliste » et la coordination du projet *eduSphère* sont deux activités de ce groupe.

BEE SECURE, une initiative commune du ministère de l'Économie, du ministère de la Famille, et du ministère de l'Éducation nationale sensibilise à une utilisation plus sécurisée des technologies de l'information et communication. Cette sensibilisation fait partie intégrante des plans d'études et des programmes d'enseignement des écoles luxembourgeoises. Les formations sont offertes aux élèves des cycles 3 et 4 et des classes de 7^e.

C.4.3. Développement de l'esprit d'entreprise

En 2014, 8.745 jeunes, 579 classes, 562 enseignants et 255 volontaires ont participé aux différents programmes proposés par l'asbl Jonk Entrepreneuren (JEL), soit une croissance de 9% par rapport à l'année 2012-13 (8.024 jeunes). La JEL a pu atteindre avec ce chiffre plus que 11% de la population concernée. 255 volontaires issus de différents secteurs économiques ont participé, ce qui représente une croissance de 26% par rapport à l'année précédente.

La JEL propose dix programmes (le 10^e concerne l'enseignement supérieur) :

- à l'école fondamentale :
 - o Notre Communauté : 500 jeunes, 25 classes en 2014,
 - o Boule & Bill, BD dans le manuel de français de la 6^e année d'études + un kid pédagogique;
- au lycée :
 - o les mini-entreprises, avec son concours annuel : 31 mini-entreprises et 330 jeunes ,
 - o Fit for Life : 2.100 jeunes
 - o Innovation Camp : 50 jeunes,
 - o Project Management Awards :45 élèves,
 - o les entreprises d'entraînement : 500 jeunes,
 - o Job Shadow Day : 63 élèves,
 - o Engineering Trainee Days : 32 élèves.

C.4.4. Respect du genre et l'égalité des chances

L'action Girls' Day Boys' Day (GDBD) consiste à éliminer les entraves et les stéréotypes induits par le genre. Grâce à un stage de courte durée, il permet aux jeunes filles et garçons de se projeter dans leur avenir professionnel en élargissant leur horizon professionnel par des visites effectuées dans le monde du travail. Le but étant de favoriser une prise de conscience chez les jeunes concernant les perspectives professionnelles atypiques.

En 2014, 854 entreprises, institutions et services communaux ont été contactés par courrier. 160 entreprises ont manifesté leur intérêt à participer et ont déclaré 1.057 places de stages par le site Internet, dont 414 offres pour le Boys' Day et 643 offres pour le Girls' Day.

743 élèves, à savoir 516 filles et 227 garçons ont participé au projet par le biais des offres publiées sur le site Internet. 325 élèves ont participé par « propre initiative », c.-à-d. qu'ils ont trouvé un poste de stage sans recourir aux offres du site Internet.

La moyenne d'âge s'élevait à 14 ans. 80% des jeunes fréquentent une classe de l'enseignement secondaire technique.

Secteurs où la majorité des jeunes filles étaient représentées : • Artisanat • Informatiques - Médias • Police – Sécurité • Transport – Logistique	Secteurs les moins occupés par des filles : - Recherche - Science - Services Communaux - Autres
Secteurs où la majorité des garçons étaient représentés : • Santé • Autres (coiffure, services...) • Handicap	Les secteurs les moins occupés par des garçons : • 3^e âge • Jeunesse • Petite enfance

D. Les services administratifs

D.1. Agence nationale de programmes européens pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - Anefore

Anefore asbl est l'Agence nationale chargée depuis 2007 de la mise en œuvre de programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie. Depuis janvier 2014, le Programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie a été remplacé par le programme Erasmus+, défini par la Commission européenne pour les années 2014 à 2020.

Erasmus+ vise à renforcer les compétences de tous les citoyens pour favoriser leur développement personnel et augmenter leurs opportunités sur le marché de l'emploi. Le programme s'adresse à toute organisation active dans les domaines de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes et de la jeunesse.

Anefore fait partie du réseau des 60 agences nationales des 33 pays participant au programme Erasmus+.

L'agence gère aussi le bureau d'assistance eTwinning, responsable de la mise en œuvre de partenariats scolaires électroniques en Europe, les centres nationaux Europass et Euroguidance et, depuis 2014, l'unité nationale du réseau Eurydice à Luxembourg. Le personnel de l'agence correspond à 7,4 équivalents temps plein.

L'année 2014 a été marquée par le lancement du programme Erasmus+ et du premier appel à propositions. Ainsi, Anefore a accordé une importance particulière d'une part aux activités de promotion, d'information et d'accompagnement de bénéficiaires potentiels du programme Erasmus+, et d'autre part aux formations proposées par la Commission européenne au personnel des agences nationales.

En 2014, la participation des institutions du secteur éducatif aux différentes actions du nouveau programme Erasmus+ a confirmé leur intérêt à s'impliquer dans les projets européens.

Le budget communautaire dont disposait Anefore en 2014 pour cofinancer des projets de mobilité, respectivement des partenariats stratégiques, s'élevait à 3.877.778 €, représentant une augmentation de 52% par rapport au budget disponible en 2013. Anefore a reçu 32 candidatures, pour un montant total demandé de 4 851 491 €. 26 projets ont pu être sélectionnés, représentant un budget engagé provisoire de près de 83% du budget total disponible. Le taux de réussite des candidatures soumises dépasse les 80%.

En ce qui concerne la communauté scolaire, sept lycées et une école se sont engagés dans un projet de mobilité, permettant d'envoyer leur personnel en formations continues, respectivement près de 150 élèves en formation professionnelle initiale en stage à l'étranger. Trois lycées et une école sont impliqués dans des projets de partenariats stratégiques.

Plusieurs événements se sont déroulés en 2014 :

- la participation aux foires nationales *Luxdidac* et *Foire de l'Étudiant* ;
- l'organisation de la conférence annuelle *Le « + » des projets européens* et des ateliers sur l'appel 2015 du programme Erasmus+ ;
- la participation à l'organisation de trois séminaires de contact eTwinning à Anvers, Helsinki et Hallein ;
- l'organisation d'une visite d'étude CEDEFOP *Prevention, monitoring and reducing school drop-out in Luxembourg* à Luxembourg ;
- la mise à jour des textes Eurypedia concernant le système éducatif luxembourgeois et la législation y liée ;
- l'organisation d'une formation sur les outils Europass pour le personnel des lycées ;
- la promotion du programme Erasmus+ via briefing de la presse et organisation de plusieurs *Erasmus+ info days* et séances de conseils sur mesure pour bénéficiaires potentiels.

Anefore maintient et assure l'amélioration continue de son système de management de la qualité dans le cadre de sa certification ISO 9001 qui a été reconfirmée en 2014.

D.2. Coûts et financement du système scolaire

Analyse de l'année budgétaire 2012

1. Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement Financier	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	521 175 898 €	213 829 446 €	380 329 999 €	1 115 335 343 €
Communes	224 301 204 €			224 301 204 €
Administration des Bâtiments publics	359 658 €	30 149 463 €	39 983 222 €	70 492 343 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	34 287 082 €	11 988 649 €	17 502 484 €	63 778 215 €
Ministère de la Famille	69 169 585 €	3 168 547 €	5 513 898 €	77 852 030 €
Ministère de l'Intérieur	37 306 086 €			37 306 086 €
Ministère des Transports		11 012 714 €	19 164 301 €	30 177 015 €
Ministère de la Santé	175 445 €	49 597 €	86 308 €	311 350 €
Landkreis Merzig-Wadern		316 920 €		316 920 €
Total	886 774 958 €	270 515 336 €	462 580 212 €	1 619 870 506 €

2. Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement Financier	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	542 448 972 €	185 341 849 €	318 671 367 €	1 046 462 188 €
Rémunération du personnel non- enseignant	36 298 545 €	25 982 502 €	45 310 967 €	107 592 014 €
Autres dépenses courantes	184 534 749 €	28 197 217 €	57 320 509 €	270 052 475 €
Dépenses en capital	123 492 692 €	30 993 768 €	41 277 369 €	195 763 829 €
Total	886 774 958 €	270 515 336 €	462 580 212 €	1 619 870 506 €

D.3. Gestion informatique de l'éducation

D.3.1. L'informatique au ministère – un instrument stratégique

L'informatique est au cœur de tous les services du ministère et des écoles. Sa gestion a permis l'accroissement de la transparence et du contrôle sur les opérations et les processus ainsi que la standardisation de domaines potentiellement coûteux, comme les achats et le développement applicatif.

Le Centre de gestion informatique de l'éducation - CGIE est compétent pour l'ensemble des technologies de l'information et de la communication pour toute l'administration de l'Éducation nationale.

Application « Fichier élèves »

L'ensemble des systèmes ont été passés sur le matricule à 13 caractères. Certaines particularités métier ont été implémentées, notamment concernant l'École de la 2^e chance et le Schengen-Lycée. La gestion des épreuves communes a été étoffée. Les échanges électroniques avec la CNPF sont en cours d'extension, sur le plan technique ainsi que fonctionnel, notamment pour le contrôle de la scolarisation.

Application « Fichier élèves modulaire » et « ePI » dédiées à la formation professionnelle réformée

Diverses nouvelles fonctionnalités ont été développées pour l'utilisation quotidienne dans les écoles : ergonomie dans l'application, réinscription des élèves aux modules, nouvelles fonctionnalités de visualisation des données (compétences, situation des élèves, inscriptions aux modules).

Suite au règlement grand-ducal du 9 juillet 2013, des adaptations ont été finalisées concernant la promotion.

Les échanges électroniques avec les chambres professionnelles ont été étendus concernant les inscriptions et désinscriptions des élèves.

Une nouvelle interface (ePI) a été mise en service, destinée à la gestion du projet intégré. La saisie de l'évaluation est en cours de réalisation.

Application « BAC »

Pour la session 2014, la gestion a été améliorée pour les élèves eBac. La publication électronique des résultats est en cours d'analyse.

Application Scolaria

La gestion des affectations des enseignants aux communes a été optimisée et facilitée. Des outils pour faciliter le calcul des heures supplémentaires ont été mis en place. Divers ajouts ont été faits à travers toute l'application : ergonomie, données affichées. De nouvelles fonctionnalités facilitant l'intégration avec la Logopédie ont été fournies.

Le système de gestion des remplacements des enseignants du fondamental a été redéveloppé, et inclus dans Scolaria : gestion des absences, outils de recherche de remplaçants potentiels, déclaration des absences par les enseignants, fourniture des souhaits par les remplaçants.

Syclope (gestion du personnel)

Quelques adaptations mineures du système ont été effectuées. L'intégration de l'Éducation différenciée a démarré.

Application « Gestion informatisée des cours en éducation des adultes »

La gestion des bons pour droit d'inscription réduit a été étoffée. L'ergonomie et le layout sont en cours de révision au travers de l'application.

Un nouveau volet pour les inscriptions des apprenants aux cours L4S (Learn for Success) a été développé, et doit être mis en service sous peu.

LuxTrust – Sécurité renforcée des applications du CGIE

Pour les applications informatiques et les démarches administratives en ligne du ministère, la sécurité est primordiale.

Depuis novembre 2013, l'accès aux applications informatiques du CGIE est davantage sécurisé et se fait uniquement via une authentification forte moyennant un produit LuxTrust (SmartCard, Signing Stick ou Token). En 2014, les premiers produits LuxTrust sont arrivés à échéance et ont été renouvelés au fur et à mesure par le produit « Token ».

D.3.2. Les TIC au service de la communauté scolaire

Le portail IAM (Identity and Access Management), en service depuis 2007, a été étendu afin de pouvoir assurer la gestion des certificats électroniques LuxTrust. Le CGIE a acquis 6.000 licences utilisateur supplémentaires.

En 2014, le CGIE a commencé à offrir aux établissements secondaires l'application livre de classe électronique Webuntis ainsi qu'un environnement d'apprentissage en ligne (LMS) centralisé appelé « eduMoodle ». Les différentes instances de ces applications sont hébergées de manière centralisée sur les serveurs du CGIE.

Le centre de support (helpdesk), mis en place à l'essai au début du mois de septembre 2012 avec l'objectif d'intercepter les appels d'aide faciles à traiter, a été renforcé par deux chômeurs indemnisés.

19 techniciens sont affectés à un, deux voire trois établissements suivant la charge de travail et ont assuré le bon fonctionnement de quelque 13.500 ordinateurs de 29 établissements scolaires. Cinq autres techniciens engagés par cinq lycées ont assuré la maintenance d'environ 1.500 ordinateurs. Le parc informatique dans l'ensemble des lycées a dépassé à la fin 2014 les 15.000 machines. Tous les techniciens ont assisté aux réunions de concertation hebdomadaires au CGIE.

En 2014, la 23^e édition de la *Lëtzebueger Informatiks-Olympiad* a été organisée en collaboration avec le CGIE. Les quatre lauréats ont participé à la 26^e Olympiade internationale en informatique (IOI) à Taipei où un élève de l'Athénée de Luxembourg a remporté une médaille de bronze. Des formations pour les participants aux deux événements ont été organisées par le CGIE.

D.3.3. Le portail mySchool!

mySchool! a continué sa démarche consistant à mettre à disposition de tous ses utilisateurs un seul point d'entrée pour accéder à un vaste choix de ressources pédagogiques et à gérer de manière efficace et sécurisée les tâches pédagogiques et administratives.

eLearning

La cellule de développement de mySchool! a poursuivi son support technique et pédagogique dans le domaine de l'eLearning. L'eBac poursuit son succès avec un nombre croissant d'eLearners.

La migration du portail mySchool! vers un nouvel environnement numérique

Le besoin en fonctionnalités plus avancées et une modernisation du portail mySchool! s'imposent après plus de 14 années de fonctionnement. Le CGIE, en collaboration étroite avec un groupe de travail du SCRIPT, a travaillé sur le concept d'un environnement numérique de la nouvelle génération qui devra se réaliser en 2015. La migration des outils, des sites et contenus existants a été entamé.

L'enseignement fondamental et mySchool!

En 2014, de nouvelles écoles ont adopté l'outil de gestion de bibliothèque myLibrary, développé à l'époque dans le cadre de mySchool!. Le CGIE a commencé à moderniser cette application en la découplant de la plateforme mySchool!. Parallèlement, le CGIE a démarré les réflexions sur un nouveau concept d'une plateforme numérique pour l'enseignement fondamental. À cet effet, une collaboration étroite avec les responsables de la plateforme très populaire OLI.LU a eu lieu allant dans la direction d'une éventuelle reprise de cette plateforme par le CGIE.

eContenu

Au cours des années précédentes, des collaborateurs, enseignants, stagiaires et candidats-professeurs ont créé un nombre impressionnant de webfolios (cours en ligne) spécifiques. Comme le moteur des webfolios fortement lié à la plateforme mySchool! est en fin de vie, il a été décidé de ne plus offrir qu'un accès en mode lecture aux webfolios à partir de janvier 2015. L'édition des webfolios ne sera donc plus possible en attendant que le CGIE, ensemble avec le SCRIPT, retienne un nouveau concept de mise en ligne de contenus pédagogiques en 2015.

D.3.4. Collaboration

L'antenne norTIC continue son excellent travail de promotion des contenus et outils pédagogiques ainsi que de formation et assistance des utilisateurs des régions du nord.

D.4. Infrastructures scolaires

Centre for Efficient Learning Environments (CELE) de l'OCDE

Le Luxembourg a participé aux travaux du CELE au cours desquels des experts en pédagogie et en architecture venus du monde entier ont contribué à une mise en commun de bonnes pratiques en matière d'environnement éducatif en général et en matière d'agencement, d'aménagement et d'équipement des bâtiments scolaires en particulier.

Plan directeur sectoriel « Lycées »

Dans le cadre du suivi du Plan directeur sectoriel « Lycées », le groupe de travail interministériel a complété son état des lieux par un inventaire des infrastructures existantes et des transformations et rénovations planifiées, par une analyse des flux entre les pôles d'enseignement et entre les zones d'inscription prioritaire et par une étude des transports en commun pour les élèves. Une série de sujets requérant une décision politique reflétant les priorités du gouvernement ont été identifiés et documentés.

Lycée à Mondorf-les-Bains

Le besoin d'un lycée à Mondorf-les-Bains a été établi en 2005 par le Plan directeur sectoriel « Lycées » et corroboré par l'étude détaillée qui a suivi. Les services du ministère ont établi un concept visant à intégrer cet établissement dans son environnement économique et social en le définissant comme un centre de compétences éducatives adapté à sa population scolaire.

École internationale à Differdange

La construction d'une école internationale à Differdange est en cours de planification.

Lycée technique du Centre et Lycée Michel Lucius

Le nouveau restaurant scolaire commun du Lycée technique du Centre et du Lycée Michel Lucius ainsi que l'infrastructure sportive du Lycée technique du Centre sont en cours de planification.

Lycée technique de Bonnevoie (LTB) / CNFPC

Simultanément aux travaux de planification d'un nouveau bâtiment à construire dans l'intérêt du Lycée technique de Bonnevoie, les études pour le réaménagement de l'ancien bâtiment du LTB ont été entamées pour y installer le Centre national de formation professionnelle continue.

Concept global d'implantation des infrastructures scolaires dans la « Nordstad »

Un concept global d'implantation des infrastructures scolaires dans la « Nordstad » a été élaboré.

Nordstad-Lycée

Le programme de construction pour le nouveau bâtiment du Nordstad-Lycée à Erpeldange a été finalisé.

Lycée Michel Rodange

Le programme pour la rénovation du Lycée Michel Rodange a été finalisé.

Lycée technique pour Professions de Santé à Bascharage

Les travaux de construction pour le LTPS-Bascharage vont bon train. Actuellement, les cours fonctionnent dans des infrastructures provisoires. Le nouveau restaurant scolaire a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2014-2015.

Centre de Logopédie

Les travaux de construction du nouveau bâtiment pour le Centre de Logopédie, commencés en printemps 2013, vont bon train. La pose de la première pierre a eu lieu le 30 avril 2014.

Lycée technique Hôtelier Alexis Heck à Diekirch

L'inauguration de l'annexe du secteur pratique du Lycée technique Hôtelier Alexis Heck à Diekirch a eu lieu le 8 mai 2014.

Lënster Lycée à Junglinster

Le lycée a ouvert ses portes en septembre 2014. L'inauguration du nouveau bâtiment s'est faite le 17 novembre 2014.

Lycée Michel Lucius

Les travaux de construction d'un bâtiment remplaçant le bâtiment dit "bloc 2000" sont achevés. L'inauguration a eu lieu le 24 novembre 2014.

Visites des lycées dans le cadre de la gestion séparée

En 2014, les responsables du ministère ont organisé, ensemble avec les responsables des différents bâtiments scolaires auprès de l'Administration des bâtiments publics, des réunions d'information dans le cadre de la gestion séparée. Lors de ces entrevues, les directeurs des lycées ont été informés sur les expériences, les besoins et les problèmes spécifiques des différents lycées.

Dans le cadre de ces réunions d'information, un modèle type d'un registre de sécurité pour lycées a été élaboré par le service Infrastructures et équipements scolaires et remis au Collège des directeurs. Une assistance aux lycées pour la constitution spécifique du registre de sécurité est proposée par le ministère.

D.5. Personnel

D.5.1. Enseignement fondamental

D.5.1.1. Planification des besoins

La commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, a remis en avril 2014 son rapport général comportant notamment une évaluation des besoins en personnel prévisibles de 2014-2015 à 2018-2019.

D.5.1.2. Recrutement

Le nombre des admissions à l'examen-concours d'instituteur organisé en 2014, a été fixé à 175, 121 candidats ont effectivement pu être admis à la fonction. Au vu de ce résultat, il a été décidé de procéder l'année prochaine à seulement un concours de recrutement.

D.5.1.3. Personnel enseignant

	M	F	TOTAL
Enseignants brevetés	852	3.543	4.395
Réserve de suppléants	111	661	772
Éducateurs- fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2 ^e intervenant	11	251	262
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	15	192	207
Total M/F	989	4.647	5.636

La part des agents féminins dans l'éducation fondamentale est de 82.45 % de l'effectif total. Actuellement 87 instituteurs sont en congé sans traitement, 228 en temps partiel, 379 en congé de maternité, 133 en congé parental à temps plein ou à mi-temps.

D.5.1.4. Inspectorat

	M	F	Total
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	10	10	20
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	4	0	4
Éducateurs gradués affectés aux bureaux régionaux de l'inspectorat	7	62	69
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	4	15	19
Total	25	87	112

Un inspecteur est en congé sans traitement, sa tâche est assurée par deux autres enseignants.

La fonction de l'inspecteur général de l'enseignement fondamental a été abrogée par la loi du 18 juillet 2013 concernant le personnel de l'enseignement fondamental.

D.5.1.5. Remplaçants

L'article 27 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental dispose que « à défaut de disponibilité de membres de la réserve de suppléants, l'État peut procéder au remplacement d'un instituteur par un détenteur de l'attestation habilitant à faire des remplacements délivrée par le Collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, engagé sous le régime de l'employé de l'État. »

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, de nombreuses personnes supplémentaires susceptibles d'intervenir comme remplaçants ont été formées et se sont vues délivrer l'attestation les habilitant à faire des remplacements. Il faut cependant relever que malgré un pool de plusieurs centaines de remplaçants potentiels et la mise en place d'un outil informatique de gestion des remplacements plus performant, des difficultés persistent pour assurer le remplacement individuel de chaque enseignant empêché temporairement d'assurer son service.

En 2013-2014, presque mille personnes ont presté des remplacements d'agents en congé de maladie, de maternité, de parenté ou en formation continue. La majorité des concernés effectuent des remplacements ponctuels de courte durée.

	M	F	T
Nombre de remplaçants à durée déterminée (contrats pour l'année scolaire 2014/15, lors de l'affectation)	15	53	68
Nombre de remplaçants, payés mensuellement (contrats >3 mois en continu) 2013/14	39	152	191
Nombre de remplaçants, payés par leçons 2013/14	244	560	804

D.5.2. Enseignement post-fondamental

D.5.2.1. Planification des besoins

Sur base du rapport de planification élaboré par la commission permanente d'experts, le programme de recrutement suivant a été proposé au Conseil de gouvernement :

2014-2015	280 postes
2015-2016	280 postes
2016-2017	280 postes
2017-2018	280 postes
2018-2019	280 postes

D.5.2.2. Recrutement

La loi du 27 mai 2010 et celle du 12 mars 2011 ont modifié la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique en définissant les conditions d'admission au stage pédagogique selon les diplômes émis dans le cadre du processus de Bologne. Toutefois les détenteurs de diplômes acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ayant une ancienne dénomination continuent à être admissibles aux examens-concours de recrutement.

589 candidats se sont inscrits à la session de l'année scolaire 2013 - 2014; 423 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 136 ont abandonné avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 69 ont échoué aux épreuves et 10 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 192 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 271 candidats.

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Candidats inscrits	548	496	535	513	600	589
Plan de recrutement	179	191	218	245	244	271
Candidats admis	154	165	196	171	145	192
Postes non occupés	25	26	22	74	99	79

Par rapport aux années précédentes, un nombre élevé d'enseignants-stagiaires a pu être recruté. Néanmoins 79 postes n'ont pu être occupés faute de candidats suffisants, ce qui est surtout dû au fait que de nombreux candidats (136) se sont retirés de l'examen concours et ceci pour les raisons les plus diverses. Une réflexion est engagée en vue d'élaborer une procédure de recrutement plus pertinente.

D.5.2.3. Personnel

Statut	Année scolaire 2012-2013		
	M	F	Total
Membres des directions	62	19	81
Sous-total : directions	62	19	81
Enseignants – titulaires	1.082	1.139	2.221
Candidats – enseignants	248	308	556
Stagiaires – enseignants	151	180	331
Retraités réintégrés/maintenus en service	8	8	16
Sous-total : enseignants brevetés	1.489	1.635	3.124
Réserve nationale de chargés d'enseignement des lycées et lycées techniques	364	448	812
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	125	160	285
Experts-vacataires	43	19	62
Sous-total : enseignants non brevetés	532	627	1.161
Services de psychologie et d'orientation scolaires et personnel d'encadrement des carrières de l'éducateur gradué et de l'éducateur	35	157	182
Fonctionnaires des carrières administratives et techniques	241	34	275
Rédacteurs détachés de l'administration gouvernementale	12	15	27
Employés administratifs et techniques	36	143	179
Ouvriers à tâche complète ou partielle	116	410	526
Sous-total : personnel d'encadrement	440	759	1.199
TOTAL	2.523	3.040	5.593

On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse également dans l'enseignement postfondamental la moitié de l'effectif total (54,65%). Parmi les enseignants « brevetés », le pourcentage des agents féminins est de 52,34%, alors que pour les chargés de cours et chargés d'éducation, il est de 54,01%.

Le nombre de chargés d'éducation avec CDD varie fortement en cours de l'année ; en effet quelque 80 agents supplémentaires étaient en CDD, mais ont bénéficié au courant de l'année soit d'un CDI ou d'un engagement en tant que stagiaire-enseignant.

D.5.3. Éducation différenciée et enseignement logopédique

	EDUCATION DIFFÉRENCIÉE		LOGOPÉDIE	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Attaché à la Direction	0	0	0	0,5
Éducateurs gradués	12,75	88	0	7,75
Éducateurs	9	50,25	0	2,5
Éducateurs-instructeurs	8	1	0	0
Instituteurs	6	15	0	22,5
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0	0
Instructeurs de natation	2	1	1	0
Pédagogues	9	64,75	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	3	33
Professions de santé	6	43	0	0
Psychologues	13,5	21,25	0	1,5
Chargés de cours	1	9,5	1	4,5
Personnel administratif	2	6,75	5	3,5
Personnel technique	5	18,5	1	11
	75,25	320	12	86,75
Total	395,25		98,75	

D.6. Reconnaissance des diplômes

En 2014, le service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 7.776 demandes de reconnaissances de qualifications scolaires et/ou professionnelles (8.000 demandes en 2013). 800 demandes ne concernaient pas notre département, mais l'une des autres autorités compétentes (ministère des Classes Moyennes, ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ministère de la Famille, ministère de l'Intérieur). Ces demandes ont été transmises pour attribution aux services concernés.

2.154 dossiers de demandes n'étaient pas complets et des compléments d'information ont été demandés aux requérants.

En 2014, 4.811 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence et/ou une assimilation à un diplôme/certification luxembourgeois/e.

Dans le secteur de la santé, 695 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 328 infirmières et infirmiers (diminution de 56,96% par rapport à 2013) ainsi que pour 253 aide-soignant(e)s (progression de 59,11% par rapport à 2013). Les bénéficiaires de ces reconnaissances pourront demander un droit d'exercer auprès du ministère de la Santé.

Dans le secteur socio-éducatif, 294 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 247 éducatrices et éducateurs ainsi que pour 47 auxiliaires de vie (progression de 30,09% par rapport à 2013). Une reconnaissance par rapport à une profession réglementée du secteur socio-éducatif engendre le droit d'exercer cette profession au Luxembourg.

Dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, 50 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (uniquement pour l'artisanat - diminution de 32,43% par rapport à 2013) et 409 à un certificat d'aptitude technique et professionnelle (diminution de 10,70% par rapport à 2013). Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi salarié, les autres demandes ont été introduites en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

1.651 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (augmentation de 5,09% par rapport à 2013), 467 à un diplôme de technicien (diminution de 2,30% par rapport à 2013). Cette reconnaissance permet aux bénéficiaires d'accéder à l'enseignement supérieur et au marché de l'emploi.

Par ailleurs, 1.191 attestations de niveau d'études ont été prononcées (diminution de 5,02% par rapport à 2013) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois, une partie de ces certificats ont été émis à l'attention d'adultes, qui, arrivant au pays, ont voulu savoir à quoi correspond leur niveau d'études au Luxembourg et qui éventuellement voulaient profiter de l'offre d'apprentissage pour adultes.

209 demandes de reconnaissances ont été formellement refusées.

En 2014 le nombre de reconnaissances prononcées a diminué de 9,70% tandis que la diminution du nombre total des demandes est de 2,80%.

Voir statistiques page 138.

Annexes

Actes législatifs et réglementaires 2014

Diplômes		
Taxe de reconnaissance d'équivalence et accréditation		Loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir, modifiant e.a. la loi du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement et de la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur. Mém. A 257 du 24.12.2014, p. 5477
Enseignement fondamental		
Collège des inspecteurs <i>Fonctionnement</i>		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 concernant les modalités de fonctionnement du collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental. Mém. A-61 du 14.04.2014, p. 642
Instructeurs de natation		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 fixant le taux de participation de l'État aux frais des prestations de services fournies par les instructeurs de natation dans le cadre de l'assistance aux titulaires de classe de l'enseignement fondamental ou à leurs remplaçants ainsi que les modalités de remboursement des frais par l'État aux communes ou syndicats de communes. Mém. A-61 du 14.04.2014, p. 643
Commissions médico-psycho-pédagogiques		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 1998 concernant a) la composition et les attributions des commissions médico-psycho-pédagogique nationale et régionales ou locales b) la procédure d'orientation scolaire des enfants affectés d'un handicap ainsi que les modalités de leur scolarisation. Mém. A-No 61 du 14 avril 2014, page 644
Modalités du concours		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 modifiant le règlement grand-ducal du 9 mars 2009 déterminant les modalités du concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental. Mém. A-No 61 du 14 avril 2014, page 644
Recrutement des candidats-inspecteurs		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 portant abrogation du règlement grand-ducal modifié du 13 mai 2009 portant réglementation des modalités de recrutement des candidats-inspecteurs ainsi que des études, du stage et de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement fondamental. Mém. A-No 61 du 14 avril 2014, page 645
Affectation des instituteurs-ressources		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 modifiant le règlement grand-ducal du 14 mai 2009 fixant les conditions et modalités de l'affectation des instituteurs-ressources. Mém. A-No 61 du 14 avril 2014, page 645
Commission scolaire nationale <i>Élections</i>		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 28 mai 2009 concernant les modalités d'élection des membres du personnel enseignant à la commission scolaire nationale, le fonctionnement de celle-ci ainsi que les décharges et indemnités de ses membres. Mém. A-No 61 du 14 avril 2014, page 646
Remplacements <i>Modalités</i>		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 modifiant le règlement grand-ducal du 28 mai 2009 fixant les conditions et modalités pour l'obtention de l'attestation habilitant à faire des remplacements dans l'enseignement fondamental. Mém. A-No 61 du 14 avril 2014, page 647
Commission permanente d'experts – Grades de substitution		Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 modifiant le règlement grand-ducal du 6 octobre 2009 déterminant la composition et le fonctionnement de la commission permanente d'experts prévue par

	l'article 29 de la loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental le règlement grand-ducal du 1er juillet 2009 fixant les conditions et modalités selon lesquelles les fonctionnaires de la carrière supérieure de l'enseignement peuvent accéder aux grades de substitution prévus à l'article 22, section VII, de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État. Mém. A-No 61 du 14 avril 2014, page 647
Reprise par l'État des employés communaux et des salariés au service des communes <i>Modalités et calendrier</i>	Règlement grand-ducal du 24 mars 2014 portant modification du règlement grand-ducal du 2 septembre 2011 fixant les modalités et le calendrier de la reprise par l'État des employés communaux et des salariés au service des communes exerçant une activité éducative, sociale, de santé ou administrative dans l'enseignement fondamental public. Mém. A-No 61 du 14 avril 2014, page 648
Reprise par l'État des fonctionnaires communaux exerçant une activité éducative, sociale, de santé ou administrative	Règlement grand-ducal du 28 avril 2014 fixant les modalités et le calendrier de la reprise par l'État des fonctionnaires communaux exerçant une activité éducative, sociale, de santé ou administrative dans l'enseignement fondamental public. Mém. A – 82 du 14.05.2014, p. 1364
Affectations	Règlement grand-ducal du 18 juillet 2014 déterminant le détail des critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des candidats à un poste d'instituteur dans l'enseignement fondamental. Mém. A - 136 du 29 juillet 2014, p.
Passage primaire préscolaire et vice-versa	Règlement grand-ducal du 30 septembre 2014 déterminant les modalités des épreuves des formations et des épreuves permettant aux détenteurs des brevets et certificats définis à l'article 44 de la loi 18 juillet 2013 concernant des agents intervenant dans l'enseignement fondamental d'obtenir l'autorisation d'enseigner en tant qu'instituteur soit au premier cycle, soit au deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental, sous réserve de l'application des restrictions fixées au même article 44 de la loi précitée. Mém. A-90 du 10.10.2014 p. 3752
Enseignement secondaire et secondaire technique	
 Dispositions communes ES - EST	
Tâches des enseignants	Règlement grand-ducal du 27 août 2014 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques. Mém. A - 177 du 11.09.2014, p. 3473
 Enseignement secondaire	
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2014 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales des classes de l'enseignement secondaire ; modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée-pilote ; modifiant le règlement grand-ducal du 27 août 2012 portant sur les classes de la division supérieure de l'enseignement secondaire dans le cycle de formation du lycée Ermesinde. Mém. A-167 du 25 août 2014, p. 2522

 Enseignement secondaire technique	
Nouvelle section LTPES	Règlement grand-ducal du 28 avril 2014 portant création d'une nouvelle section à la division des professions de santé et des professions sociales du régime technique de l'enseignement secondaire technique et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire. Mém. A-No 82 du 14 mai 2014 page 1366
Examens de fin d'études -	Règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime. Mém. A – 167 du 25 août 2014 ; p. 3166
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2014 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique ; modifiant l'annexe du règlement grand-ducal modifié du 10 août 2005 relatif au fonctionnement du lycée pilote. Mém. A-167 du 25 août 2014, p. 2558
Établissements scolaires	
École de la 2 ^e chance	Loi du 27 août 2014 modifiant la loi du 12 mai 2009 portant création d'une École de la 2 ^e Chance. Mém. A-176 du 11 septembre 2014, p. 3468
Formation professionnelle	
Métiers et indemnités d'apprentissage	Règlement grand-ducal du 15 juillet 2014 - déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ; - fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social. Mém. A-124 du 16 juillet 2014 Mém. A-153 du 07 août 2014 (Rectificatif)
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 28 juillet 2014 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2014/2015 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale. Mém. A-167 du 25 août 2014, p. 2700
Vacances scolaires	
Calendrier	Règlement grand-ducal du 24 juillet 2014 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017 au Grand-Duché du Luxembourg et au « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl». Mém. A-151 du 06 août 2014

Publications du ministère

Manuels scolaires

Le ministère a publié, en 2014, des manuels et cours pour l'enseignement fondamental aux cycles 1 à 4, dont 12 nouveaux manuels et supports didactiques.

- MILA – Bildkarten Einheiten 1-6
- MULT-X Spielset - Multiplikation.
- Sprachfuchs3, Sprach- und Lesebuch Deutsch
- Sprachfuchs3, Arbeitsheft
- Sprachfuchs3, Hörbuch mit CD
- Sprachfuchs3, Lehrerhandbuch
- Dierke Grundschulatlas
- Das Luxemburger Zahlenbuch, Zyklus 4
- Das Luxemburger Zahlenbuch, Zyklus 4, Arbeitsheft
- Förderung der Schulsprache in allen Fächern – Praxisvorschläge für Schulen in einem mehrsprachigen Umfeld
- Allô? Martine?
- Le français aux cycles 2 à 4

Il a publié 60 manuels pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique.

Des groupes de travail d'enseignants ont également collaboré à de nouveaux manuels scolaires qui sont parus chez des éditeurs commerciaux luxembourgeois ou allemands.

Branche/éditeur	Classe	Titre du manuel
Luxembourgeois / Binsfeld : Ed. Saint-Paul	7 ^e ES/ST	Lies de bal : Lëtzebuenger Texter
Allemand / Buchner	5 ^e ES	Kombi-Buch Deutsch – Ausgabe Luxemburg Lese- und Sprachbuch 9 für den Sekundarunterricht Arbeitsheft 9 Hör-CD 9
Sciences naturelles / Schroedel	8 ^e -9 ^e EST	Erlebnis Naturwissenschaften - Ausgabe für Luxemburg Schülerbuch 2
Géographie / Klett	5 ^e ES	Terra – Geographie für Luxemburg Schülerband 5e
Géographie / Westermann	9 ^e EST	Diercke Geographie - Ausgabe für Luxemburg Schülerband 3 Arbeitsheft 3
Mathématiques / De Boeck	1 ^e ES (sections E,F,G)	Clic & Maths 1 ^{ère}

Courrier de l'Éducation nationale (CEN)

Pour des raisons économiques, il a été décidé de ne plus imprimer le CEN à partir de la rentrée scolaire 2014-2015 et de le publier uniquement en ligne sur le site du ministère : <http://www.men.public.lu/fr/publications/systeme-educatif/cen/>

Les abonnés sont informés via une newsletter de la parution d'un nouveau numéro.

En 2014 ont été imprimés les sept numéros du CEN ainsi que deux numéros spéciaux :

- Schoulsportdag 2014
- Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2014/2015

Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

« Horaires et Programmes » et « Liste des manuels »

Pour la rentrée scolaire 2014-2015, les « Horaires et Programmes » de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la « Liste des manuels » ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

Autres publications

Service	Titre
SCRIPT	Affiche: Schoulsportdag 2014 Affiche : Wéi wor et deemools? Geschicht a Geschichten Affiche : Journées du livre et du droit d'auteur 2014 Affiche : Journée européenne des langues: Maacht Aer Dieren op fir eis Sproochen CARAT – Ein Schulklimamodell für Luxemburger Schulen PISA Voruntersuchung 2014 - booklets Passage primaire postprimaire 2013-2014 Épreuves standardisées : école fondamentale Épreuves communes Publications audiovisuelles : Film : Art à l'école Film : LASEP Spot d'introduction à la conférence européenne "Learning Together to Live Diversity: Comparing Inclusive Schooling in Europe"
CPOS	Dépliant et affiche : Journée d'étude : Jeunes et familles venus d'ailleurs - quelles cliniques d'ici se vouer ? Dépliant : Journée d'étude: Les écrans et les adolescents dans tous leurs états: risques et vertus du virtuel Charte de travail CPOS/SPOS Rapport global de qualité SPOS : 2012/2013 Programme de la formation continue 2014/2015 Le chemin de l'orientation CPOS LKSPI passage fondamental secondaire Dépliant : CPOS – Maison de l'orientation Dépliant : PAS – Plateforme accrochage scolaire Dépliant : Du muss net

Statistiques	Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs 2012-2013 Key figures of the Luxembourgish Education System : School Year 2012-2013 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement fondamental, éducation différenciée 2012-2013 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général 2012-2013 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire technique 2012-2013 Diplômes et certifications : statistiques globales, comparaisons et analyses 2012-2013 Le décrochage scolaire au Luxembourg : année scolaire 2011-2012 Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2012
Formation des adultes	Cours pour adultes 2014-2015, volume 1
Enfants étrangers	Dépliant: Classes d'accueil Niveaux de compétence classes d'accueil Dépliant: L'école du succès, une chance pour tous Dépliant en 3 langues : Bienvenue à l'école luxembourgeoise L'école du succès, une chance pour tous : classes à régime linguistique spécial
Formation professionnelle	Dépliant : Accompagnez votre enfant vers la vie professionnelle (FR, DE, PT) Formation professionnelle : bilan chiffré - l'année après les formations phares Formation professionnelle : bilan chiffré des formations phares
Autres	Code de l'Éducation : mise à jour 2013 Recueil de législation ES-EST 2014 Que faire après le 4 ^e cycle de l'enseignement fondamental? (FR, DE) Examen de fin d'études secondaires 2015 Carnets de liaison ES/EST Dépliant : Action locale pour jeunes Affiches : Porte ouverte Maison de l'orientation Dépliant : Maison de l'orientation Affiche : 25 Joer Kannerrechter Früh übt sich : Mediation für Kinder Rapport d'activité 2013

Publications uniquement en ligne

- Manuels scolaires de l'enseignement fondamental : bon de commande 2014-2015
- Synthèse des avis sur le nouveau modèle de bilan intermédiaire
- Que fazer após o 4.º ciclo de escola fundamental?
- Informations pour parents et élèves étrangers (versions albanaise et serbo-croate)
- Accueillir et intégrer : guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays
- L'orientation des élèves récemment arrivés au pays
- Le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique : dossier d'information
- Virliesconcours 2014
- Jahresbericht zur Arbeit der Mosaikklassen: Prävention von Schulverweigerung - 2011-2012
- Documentation des 2 journées sur l'orientation scolaire et professionnelle
- Documentation de la journée CARAT
- Éducation culturelle - programme
- L'enseignement luxembourgeois en chiffres : année scolaire 2012-2013

Présence dans les organismes internationaux

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- Comité directeur des politiques d'éducation,
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI),
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA),
- INES Working Party on Indicators of Educational Systems,
- Network on Labour market, economic and social outcomes of learning (LSO),
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI),
- Réseau de l'OCDE sur l'éducation de la petite enfance et des soins,
- Coordinateurs nationaux pour l'étude thématique de l'OCDE sur l'éducation des migrants,
- Groupe d'experts nationaux de l'OCDE pour l'évaluation des équipements éducatifs,
- Groupe d'experts nationaux sur l'éducation et la formation professionnelles,
- Groupe d'experts nationaux sur la formation des migrants.

Union européenne

Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture,
- Comité de l'éducation
- Groupe Jeunesse

Groupes à haut niveau

- Groupe à haut niveau en éducation,
- Directeurs généraux des écoles,
- Directeurs généraux de la formation professionnelle,
- Directeurs Généraux de la Jeunesse

Groupes techniques

- « Politique éducative ET2020 »,
- « Compétences transversales »,
- « Éducation, formation des adultes »,
- « Formation professionnelle ».

Groupes d'experts

- Groupe d'experts en matière de droits de l'enfant,
- Groupe d'experts CRELL,
- Groupe d'experts en matière d'enseignement de médias et d'éducation,
- Groupe d'experts « indicateurs TIC ».

Programme Erasmus +

- Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORE),
- Comité Erasmus +

Statistiques et études comparatives

- Education and Training Statistics (ETS),
- Standing Group on Indicators and Benchmarks,
- Agence nationale EURYDICE.

Formation professionnelle et des adultes

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP),
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF),
- Comité consultatif pour la formation professionnelle,
- Cadre européen de certifications – groupe consultatif,
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET),
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE),
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle (EQAVET).

Technologies d'information et de communication

- Stakeholder Group on ICT supported innovation,
- Comité de direction « European Schoolnet »,
- Education Portals Committee.

Enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE),
- Coordinateurs nationaux.

Reconnaissance des qualifications

- Comité de réglementation pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Orientation

- Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie (ELGPN),
- Réseau des agences nationales Euroguidance.

Écoles européennes

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE),
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF).

Conseils d'inspection

- Conseil d'inspection de l'enseignement maternel et primaire,
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire,
- Conseil d'inspection mixte.

Comités pédagogiques

- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte).

Groupes de travail

- Groupe de travail « Sciences »,
- Groupe de travail « Règlement général »,
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service,
- Groupe de travail « Bac européen »,
- Groupe consultatif pour enfants à besoins spécifiques.

Conseil d'administration

- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2.

Fonds européens

- Fonds européen pour les réfugiés,
- Comité de suivi national du fonds social européen.

United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

- Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO

Conseil de l'Europe

- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe,
- Comité directeur de l'éducation,
- Comité directeur européen pour la jeunesse
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes,
- Comité des parties de la Convention de Lanzarote, vice-présidence
- Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF)
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues,
- Coordinateurs nationaux des droits de l'enfant
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et Droits de l'homme »,
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité,
- Histoires partagées pour une Europe sans clivages,
- Formation continue des enseignants « Pestalozzi ».

ChildONEurope (Réseau européen d'observatoires nationaux de l'enfance)

- Assemblées générales, présidence,
- Séminaires de recherche.

Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Coopération transfrontalière et régionale

- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation,
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO,
- Accord de Karlsruhe – Quattropôle (Luxembourg, Metz, Trèves, Sarrebruck),
- Déclarations communes sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement avec la Rhénanie-Palatinat et le Nord –Westphalie,
- Commission régionale de l'éducation et de la formation,
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale.

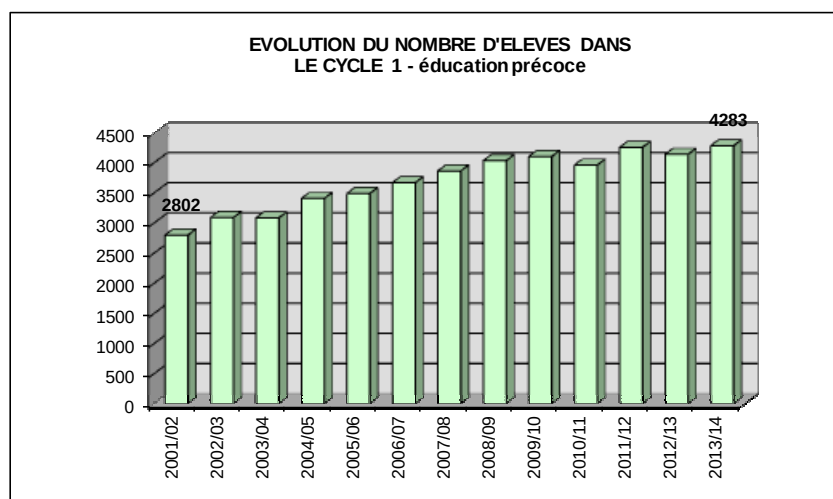
Coopération internationale

- Accords bilatéraux de coopération,
- Réseau européen des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs (REVA),
- International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA),
- Expert group on active citizenship indicators,
- Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance, and Research (ITF),
- Réseau d'échanges BeLDACH (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Suisse),
- Asia-Europe Meeting (ASEM).

Statistiques

EVOLUTION DES ELEVES DANS LE CYCLE 1 - éducation précoce

	ELEVES
2001/02	2802
2002/03	3093
2003/04	3088
2004/05	3410
2005/06	3492
2006/07	3671
2007/08	3865
2008/09	4036
2009/10	4105
2010/11	3961
2011/12	4258
2012/13	4141
2013/14	4283



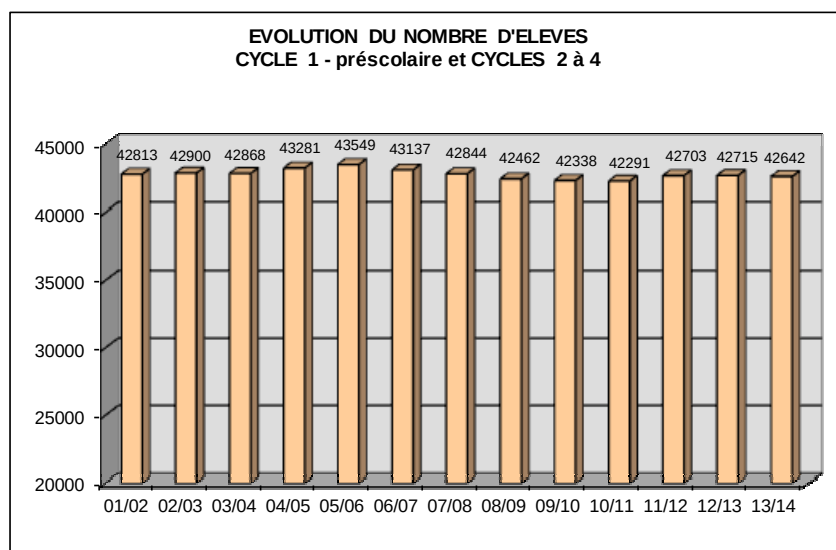
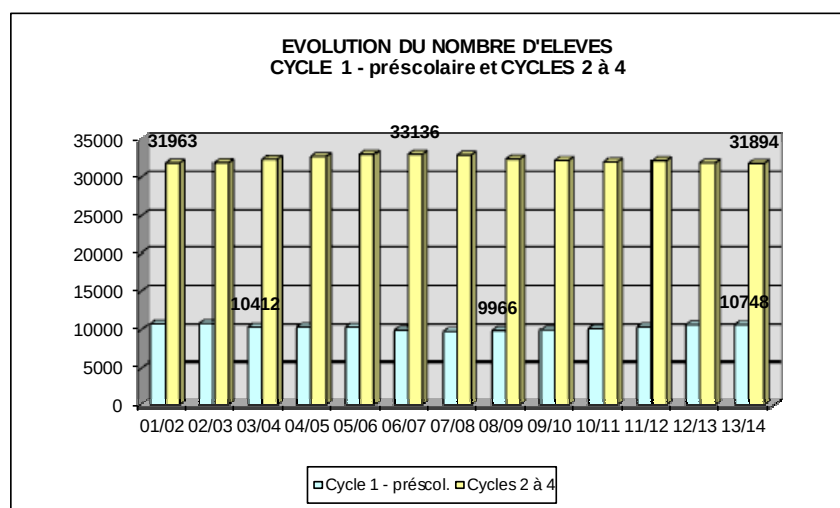
TAUX DE FREQUENTATION DU CYCLE 1 - éducation précoce dans l'enseignement public

	ELEVES	population de 3 ans *)	Taux de fréquentation
2001/02	2802	5548	50,5%
2002/03	3093	5777	53,5%
2003/04	3088	5888	52,4%
2004/05	3410	5663	60,2%
2005/06	3492	5598	62,4%
2006/07	3671	5557	66,1%
2007/08	3865	5775	66,9%
2008/09	4036	5667	71,2%
2009/10	4105	5845	70,2%
2010/11	3961	5843	67,8%
2011/12	4258	5904	72,1%
2012/13	4141	6032	68,7%
2013/14	4283	6359	67,4%

*) chiffres STATEC

EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS LE CYCLE 1 - éducation préscolaire & LES CYCLES 2 à 4

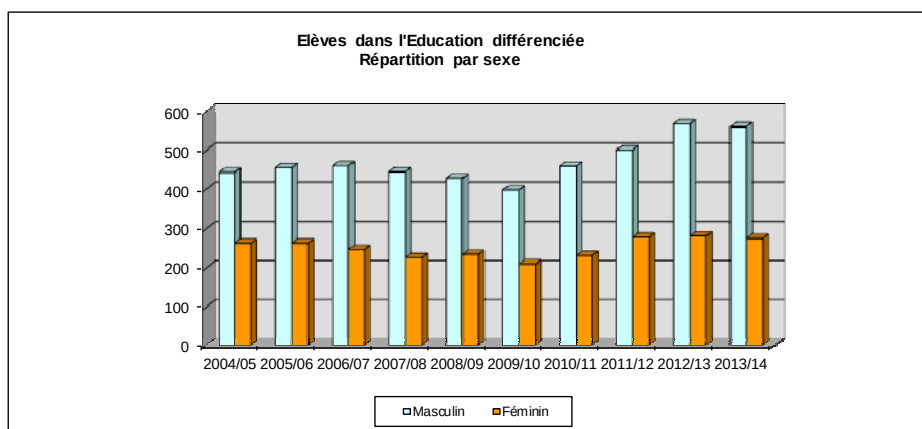
	Cycle 1 - préscol.	Cycles 2 à 4
01/02	10850	31963
02/03	10896	32004
03/04	10412	32456
04/05	10441	32840
05/06	10411	33138
06/07	10001	33136
07/08	9824	33020
08/09	9966	32496
09/10	10026	32312
10/11	10195	32096
11/12	10434	32269
12/13	10740	31975
13/14	10748	31894



L'Éducation différenciée (*)

	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Masculin	443	455	460	445	429	398	459	501	567	560
Féminin	263	263	247	226	234	210	231	278	281	275
TOTAL	706	718	707	671	663	608	690	779	848	835

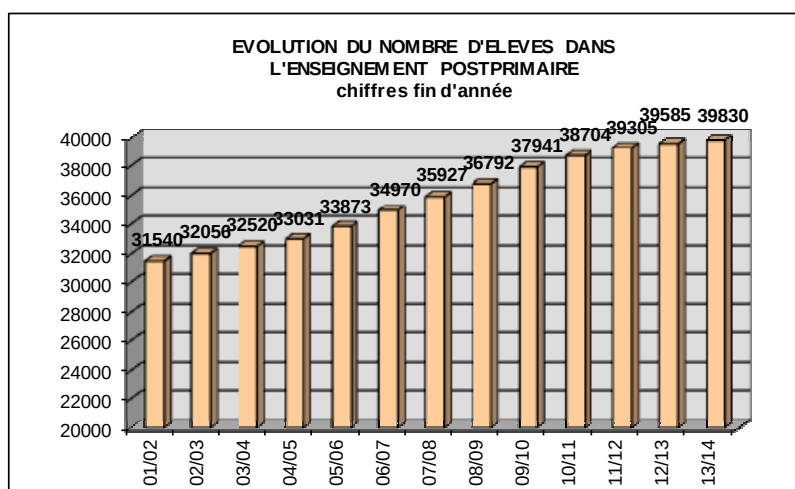
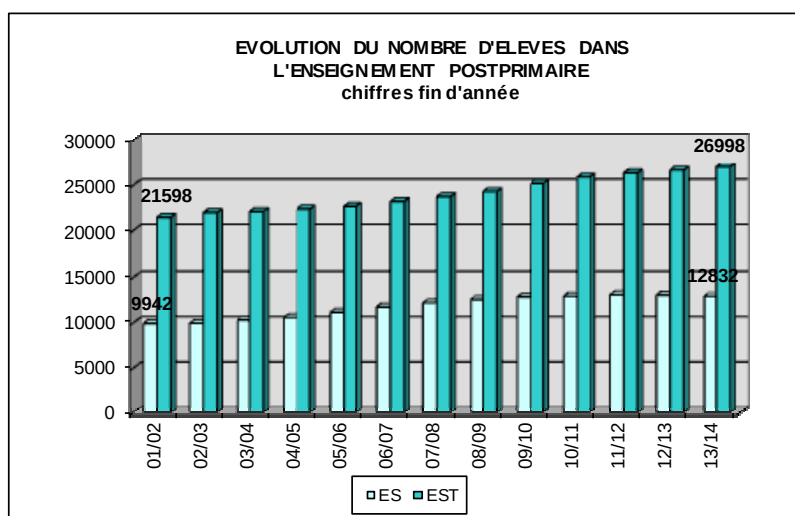
(*) seulement élèves scolarisés dans les Centres et Instituts de l'Éducation différenciée.
Les activités ambulatoires n'y sont pas incluses



EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

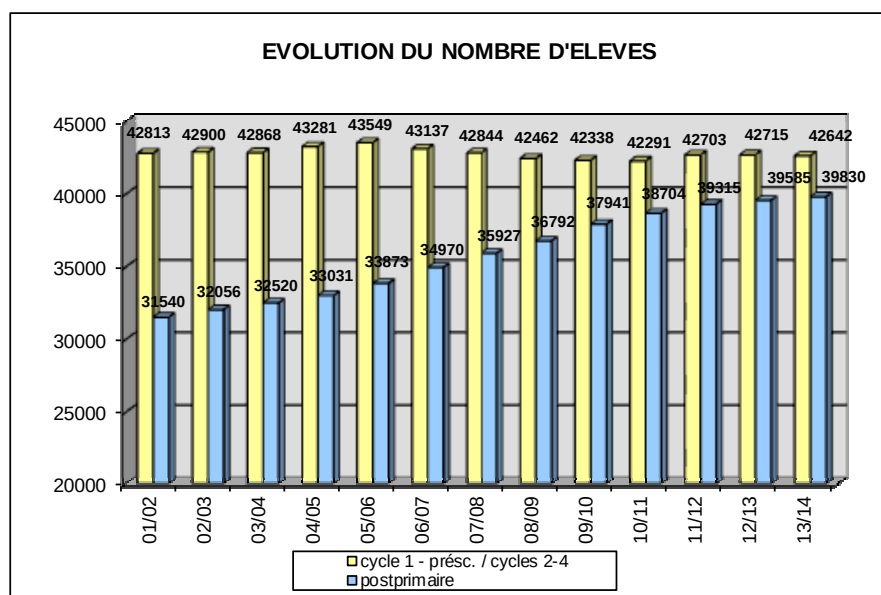
chiffres fin d'année

Année	ES	EST	TOTAL
01/02	9942	21598	31540
02/03	9963	22093	32056
03/04	10316	22204	32520
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585
13/14	12832	26998	39830



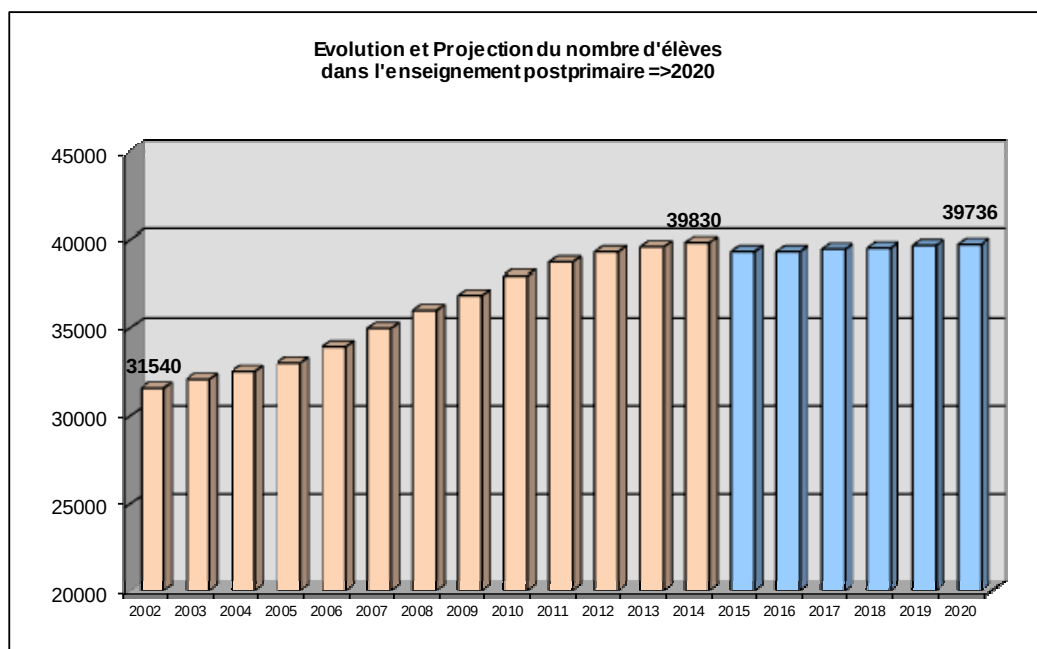
EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT CYCLE 1 - préscolaire/CYCLES 2 à 4 et POSTPRIMAIRE

Année	cycle 1 - préscolaire / cycles 2-4	postprimaire	TOTAL ELEVES
01/02	42813	31540	74353
02/03	42900	32056	74956
03/04	42868	32520	75388
04/05	43281	33031	76312
05/06	43549	33873	77422
06/07	43137	34970	78107
07/08	42844	35927	78771
08/09	42462	36792	79254
09/10	42338	37941	80279
10/11	42291	38704	80995
11/12	42703	39315	82018
12/13	42715	39585	82300
13/14	42642	39830	82472



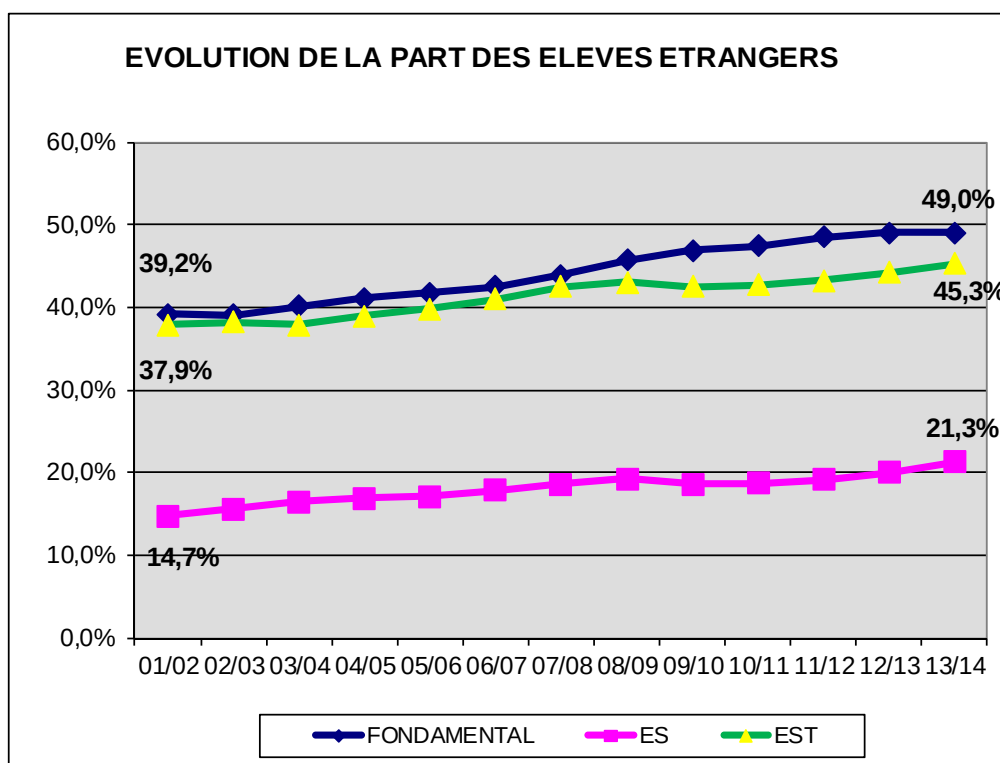
EVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNEE	ELEVES
2002	31540
2003	32058
2004	32520
2005	33031
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39830
2015	39306
2016	39304
2017	39455
2018	39528
2019	39672
2020	39736



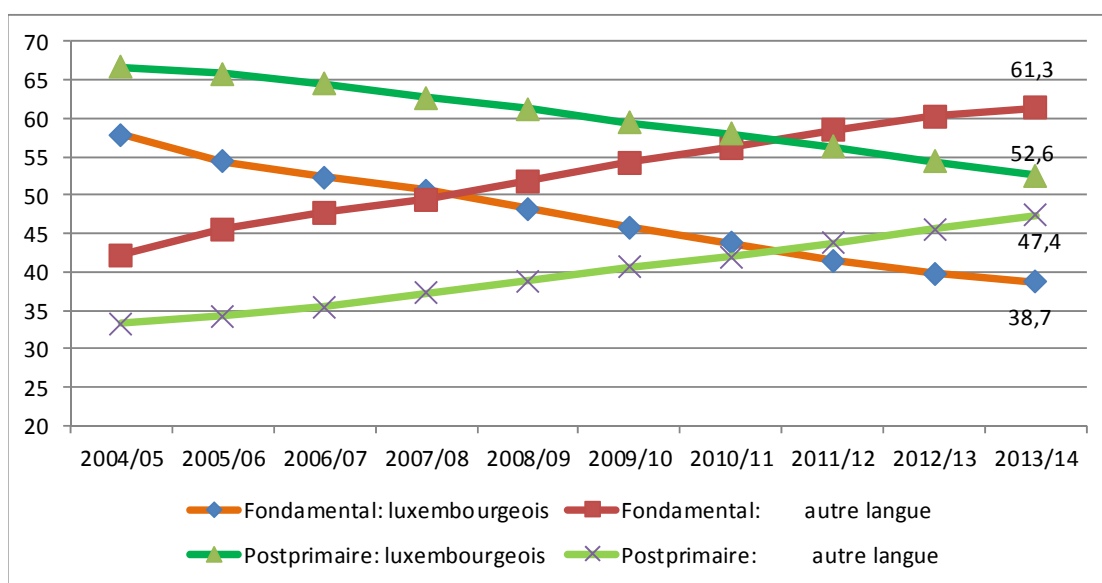
EVOLUTION DE LA PART DES ELEVES ETRANGERS

année	FONDAMENTAL	ES	EST
01/02	39,2%	14,7%	37,9%
02/03	39,1%	15,6%	38,2%
03/04	40,1%	16,5%	37,9%
04/05	41,1%	16,9%	38,9%
05/06	41,7%	17,1%	39,8%
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,8%	18,6%	42,5%
08/09	45,7%	19,2%	43,0%
09/10	46,9%	18,6%	42,5%
10/11	47,4%	18,7%	42,7%
11/12	48,5%	19,1%	43,2%
12/13	49,0%	20,0%	44,2%
13/14	49,0%	21,3%	45,3%



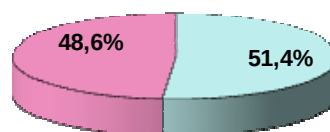
1re langue parlée

	Fondamental: luxembourgeois	Fondamental: autre langue	Postprimaire: luxembourgeois	Postprimaire: autre langue
2004/05	57,8	42,2	66,7	33,3
2005/06	54,4	45,6	65,8	34,2
2006/07	52,3	47,7	64,5	35,5
2007/08	50,6	49,4	62,7	37,3
2008/09	48,2	51,8	61,2	38,8
2009/10	45,8	54,2	59,4	40,6
2010/11	43,8	56,2	58,0	42,0
2011/12	41,5	58,5	56,3	43,7
2012/13	39,8	60,2	54,4	45,6
2013/14	38,7	61,3	52,6	47,4



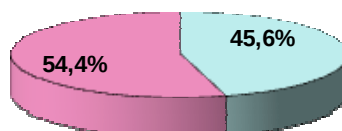
ELEVES PAR SEXE 2013/2014

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



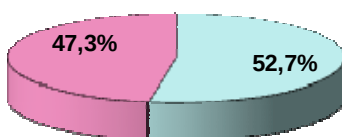
□ masculin ■ féminin

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



□ masculin ■ féminin

ENS. SECONDAIRE TECHNIQUE



□ masculin ■ féminin

La progression et l'orientation des élèves

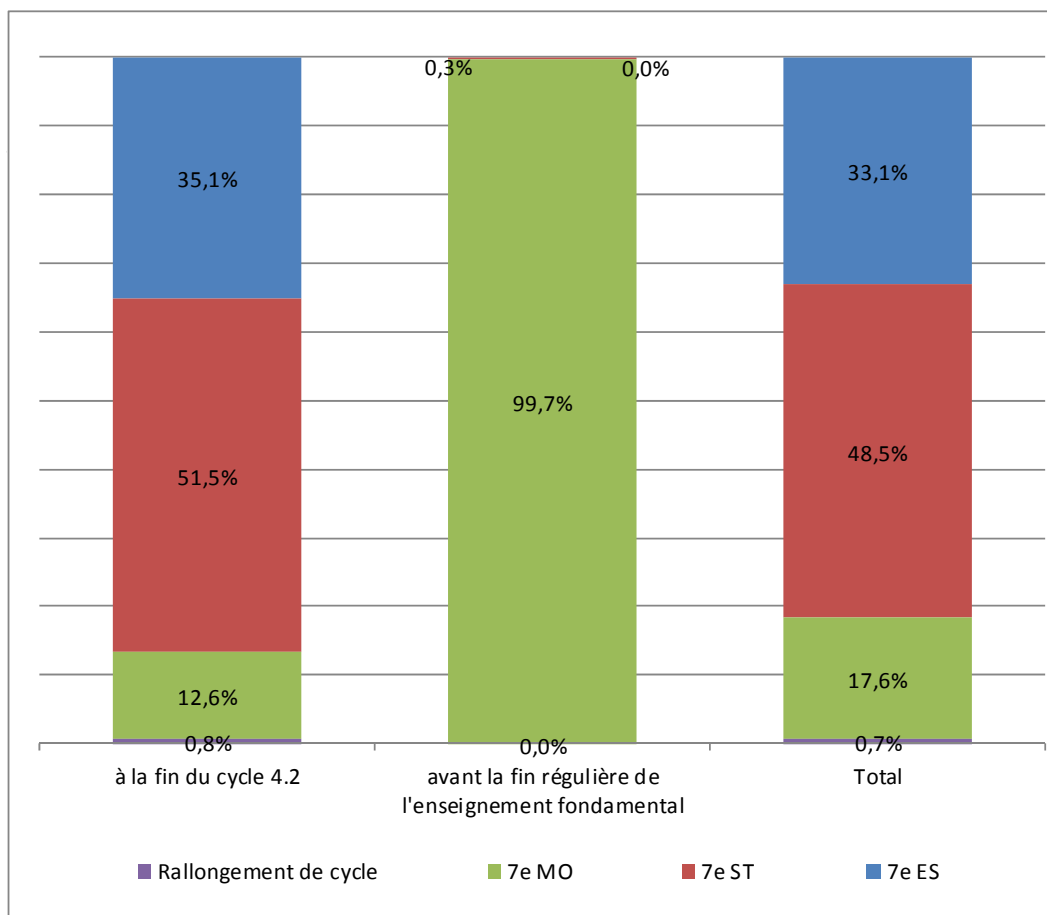
L'admission des élèves en classe de 7^e de l'enseignement postprimaire à la fin du cycle 4.2

Année	élèves en 6e/4.2	admis en 7e d'orientation	admis en 7e ST	admis en 7e MO	redoublem. de la 6e
1997/98	3895	1534 (39,4 %)	2070 (53,1%)	283 (7,3%)	8 (0,2%)
1998/99	4143	1652 (39,9%)	2136 (51,6%)	347 (8,4%)	8 (0,2%)
1999/00	4181	1709 (40,9%)	2164 (51,8%)	302 (7,2%)	6 (0,1%)
2000/01	4311	1705 (39,5%)	2250 (52,2%)	344 (8,0%)	12 (0,3%)
2001/02	4528	1711 (37,8%)	2444 (54,0%)	351 (7,7%)	22 (0,5%)
2002/03	4571	1756 (38,4%)	2456 (53,7%)	317 (6,9%)	42 (0,9%)
2003/04	4614	1779 (38,6%)	2454 (53,2%)	337 (7,3%)	44 (1,0%)
2004/05	4623	1975 (42,7%)	2319 (50,2%)	295 (6,4%)	34 (0,7%)
2005/06	4993	2004 (40,1%)	2618 (52,4%)	327 (6,5%)	44 (0,9%)
2006/07	4926	2061 (41,8%)	2528 (51,3%)	294 (6,0%)	43 (0,9%)
2007/08	5076	2067 (40,7%)	2658 (52,4%)	327 (6,4%)	24 (0,5%)
2008/09	5131	2037 (39,7%)	2708 (52,8%)	360 (7,0%)	26 (0,5%)
2009/10	5095	1939 (38,1%)	2674 (52,5%)	444 (8,7%)	38 (0,7%)
2010/11	5154	1941 (37,7%)	2667 (51,7%)	474 (9,2%)	72 (1,4%)
2011/12	5268	1943 (36,9%)	2720 (51,6%)	543 (10,3%)	62 (1,2%)
2012/13	5056	1820 (36,0%)	2644 (52,3%)	538 (10,6%)	54 (1,1%)
2013/14	4798	1685 (35,1%)	2470 (51,5%)	605 (12,6%)	38 (0,8%)

Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'ES-EST

Année scolaire 2013/14

Orientations vers l'enseignement postprimaire	Rallongement de cycle				Total	
	7e ES	7e ST	7e MO			
à la fin du cycle 4.2	1685 35,1%	2470 51,5%	605 12,6%	38 0,8%	4798 100,0%	94,3%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0 0,0%	1 0,3%	291 99,7%		292 100,0%	5,7%
Total	1685 33,1%	2471 48,5%	896 17,6%	38 0,7%	5090 100,0%	



RETARD SCOLAIRE 2013-2014

Cycle 1- précoce		
	nombre absolu	%
<âge normal	273	6,4%
âge normal	3972	92,7%
>âge normal	38	0,9%
Total	4283	100,0%

Cycle 1- préscolaire		
	nombre absolu	%
<âge normal	46	0,4%
âge normal	10370	96,5%
>âge normal	332	3,1%
Total	10748	100,0%

Cycles 2-4		
	nombre absolu	%
<âge normal	765	2,4%
âge normal	24979	78,3%
>âge normal	6150	19,3%
Total	31894	100,0%

EVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

		2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Cycle 1 - précoce	<âge normal	2,7%	1,6%	1,9%	2,3%	4,9%	4,2%	2,8%	6,8%	6,2%	6,4%
	âge normal	96,4%	97,1%	97,2%	96,8%	94,2%	94,9%	96,3%	92,5%	93,0%	92,7%
	>âge normal	0,9%	1,3%	0,9%	1,0%	0,9%	0,9%	0,9%	0,7%	0,8%	0,9%
Cycle 1 - préscolaire	<âge normal	0,1%	0,5%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,4%
	âge normal	98,2%	97,7%	97,9%	98,0%	98,2%	98,4%	97,6%	97,3%	97,0%	96,5%
	>âge normal	1,7%	1,8%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	2,3%	2,6%	2,9%	3,1%
Cycles 2-4	<âge normal	1,2%	1,2%	1,3%	1,5%	1,4%	1,5%	1,7%	1,8%	1,9%	2,4%
	âge normal	78,6%	78,5%	78,5%	78,6%	79,0%	79,5%	80,5%	80,1%	79,5%	78,3%
	>âge normal	20,2%	20,2%	20,1%	19,9%	19,6%	19,0%	17,9%	18,1%	18,6%	19,3%

**EVOLUTION DU TAUX DE REUSSITE GLOBAL
dans l'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL**

	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	TOTAL
02/03	90,8%	86,5%	89,8%	85,9%	90,6%	92,0%	89,2%
03/04	92,3%	92,3%	90,3%	88,4%	92,9%	93,3%	91,5%
04/05	92,9%	90,6%	90,0%	92,0%	94,6%	92,6%	91,7%
05/06	93,9%	91,7%	91,7%	92,9%	91,9%	93,4%	92,6%
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	89,9%
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	90,6%
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	90,4%
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	90,3%
10/11	93,4%	91,4%	90,5%	89,5%	91,9%	91,4%	91,3%
11/12	92,5%	89,9%	90,0%	88,7%	93,1%	92,8%	91,1%
12/13	91,9%	92,3%	88,5%	88,1%	93,3%	92,9%	91,1%
13/14	92,7%	90,2%	90,6%	88,8%	94,5%	94,1%	91,8%

EST 2013/2014 - cycle inférieur**Promotion par année d'études**

(sans les classes PROCI et LEM)

	Admission	Refus
7e	85,6%	14,4%
8e TE	86,1%	13,9%
8e PO	84,1%	15,9%
9e TE	88,5%	11,5%
9e PO	85,9%	14,1%
9e PR	85,9%	14,1%
cycle inférieur	86,3%	13,7%

Evolution de la PROMOTION**EST - cycle inférieur**

(sans les classes PROCI et LEM)

PROMOTION	Admission	Refus
2005/06	88,1%	11,9%
2006/07	85,4%	14,6%
2007/08	82,1%	17,9%
2008/09	84,1%	15,9%
2009/10	84,1%	15,9%
2010/11	84,0%	14,5%
2011/12	85,5%	14,5%
2012/13	85,5%	14,5%
2013/14	86,3%	13,7%

Régime technique**Evolution du taux d'échec**

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
10e	24,1%	30,9%	29,6%	27,4%	25,6%	26,2%
11e	18,6%	19,9%	16,7%	19,3%	16,1%	16,7%
12e	21,7%	23,0%	19,9%	19,7%	18,1%	20,1%

Formation de technicien (ancien régime)**Evolution du taux d'échec**

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
10e	35,5%	40,0%	31,4%	34,2%		
11e	24,1%	26,1%	22,3%	18,9%	22,2%	22,9%
12e	26,6%	24,9%	21,9%	16,6%	19,1%	17,1%

DIPLÔMES et CERTIFICATIONS RESULTATS 2014

formation initiale

Dénomination du diplôme	candidats	admis	refusés	% admis
Diplôme de fin d'études secondaires	1794	1550	244	86,4%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	1159	955	204	82,4%
Diplôme de technicien (ancien régime)	795	606	189	76,2%
Diplôme de technicien (nouveau régime)	7	7	0	100,0%
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	179	130	49	72,6%
diplôme d'aptitude professionnelle	876	731	145	83,4%
Certificat de capacité manuelle	16	3	13	18,8%
certificat de capacité professionnelle	164	136	28	82,9%
Total	4990	4118	872	82,5%

EVOLUTION des DIPLÔMES et CERTIFICATIONS

formation initiale

Dénomination du diplôme	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Diplôme de fin d'études secondaires	1106	1175	1221	1263	1309	1303	1441	1486	1550
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	709	801	752	723	764	846	1027	934	955
Diplôme de technicien (ancien régime)	456	523	520	518	410	547	539	576	606
Diplôme de technicien (nouveau régime)									7
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	842	873	853	936	945	929	957	861	130
Certificat de capacité manuelle	66	68	61	47	43	63	37	64	3
Certificat d'initiation technique et professionnelle	101	94	73	79	87	98	59	4	0
diplôme d'aptitude professionnelle								103	731
certificat de capacité professionnelle								29	136
Total	3280	3534	3480	3566	3558	3786	4060	4057	4118

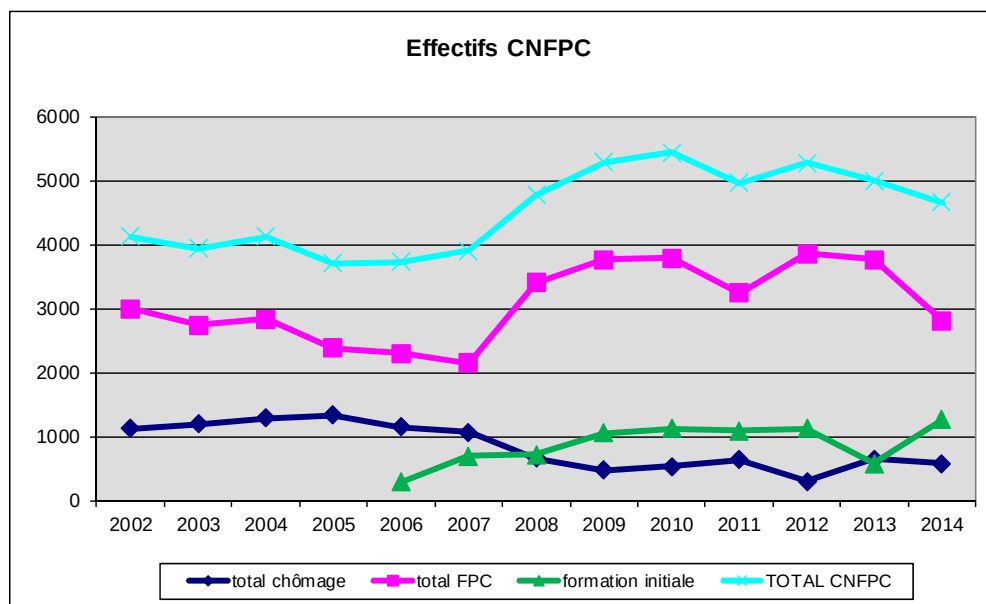
EVOLUTION du TAUX de CERTIFICATION

année scolaire	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12 (*)	2012/13	2013/14
taux de certification	80,8%	83,2%	82,4%	82,2%	80,4%	85,6%	89,0%	87,1%	88,8%

(*) Dû à la restructuration de la formation des professions de santé, deux niveaux de classe (13e et 14e) ont exceptionnellement fait leur examen de fin d'études en 2011/12, ce qui a mené à une augmentation de 2,1% du taux de certification.

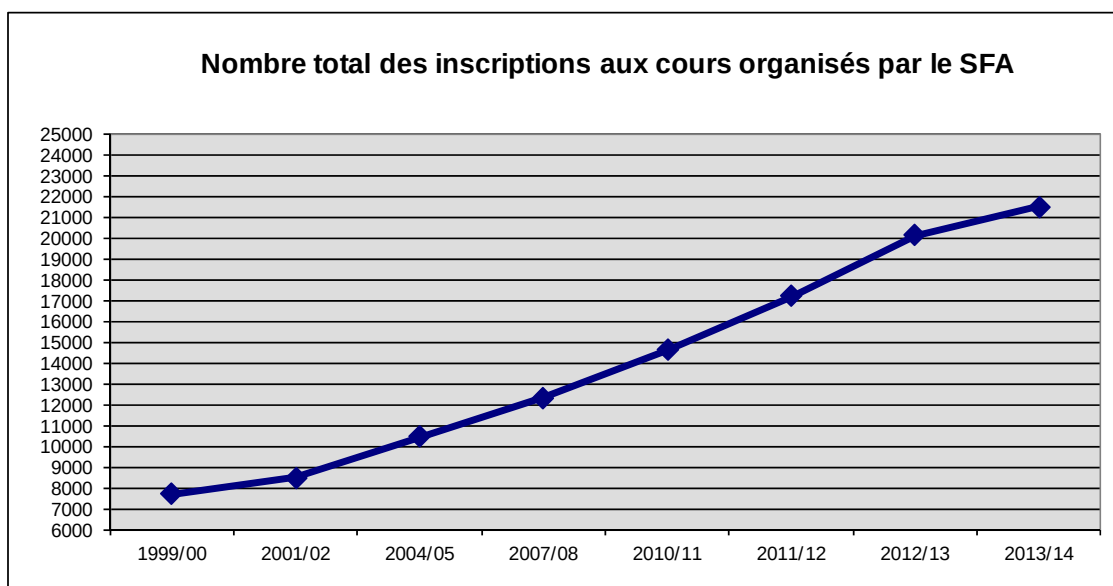
Les formations dispensées par le Centre national de formation professionnelle continue

CNFPC Esch/Alzette et Ettelbruck	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
initiation et formation demandeurs d'emploi	801	887	938	927	801	706	298	223	262	260	46	440	266
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	324	306	353	401	343	358	360	247	269	370	247	206	307
total chômage	1125	1193	1291	1328	1144	1064	658	470	531	630	293	646	573
promotion sociale/cours du soir	710	687	619	512	614	521	564	638	924	1138	1082	897	826
cours et examens CITP/CCM/CATP	752	650	594	427	423	817	710	151	530	92	131	491	22
formation professionnelle continue	1531	1402	1618	1438	1258	812	2124	2974	2333	2010	2647	2379	1966
total FPC	2993	2739	2831	2377	2295	2150	3398	3763	3787	3240	3860	3767	2814
formation initiale+patronale					286	690	714	1053	1122	1086	1126	576	1266
TOTAL CNFPC	4118	3932	4122	3705	3725	3904	4770	5286	5440	4956	5279	4989	4653



Nombre total des inscriptions aux cours organisés par le service de la Formation des Adultes (SFA)

	1999/00	2001/02	2004/05	2007/08	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14
Enseignement secondaire	80	82	48	169	154	156	200	197
Enseignement secondaire technique	330	367	476	548	368	364	318	362
Langues	4653	5342	6463	7003	9203	10903	13574	15143
Arts et créations artisanales	1347	1365	1491	1365	1638	1663	1957	1608
Technologies de l'information et de la communication - TIC	887	1102	1324	2412	2181	2017	1748	1628
Socio-éducatif et bien-être	319	161	466	598	699	592	279	153
Instruction de base	55	69	75	116	124	176	191	334
Personnes à besoins spécifiques	0	0	75	105	217	256	172	215
Citoyenneté	0	0	0	0	889	1063	1664	1752
L4S	0	0	0	0	0	0	0	75
Total	7671	8488	10418	12316	14584	17190	20103	21467



EQUIVALENCES

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Professions de santé	1334	1142	1194	1049	1053	1192	1458	1244	695
Professions socio-éducatives	185	170	241	217	221	260	245	227	294
Fin d'études secondaires / secondaires techniques	1039	1145	1203	1348	1183	1244	1353	1570	1651
Technicien	60	166	143	287	372	383	496	478	467
Brevet de maîtrise						11	26	74	50
CATP	365	313	332	208	90	276	310	458	409
CEP					159	45	47	22	1191
Niveau d'études	983	926	985	1371	1167	1294	1207	1254	54
TOTAL	3966	3862	4098	4480	4245	4705	5142	5327	4811

Liste des principales abréviations

Adem-OP	Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi
AEF	Aide à l'enfance et à la famille
Agence-qualité	Agence pour le développement de la qualité scolaire, division du SCRIPT
ALJ	Action locale pour jeunes
ANEFORÉ	Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie
CAPEL	Centre d'animation pédagogique et de loisirs
CCP	certificat de capacité professionnelle
CDS	cellule de développement scolaire au sein du lycée
CEDIES	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur
CIEDD	Comité interministériel pour l'éducation au développement durable
CLQ	Cadre luxembourgeois des qualifications
CNEL	Conférence nationale des élèves Luxembourg
CNP	Commission nationale des programmes
CPI	Coordinateur de projet d'intervention
CPOS	Centre de psychologie et d'orientation scolaires
CSEE	Centre socio-éducatif de l'État
DAP	diplôme d'aptitude professionnelle
DPI	Demandeur de protection internationale
DT	diplôme de technicien
ES/EST	enseignement secondaire et enseignement secondaire technique
FAPEL	Fédération des associations de parents d'élèves au Luxembourg
FEDUSE	Fédération générale des universitaires au service de l'État (FEDUSE-CGFP)
ENEPS	École nationale de l'éducation physique et des sports
IFC	Institut de formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et des lycées, division du SCRIPT
IFSB	Institut de formation sectoriel du bâtiment
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
IPDM	Classes d'initiation professionnelle divers métiers
LTPES	Lycée technique pour professions éducatives et sociales
LTPS	Lycée technique pour professions de santé
MEE	Maisons d'Enfants de l'État
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : dénomination du ministère à partir de décembre 2013
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLAI	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration
ORK	Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand
OSNA	journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
SCAS	Service central d'assistance social

SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques, service du ministère
SCRIPT INNO	Cellule de compétence pour l'innovation pédagogique et technologique, division du SCRIPT
SEW	Syndikat Erziehung a Wissenschaft (SEW/OGBL)
SNE	Syndicat national des enseignants (SNE-CGFP)
SNJ	Service national de la jeunesse
SPOS	Services de psychologie et d'orientation scolaires dans les lycées